

LIBRARY
UNIVERSITY OF
PENNSYLVANIA



Rittenhouse Quarry

Mu 913.392

F 845

MUSEUM LIBRARY

t. 16, text

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SYRIE ET AU LIBAN
SERVICE DES ANTIQUITÉS ET DES BEAUX-ARTS
BIBLIOTHÈQUE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
TOME XVI

ARSLAN-TASH

TEXTE

ARSLAN-TASH

PAR

F. THUREAU-DANGIN

A. BARROIS

G. DOSSIN

ET

MAURICE DUNAND

*Publié avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Fonds de Clercq)*

TEXTE

PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER

43, RUE JACOB, VI^e

1931

AVANT-PROPOS

Arslan-Tash (c'est-à-dire « La Pierre-au-Lion »), gros village kurde, situé en Djezireh, dans la plaine de Seroudj, à 9 km. au Sud-Est de la station d'Arab-Pounar (chemin de fer de Bagdad), doit son nom à deux lions colossaux, l'un debout, l'autre couché, signalés pour la première fois, en 1850, par l'expédition Chesney⁽¹⁾.

A Hamdy Bey revient le mérite d'avoir le premier attiré l'attention sur le grand intérêt archéologique de ce site qu'il visita en juin 1883. En 1899, Léon Heuzey communiquait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 18 août, une lettre où l'éminent directeur du Musée impérial ottoman faisait part de notes qu'il avait prises sur place en 1883, et mentionnait deux importantes trouvailles, faites l'une en 1886, l'autre en 1899, de plaques sculptées, transportées peu après leur découverte au musée de Stamboul. Cette lettre est publiée dans les *Comptes Rendus*, 1899, p. 617 et suivantes avec la photographie d'un bas-relief provenant de la trouvaille de 1899 et représentant un char royal suivi d'un cavalier.

En 1920, le colonel Normand offrait au Louvre une statue décapitée qu'il avait trouvée à Meqtélé, à quatre kilomètres au Nord-Ouest d'Arslan-Tash et qu'à juste titre il estimait provenir de ce dernier site (voir *Syria*, II, p. 202). Cette statue a été publiée en 1921 par M. Pottier dans *Syria*, II, p. 203 à 206 et pl. XXVI. Une statue semblable avait été transportée à Orfa. Le baron von Oppenheim l'y vit en 1912 et en prit une photographie qu'il a publiée depuis, en 1929, avec des photographies d'autres sculptures d'Arslan-Tash, dans un

(1) F. R. CHESNEY, *The Expedition for the Survey of the Rivers Euphrates and Tigris*, I, p. 114.

article des *Altorientalische Studien Bruno Meissner*, intitulé : « Eine unbekannte Statue aus dem Serudj ».

En 1925, MM. Perdrizet, Seyrig et Schlumberger visitèrent Arslan-Tash en compagnie du capitaine Piquet-Pellorce et y firent d'intéressantes constatations, confirmant l'importance archéologique du site ; voir la lettre de M. Perdrizet à M. Dussaud, publiée dans *Syria*, VI, p. 299 et suivantes.

La même année parut, sous le titre *Die Reliefs Tiglat-pileasers III. aus Arslan Tash* et sous la signature d'Eckhard Unger, le premier travail d'ensemble sur Arslan-Tash. Les plaques sculptées, provenant de ce site et entrées au Musée de Stamboul en 1886, 1899 et 1901, y sont intégralement publiées et très judicieusement attribuées à Téglatphalasar III. L'auteur, utilisant des documents rapportés par Arnold Nöldeke, qui, à son instigation, a visité Arslan-Tash en juin 1917, donne d'utiles précisions, accompagnées de croquis et photographies, sur la topographie du site et la situation des sculptures qui y ont été signalées.

En mai 1927, en compagnie du regretté Darrous, je me suis arrêté deux fois à Arslan-Tash, une fois en allant à Râs el-'Ain, où nous allions voir le baron von Oppenheim sur son champ de fouilles, et une autre fois en en revenant. J'ai signalé dans la *Revue d'Assyriologie*, XXIV, p. 147 et suivantes et dans *Syria*, X, p. 188, note 1, quelques-unes des observations que nous y avons faites. Deux des fragments inscrits, que nous avons alors repérés, ont disparu depuis ; le plus important est publié ci-dessous d'après un estampage. Un fragment sculpté que, lors de notre second passage, j'ai eu l'occasion d'acquérir pour le Louvre, appartient à une statue que nous avons trouvée au cours des fouilles de l'année suivante. Ce fragment (la main gauche de la statue) a été en 1928 déposé par le Louvre au Musée d'Alep où la statue entière (tout à fait semblable, avec la tête en plus, à celles de Meqtélé et d'Orfa) est maintenant exposée.

Ayant été chargé en 1928 par le Musée du Louvre d'entreprendre des fouilles à Arslan-Tash, j'ai obtenu de mon ami le P. Dhorme qu'il voulût bien autoriser le P. Barrois, de l'École Biblique de Jérusalem, à m'accompagner. M. G. Dossin, professeur à l'Université de Liège, a pu se joindre à nous, grâce à une subvention du Patrimoine de l'Université de Liège et de la Fondation Universitaire de Bruxelles. Nous avons trouvé sur place le concours dévoué de

M. Darrous qui représentait le service des Antiquités à Alep et à qui M. Virolleaud, alors Directeur du service, a bien voulu permettre de prendre part à cette campagne de fouilles. La campagne a duré du 13 mars au 2 juillet. Ayant dû partir à la fin de mai pour rentrer en France, j'ai laissé la direction des fouilles au P. Barrois qui, pendant le mois de juin, resta seul à Arslan-Tash avec M. Darrous, M. Dossin ayant été rappelé à Liège par ses devoirs professionnels. C'est pendant le temps où le P. Barrois avait la responsabilité du chantier, que fut découverte la majeure partie de la belle collection d'ivoires que nous publions.

La seconde campagne a duré du 27 septembre au 21 décembre. Pour cette campagne d'automne, je n'ai pu, à mon regret, avoir mes excellents collaborateurs du printemps. Je l'ai faite en compagnie de M. Maurice Dunand qui m'a apporté le précieux concours de son expérience de fouilleur. L'autorité militaire a bien voulu détacher à notre mission, du 28 octobre au 15 décembre, M. André Trotin, élève architecte à l'École des Beaux-Arts, qui appartenait alors au 135^e train des équipages militaires. C'est à M. Trotin que sont dus les plans du palais, du « Bâtiment aux ivoires » et du temple assyrien.

Tous les plans publiés dans le présent ouvrage sont orientés par rapport au Nord magnétique. La déclinaison, au moment où ils ont été établis, peut être évaluée à 2° 22' Est ⁽¹⁾.

Les crédits ont été fournis partie par la Caisse des Musées nationaux, partie par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Fonds de Clercq). Pour la campagne d'automne, ils ont été complétés par une subvention du ministère de l'Instruction publique.

Nous publions dans le présent volume les résultats des deux campagnes de fouilles. Aux reliefs que nous avons mis au jour, nous avons cru utile de

(1) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Émile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui a bien voulu consulter à mon intention M. Ch. Maurain, directeur de l'Institut de physique du globe. Voici la réponse de M. Maurain : « Il n'a pas été fait de mesures à proximité d'Arslan-Tash ; c'est donc la carte qui permet la meilleure évaluation. Je trouve pour la déclinaison à Arslan-Tash au 1^{er} janvier 1926 2° 5' Est ; la variation

séculaire est environ 6' par an dans cette région ; la valeur de la déclinaison au cours de l'automne 1928 était donc environ 2° 22' Est. Les mesures qui ont servi pour l'établissement de la carte ont été faites à des époques diverses et en des points irrégulièrement distribués ; dans ces conditions, je ne crois pas que l'on puisse compter sur une approximation supérieure à 10'. »

joindre ceux du Musée de Stamboul. Je prie M. le directeur Halil-Bey, à l'obligeance duquel nous devons les photographies que nous en reproduisons, de trouver ici mes remerciements.

Je tiens, en terminant, à exprimer à M. Dussaud toute ma gratitude pour l'actif intérêt qu'il n'a cessé de témoigner à la mission.

Paris, juillet 1930.

F. THUREAU-DANGIN.

ARSLAN-TASH

I. — Histoire et topographie du site.

Parmi les régions fertiles qui bordent au Nord la Mésopotamie désertique, la plus voisine de l'Euphrate est la plaine de Seroudj qu'arrosent les cours d'eau dont la réunion forme le Karamoush, l'affluent de droite du Belikh⁽¹⁾. Situé dans l'angle Sud-Ouest de cette vaste plaine, le village d'Arslan-Tash n'est qu'à 30 kilomètres environ de l'Euphrate, dont le sépare un seuil relativement accidenté, mais de faible altitude. Voir la carte de la région levée par J. Darrous (fig. 1)⁽²⁾.

La population est kurde. La terre, très fertile, produit de l'orge et du blé en assez grande abondance pour permettre d'en exporter une bonne part. Le chanvre et le sorgho sont cultivés près des cours d'eau, artificiellement rami-fiés en de nombreuses dérivations. A un kilomètre à peine dans la direction du Sud, on entre dans une région aride, formée de mamelons basaltiques, prélude du vrai désert qu'on atteint en moins d'une journée de marche. Au début de la saison pluvieuse, les troupeaux sont envoyés dans le *bled*, jusque dans la région de Raqqa ; ils reviennent au commencement du printemps. Pendant l'été, des tentes sont dressées autour du village et une partie des habitants quittent

(1) Les eaux de ces petites rivières sont si bien utilisées par les habitants, que pendant la saison sèche, il n'en arrive aucune partie au Karamoush, que nous avons toujours vu à sec.

(2) Cette carte a été établie au moyen : 1° d'un

levé au tachéomètre, partant de la base établie à Arslan-Tash et par intersections pour tous les points portés ; 2° de levés d'itinéraires à la boussole, chaque parcours ayant été fait deux fois (aller et retour).

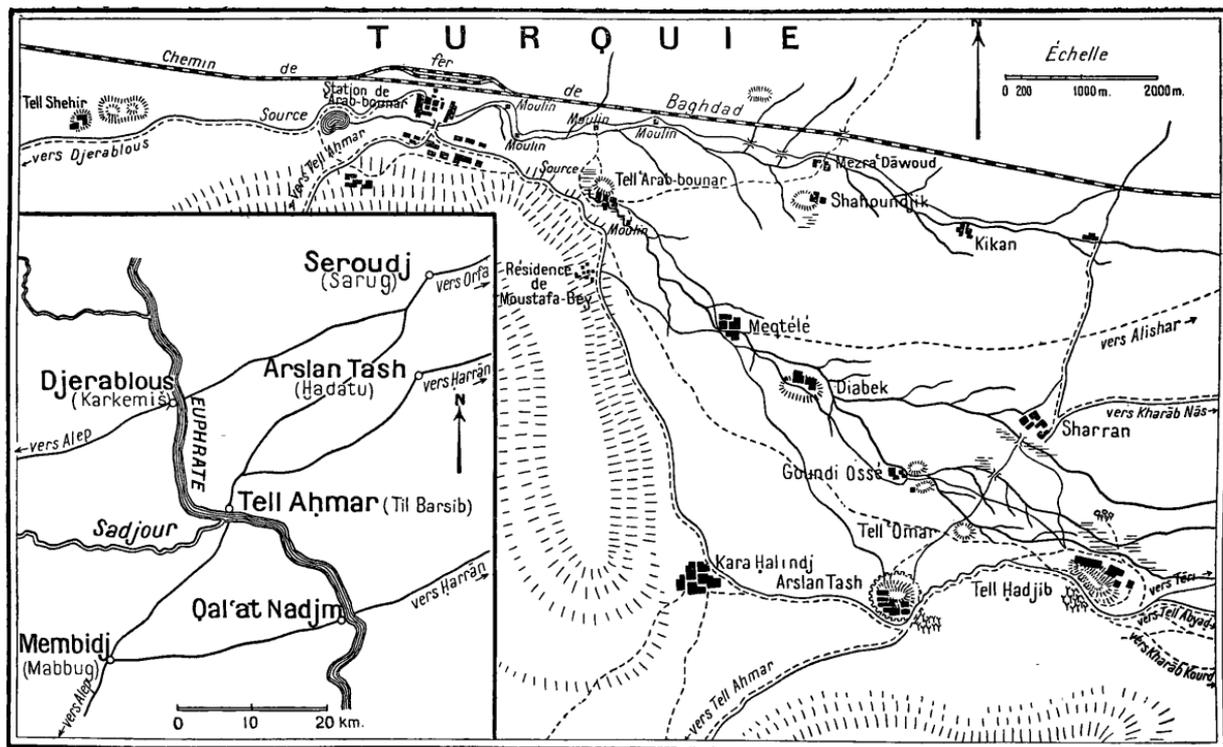


FIG. 1. — Carte de la région d'Arslan-Tash levée par J. Darrous.

alors leurs huttes coniques en briques crues pour passer sous la tente les mois les plus chauds de l'année.

Les inscriptions assyriennes que nous publions ci-dessous p. 61 et 85, nous apprennent que le nom ancien du site était *Hadātu*. Ce nom se retrouve dans le *Liber censualis* assyrien de la province de Harrân sous la forme *Ha-da-at-ti* ⁽¹⁾. Nous n'avons aucune raison de penser que cette localité ait eu, avant l'arrivée des Assyriens, une importance particulière. Ce n'était, sans doute, comme aujourd'hui, qu'un bourg rural.

Hadātu se trouvait sur la grande route, par laquelle les Assyriens accédaient à l'Euphrate et en Syrie. Cette route passait par Guzana (Tell-Ḥalaf), Harrân et aboutissait à Til-Barsib (Tell-Aḥmar) sur l'Euphrate (voir, à ce sujet, *Syria*, X, p. 188). Elle évitait le désert, que cependant elle côtoyait. Sur tout son parcours, les armées assyriennes devaient trouver des ressources pour leur ravitaillement. Entre Harrân et Til-Barsib, la route est jalonnée par deux tells principaux : Bender-Khân, près de la station de Kül-tépé (chemin de fer de Bagdad) et Tell-Ḥadjib à trois kilomètres à l'Est d'Arslan-Tash. A Bender-Khân, elle bifurque : un embranchement se dirige au Sud-Ouest vers Qal'at-Nadjm, où, au temps des Khalifes, un pont connu sous le nom de *Djisir Manbidj* traversait l'Euphrate. Cette route est la plus directe pour se rendre de Harrân à Membidj, mais elle offre l'inconvénient de traverser entre Bender-Khân et Qal'at Nadjm une région en grande partie désertique et c'est là sans doute la raison pour laquelle les Assyriens paraissent avoir toujours préféré celle qui passait par Til-Barsib.

Au temps de l'occupation assyrienne, Hadātu a dû être un gîte d'étape pour les armées et un poste militaire. L'établissement assyrien ne semble avoir pris toute son importance qu'au temps de Téglathphalasar III. L'un des premiers soins de ce roi, en montant sur le trône, paraît avoir été de restaurer l'autorité royale que ses prédécesseurs depuis Salmanasar IV avaient laissé décliner. Sous ces rois faibles, les gouverneurs de province avaient pris une attitude de grande indépendance à l'égard du pouvoir central. Un Samsi-ilu, par exemple, était devenu maître à peu près absolu dans sa province de Harrân, comme en témoigne l'extraordinaire inscription des lions de Til-

(1) Cf. JOHNS, *An Assyrian Doomsday Book*, n° 6, I, 44.

Barsib⁽¹⁾. Pour remédier à cet état de choses, Téglathphalasar morcela les anciennes provinces ⁽²⁾; il fit, par exemple, de Til-Barsib, qui, avant lui, dépendait, semble-t-il, de la province de Ḥarrân, le siège d'une *pihatu* (voir l'inscription publiée ci-dessous, p. 86). En outre, à l'exemple de certains de ses grands prédécesseurs, comme Assurnâsirapal II et Salmanasar III, il créa en divers points de son empire des résidences royales où, sans doute, il ne pouvait faire que des séjours courts et espacés, mais qui restaient en tout temps, aux yeux des indigènes comme des fonctionnaires assyriens, le symbole du pouvoir central invisible et présent. Ses annales, si fragmentaires qu'elles nous soient parvenues, mentionnent la création de plusieurs de ces résidences; ainsi, aux lignes 8 et suivantes, nous lisons ce qui suit : « Au-dessus de Til-Kamri, qu'on appelle Ḥumut, je bâtis une ville; depuis ses fondations jusqu'à son couronnement je la construisis entièrement; j'y édifiai un palais, ma résidence royale; je donnai (à cette ville) le nom de Kar-Assur. » Dans d'autres passages des annales, malheureusement mutilés, il est fait allusion à d'autres fondations du même genre (cf. ll. 21 et 225) ⁽³⁾.

Ces palais provinciaux de Téglathphalasar devaient être nombreux. Les fouilles de Tell-Aḥmar en ont fait connaître un, qui a dû remplacer celui que Salmanasar avait construit au même endroit un siècle auparavant. Arslan-Tash offre, nous le verrons, un exemple très complet d'une résidence provinciale de ce grand roi.

La ville de Ḥadātu perdit, avec la chute de l'empire ninivite, une importance qu'elle ne tenait que de l'établissement assyrien. Cependant elle paraît avoir par la suite connu un certain regain de prospérité, dont semble témoigner un petit temple gréco-oriental dont nous avons trouvé les restes au-dessus des ruines du palais assyrien.

Avant de donner le premier coup de pioche, il était possible de tirer du relief du sol et de l'emplacement des différents débris de sculpture, quelques indications sur le plan de la ville ancienne. Comme le montre le levé général que nous publions, la butte artificielle dont le village couvre la plus grande partie dessine vaguement un croissant, entre les deux cornes duquel se creuse

⁽¹⁾ Cf. *Revue d'Assyriologie*, XXVII, p. 11 ss.

⁽²⁾ Voir à ce sujet FORRER, *Die Provinzeinteilung des assyr. Reiches*.

⁽³⁾ Voir aussi l'inscription de la Tablette d'argile, l. 44.

à l'Est une dépression dont le fond est occupé par une mare. Cette butte s'étale largement et son relief est peu sensible, sauf dans la corne Nord, où s'élève un tell bien caractérisé, d'environ sept mètres de hauteur, libre de toute occupation moderne. Il était évident que, sous ce tell, devait se trouver l'édifice principal. D'autre part, dans la corne Sud, deux taureaux, dégagés en 1927⁽¹⁾, marquaient l'entrée d'une autre construction, dont, selon toute apparence, les ruines étaient couvertes par le groupe de maisons modernes qui forme à l'Est un quartier isolé. Enfin deux portes de l'enceinte ancienne étaient localisées l'une à l'Est par les deux lions depuis longtemps signalés, l'autre à l'Ouest par les fragments d'autres lions en basalte.

Nous étudierons successivement les édifices mis au jour par la fouille du tell, celui dont nous avons trouvé les restes près des taureaux et enfin l'enceinte de la ville que nous avons suivie sur tout son pourtour.

II. — Le temple gréco-oriental.

Des renseignements recueillis dès le surlendemain de notre arrivée, le 15 mars, nous indiquaient le tell principal, au Nord du village, comme étant l'endroit d'où provenaient la statue de Meqtélé et celle, toute semblable, qui avait été transportée à Orfa⁽²⁾. Ces statues auraient été trouvées non loin du sommet à environ 3 mètres de profondeur. Nous décidâmes de faire immédiatement un sondage au sommet du tell. Notre tranchée traversa des couches où des tessons hellénistiques étaient mêlés à des débris plus récents ; sur sa paroi Ouest se voyaient distinctement les lits d'un mur en briques crues, orienté Nord-Sud et faisant au Nord un retour d'angle vers l'Ouest ; à une profondeur d'environ 2 m. 60, cet angle reposait sur de gros blocs appareillés, en calcaire tendre.

Ces constatations faites, il fut décidé d'attaquer le tell par le Sud-Est, à un niveau un peu inférieur à l'assise de base de l'édifice reconnu par la tranchée de sondage. En entamant la fouille de ce côté, nous avons l'avantage de pouvoir évacuer les déblais dans la grande mare située au pied du tell.

⁽¹⁾ Voir *Revue d'Assyriologie*, XXIV, p. 148, note 1.

⁽²⁾ Au sujet de ces deux statues, voir l'Avant-propos, p. 1 et suiv.

Dès les premiers jours de la fouille, les pioches de nos ouvriers heurtaient, à la gauche du chantier, des plaques de basalte formant un dallage : nous étions, ainsi que nous le reconnûmes par la suite, dans la cour du palais assyrien décrit au chapitre suivant (à l'Est de la porte donnant accès à la salle XXI du plan).

Vers la fin du mois, la fouille atteignait l'angle Sud du mur mis au jour par la tranchée de sondage, puis à une dizaine de mètres à l'Ouest, quelques pierres d'appareil sur lesquelles reposait un autre angle de la même construction. Le dégagement de la face Est nous mettait à même de constater que le sol de cette construction, indiqué par un cailloutis fait d'éclats de calcaire blanc, était nettement plus élevé que les vestiges de dallage rencontrés jusqu'alors. Le 5 avril, nous découvrîmes à 3 m. 80 au Nord de l'angle Sud (point *a* du plan reproduit fig. 2) et au niveau de cette sorte de terrasse, une pierre de basalte munie en son centre d'un tenon carré ; cette pierre qui dépassait légèrement l'alignement des briques n'était autre chose que la partie inférieure d'une statue décapitée, tout à fait semblable à la statue de Meqtélé et à celle d'Orfa, renversée sur le dos dans l'épaisseur du mur ruiné. Immédiatement au Nord, un socle de basalte, primitivement placé de manière à affleurer le niveau de la terrasse, s'était un peu affaissé vers le Sud. Nous découvrîmes le lendemain la tête de la statue, à 1 m. 15 au Sud de l'endroit où nous avions trouvé le corps et à un niveau légèrement inférieur. A cette statue il manquait encore les deux mains. La main droite a été retrouvée quelques jours après, dans les déblais. Quant à la main gauche, il a été exposé plus haut, p. 2, par suite de quelles circonstances elle a pu reprendre sa place. La statue est maintenant complète ; elle sera décrite ci-dessous, p. 66.

La suite de la fouille nous révéla que le petit édifice, devant lequel cette statue avait été trouvée, était un temple gréco-oriental, bâti sur les ruines du palais assyrien. Il semble que les constructeurs aient utilisé des statues prises sur l'emplacement du temple assyrien que nous décrirons plus loin, ch. v.

La figure 2 donne le plan de cet édifice : une salle rectangulaire (A), plus large que profonde, précède une *cella* (B), de dimensions plus restreintes, à laquelle on accède par un escalier de deux marches. Le gros-œuvre se compose d'une maçonnerie de briques crues, faites d'une argile noirâtre, grasse et

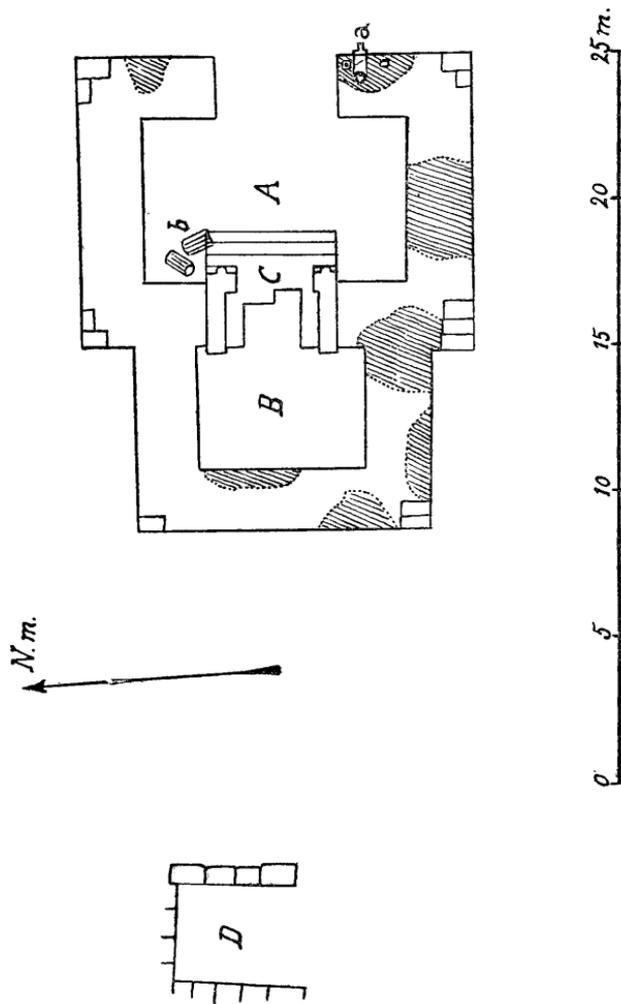


Fig. 2.

compacte, liées par un mortier d'argile plus claire et mesurant environ 50 cm. de côté sur 13 d'épaisseur. L'épaisseur moyenne des murs est de 2 m. 10, soit 4 briques juxtaposées. Les angles extérieurs sont renforcés à la base par des blocs de calcaire tendre, sommairement appareillés.

L'édifice est assez exactement orienté (la déviation est de 5° Est relativement au Nord vrai) ; au milieu de la face Est, qui mesure 13 m. 40, s'ouvre l'entrée large de 4 m. 25. Le mur Nord qui est le mieux conservé, s'élève encore jusqu'à 2 m. 50 au-dessus du sol ancien. Il est sensiblement plus court que celui qui lui fait face au Sud : 9 m. 90 contre 10 m. 30. Le plan de la cella présente des irrégularités semblables :

Retour d'angle Nord : 1 m. 95.

Retour d'angle Sud : 1 m. 50.

Mur Nord de la cella : 6 m. 30.

Mur Sud de la cella : 6 m. 10.

Mur Ouest de la cella : 9 m. 90.

Les proportions intérieures ne sont pas plus satisfaisantes et l'escalier qui réunit les deux salles est légèrement désaxé vers le Nord.

Cet escalier, large de 4 m. 40, comporte au-dessus d'une assise de régulation enterrée, deux degrés, l'un de 40 cm., l'autre de 34, ce dernier décoré de moulures. Il conduit à un portique dont les pieds-droits, ornés de colonnes engagées, réduisent à une largeur de 2 m. 60 le passage qui donne accès à la cella. Ces colonnes, simplement dégrossies à la boucharde, n'ont probablement jamais été achevées, si l'on en juge par les marques, encore visibles, d'épannelage. Toute cette maçonnerie est faite d'un calcaire tendre qui s'est fortement imprégné de salpêtre. Le massif intérieur est formé d'un mauvais remplissage de cailloux et de décombres. Des occupants postérieurs ont rétréci l'entrée de la cella en y transportant des pierres empruntées aux pieds-droits du portique (voir pl. XVI, n° 1). L'une d'elles porte une marque de tâcheron ayant la forme d'un delta grec dont la branche de gauche dépasserait un peu le sommet. C'est à ces mêmes occupants qu'il faut vraisemblablement attribuer la réparation du mur Ouest de la cella à l'aide de blocs de basalte, parmi lesquels se trouvait un tambour de colonne cylindrique de 22 cm. de longueur et 55 cm. de diamètre.

La figure 3 reproduit le massif central (C). L'emplacement de ce

massif par rapport à l'édifice assyrien au-dessus duquel il était construit est indiqué en *d* sur le plan du palais par un dessin en pointillé. L'ensemble du temple couvrait presque toute la salle XXII, une partie du couloir XXIII et l'angle Nord-Ouest de la cour.

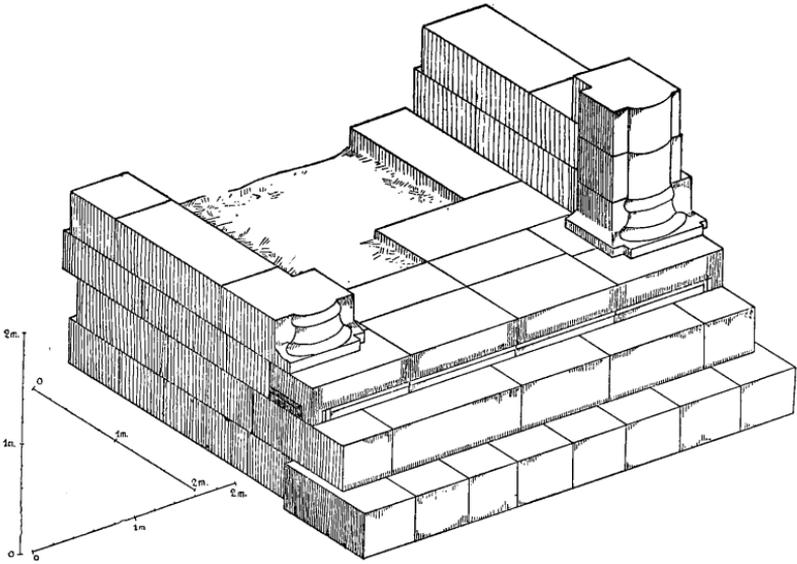


FIG. 3.

Le sol de la première salle, conglomérat de terre et d'éclats de calcaire blanc provenant sans doute de la taille des matériaux de l'escalier, était à 1 m. 65 au-dessus du dallage assyrien et la base des murs à 85 cm. au-dessus du même niveau. Ces murs reposaient en partie sur les murs du palais assyrien dont les massifs d'argile rouge offraient une assise solide. On verra par la photographie reproduite pl. XVI, n° 2, l'enchevêtrement des deux constructions. Cette vue est prise de l'angle Nord-Ouest de la cour du palais (XXIX) : on y voit distinctement le mur Nord du temple (reconnaisable au ton foncé des briques) encastré dans le mur assyrien qui a été entaillé à cet effet.

Dans l'angle Nord-Ouest de la première salle (au point *b* du plan, fig. 2),

au niveau du perron, gisaient deux tambours de colonne cannelée en calcaire, de 55 cm. de diamètre, et mesurant l'un 1 m. 07 et l'autre 96 cm. de longueur.

Dans le voisinage et à un niveau plus élevé a été trouvé un mortier tronconique, élégamment évasé, en basalte poli (pl. XV, n° 12 ; hauteur 22 cm. ; diamètre en haut 23 cm., en bas 15 cm. 5 ; diamètre intérieur 18 cm. ; profondeur intérieure 12 cm.). Ce bel objet pourrait remonter jusqu'à l'époque assyrienne. Des décombres qui obstruaient la porte, nous avons retiré un fragment de statuette en calcaire tendre semblable à celui qui a été utilisé pour la construction du portique : cette statuette était, semble-t-il, une grossière imitation de la statue assyrienne dont la découverte a été mentionnée plus haut ; il n'en subsiste que le haut du tronc et les deux bras qui maintiennent contre la poitrine une sorte de plateau à rebords (pl. XV, n° 15 ; hauteur 19 cm. ; largeur 24 cm. ; épaisseur 22 cm.). A côté se trouvait un petit lion couché en basalte, assez médiocrement sculpté (pl. XV, n° 14 ; longueur 19 cm. 5 ; hauteur 14 cm. 5) ⁽⁴⁾. Aucun de ces objets n'était *in situ*.

L'architecture et le décor de l'escalier et du portique montrent que le temple ne peut être antérieur à la domination grecque. Cependant le plan de ce temple n'est pas grec. Il est surtout caractérisé par son développement en largeur : le grand côté de chacune des deux pièces qui le composent est parallèle et non perpendiculaire à la façade. C'est là une vieille tradition orientale à laquelle la Babylonie est toujours restée fidèle. En Assyrie, cette tradition s'est perpétuée dans l'architecture profane, mais l'architecture religieuse offre de très bonne heure des exemples du plan en profondeur. (Voir à ce sujet, ANDRAE, *Der Anu-Adad-Tempel*, p. 80 ss.)

Il est à noter que les dimensions des briques reproduisent une mesure babylonienne, la coudée de 495 mm. ; la coudée assyrienne était sensiblement plus petite (voir ci-dessous, p. 35).

Au même niveau que le temple, appartenait une petite construction (D) de caractère mal défini, située à 11 m. vers l'Ouest. De cette construction il ne subsiste que quelques gros blocs appareillés placés de champ et dessinant trois des côtés d'un rectangle : leur base domine de 95 cm. le niveau du dallage de l'avant-cour du palais assyrien.

(4) Cet objet était sans doute un poids : il pèse 7 kg. 240.

Au Nord, dans la partie la plus élevée du tell, on trouve trace de murs construits en briques semblables à celles du temple, mais situés à un niveau un peu supérieur. Voir, par exemple, pl. XVII, n° 2, la photographie représentant la partie méridionale de la salle XXV du palais : on distingue, au-dessus du mur assyrien, cinq lits de briques, appartenant à une maçonnerie contemporaine du temple.

Les témoins céramiques livrés par les couches hautes du tell délimitent approximativement l'âge de cet ensemble de constructions : les plus anciens appartiennent à cette céramique campanienne lustrée, si répandue dans le monde ancien aux ⁱⁱⁱ et ⁱⁱ siècles avant notre ère; d'autres, plus récents, sont des tessons rouges à décor en relief qui peuvent remonter aux environs

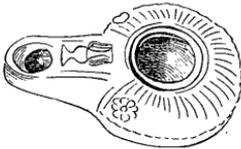


FIG. 4. — (réd. 1/2).

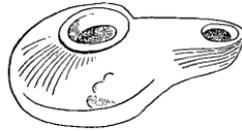


FIG. 5. — (réd. 1/2).

de l'ère chrétienne. Entre 1 et 2 m. de profondeur, dans la terre qui remplissait la salle XXIV du palais, a été trouvée une figurine d'Eros et Psyché (pl. XV, n° 16; hauteur 19 cm. 5), que M. Pottier attribue à un atelier d'Asie Mineure et date du second ou du premier siècle avant notre ère. Ces indications chronologiques sont confirmées par une dizaine de lampes en terre cuite, de type hellénistique, trouvées dans les mêmes couches hautes : la plupart sont



FIG. 6. — (réd. 1/2).

sans anse et généralement décorées d'une amphore en relief sur le bec⁽⁴⁾ (exemples, fig. 4 et 5); deux ont à l'arrière une petite protubérance en guise

(⁴) L'une d'elles est ornée d'une guirlande de lierre.

d'anse ; l'une d'elles est de forme presque ovoïde, le bec à peine rétréci prolongeant le corps de la lampe (fig. 6).

Une seule est munie d'une anse (fig. 7).

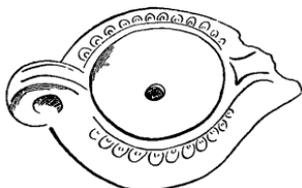


FIG. 7. — (réd. 1/2).

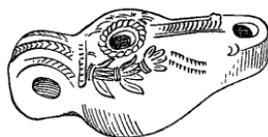


FIG. 8. — (réd. 1/2).

Celle que nous reproduisons figure 8 provient d'un sondage fait dans le petit tell B, situé à l'Est du tell principal ⁽¹⁾.

III. — Le palais.

Le palais est un édifice en briques crues ⁽²⁾, de vastes proportions, mais très simple. C'est sans doute l'exemple le plus complet, le plus clair, le plus « lisible », qui nous soit connu jusqu'ici d'un grand logis assyrien. Contrairement à la tradition assyrienne, il est orienté non par ses angles, mais par ses faces. Son plan présente en gros la forme d'un rectangle dont les côtés longs, mesurant environ 150 mètres, font respectivement face au Nord et au Sud. Cette orientation n'est qu'approximative : la déviation est d'environ 10° Est relativement au Nord vrai. Au surplus, il saute aux yeux, quand on regarde l'excellent plan de M. Troin, que le constructeur n'a pas su éviter des gauchissements assez accentués par rapport à l'orientation générale qu'il avait adoptée.

Le niveau de la partie centrale du palais est à 3 m. 30 au-dessous du

⁽¹⁾ Ce sondage n'a rien donné d'intéressant. Nous n'y avons trouvé aucun vestige antérieur à l'époque hellénistique. Il est à noter que la partie Est de ce petit tell recouvre l'ancien rempart.

⁽²⁾ Par la suite nous désignerons par le terme de *brique* (sans épithète) la brique crue et par le terme de *carreau* la brique cuite employée pour revêtir le sol des cours et de certaines salles.

niveau le plus élevé du tell et à 4 m. 60 au-dessus du niveau du Bâtiment aux ivoires qui sera décrit plus loin, ch. iv. Il est fort à présumer que le tell tout entier est artificiel. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de signaler sous les murs du palais, les vestiges de constructions antérieures (vraisemblablement assyriennes).

Le plan de M. Trotin fait ressortir par des ombres projetées la hauteur actuelle des murs, qui, en certains points, dépasse trois mètres ⁽⁴⁾. Vers l'Est, l'Ouest et le Sud, les murs s'abaissent progressivement, puis disparaissent, en ne laissant d'autres traces que leurs fondations que parfois nous avons dû chercher à plusieurs mètres de profondeur. Les fondations suffisent pour reconstituer les grandes lignes du plan (les portes exceptées).

L'entrée principale devait être à l'Ouest en I. Là se trouvait sans doute le *bābu kamū*, c'est-à-dire la porte extérieure; il n'en reste aucun vestige parce que, dans cette partie du palais, tout ce qui dépassait le niveau du sol a disparu. Cette porte donnait accès à une avant-cour carrelée, mesurant 39 m. 50 de l'Ouest à l'Est et 38 m. du Nord au Sud. Les carreaux mesurent 45 à 46 cm. de côté et 7 cm. d'épaisseur; dans certaines parties ils ont été remplacés par des dalles de basalte de dimensions inégales. L'écoulement des eaux était assuré par une double pente, une pente Est-Ouest d'environ 1 cm. par mètre et une pente Sud-Nord, moins sensible. L'évacuation se faisait par une canalisation souterraine qui débouchait au Nord en passant sous la chambre VI. Cette canalisation, qui a été dégagée dans son trajet sous la chambre VI, est essentiellement constituée par une rigole de 25 cm. de largeur et 12 cm. de profondeur, creusée dans des dalles oblongues en pierre calcaire soigneusement dressées et ajustées bout à bout. Ces dalles mesurent environ 45 cm.

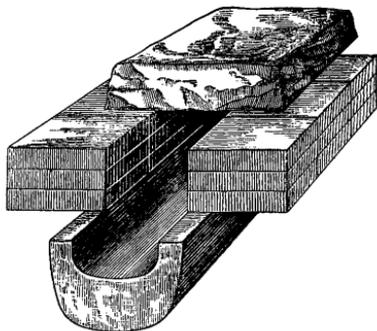


FIG. 9.

⁽⁴⁾ Elle atteint 3 m. 40 dans la salle XXIV à l'Est et 3 m. 20 dans la même salle à l'Ouest.

de largeur et 30 cm. d'épaisseur ; elles sont de longueurs inégales ⁽¹⁾. La pente est très faible. Sur les bords de la rigole sont élevés des murets formés de trois lits de carreaux de terre cuite de 34 cm. de côté et 7 cm. d'épaisseur. Le tout est recouvert par des pierres plates ⁽²⁾, d'une épaisseur moyenne de 20 cm., qui se trouvent à 40 ou 50 cm. au-dessous du sol de la chambre. Voir, figure 9, un croquis de cette canalisation.

Les autres canalisations du palais, celles du Bâtiment aux ivoires, celle que nous avons trouvée à la porte Ouest de la ville, sont construites d'après le même principe. Les murets latéraux sont le plus souvent en pierres brutes, liées par un mortier d'argile. Dans les canalisations les plus soignées l'étanchéité est assurée par un enduit d'asphalte.

Au Nord, à l'Ouest et au Sud, des corps de bâtiment simples en profondeur bordaient l'avant-cour : c'étaient les communs. Cette partie de l'habitation était appelée par les Assyriens *bâbânu*, d'un terme dérivé de *bâbu* « porte ⁽³⁾ » ; l'expression *kisallu bâbânu* désignait la cour des communs, l'avant-cour ⁽⁴⁾. Le *bâbânu* servait probablement au logement du personnel. On trouve dans les chambres IV et XV l'origine de deux canalisations dont la première débouchait au Nord ⁽⁵⁾ et la seconde devait aboutir à un puisard sous l'avant-cour ⁽⁶⁾. La dalle initiale n'est pas creusée sur toute sa longueur : à la naissance de la canalisation, elle est épargnée sur 15 à 20 cm. Ces deux chambres étaient probablement des salles de bains. Nous trouverons plus loin des installations de ce genre plus complètes.

C'est seulement dans le corps de bâtiment du Nord que les murs sont

⁽¹⁾ Au Bâtiment aux ivoires, où se retrouve ce même type de canalisation, la dimension varie de 80 cm. à 1 m. 60. La moyenne devait être environ 1 m. 20.

⁽²⁾ Dans le cas présent, ce sont des fragments de dalles taillées (matériaux réutilisés). En général ce sont des pierres brutes.

⁽³⁾ Voir *Les Homophones Sumériens*, p. 51, note 4.

⁽⁴⁾ Le *kisallu bâbânu* est mentionné dans les inscriptions de Sennacherib relatant la construction du *Bît kutalli*.

⁽⁵⁾ La rigole a, à l'origine, 23 cm. de largeur et 9 cm. de profondeur, et, au sortir du mur,

21 cm. de largeur et 14 cm. de profondeur. Les murets et la couverture de la canalisation sont constitués par des pierres brutes, sauf dans la traversée du mur, où la rigole est couverte par des carreaux de terre cuite disposés en V renversé.

⁽⁶⁾ La rigole a 21 cm. de largeur et 10 cm. de profondeur. Les murets, hauts d'environ 20 cm., sont faits de pierres brutes ; la couverture est en pierres plates non taillées. Le fond de la rigole est à environ 40 cm. au-dessous du niveau du carrelage de l'avant-cour.

encore en partie debout. Ils étaient intérieurement couverts d'un badigeon de chaux dont il reste quelques traces. Cette décoration paraît avoir été générale à l'intérieur du palais ⁽¹⁾. La couche est formée actuellement de carbonate de chaux, mais elle était constituée à l'origine par de la chaux appliquée après extinction. Cette chaux s'est carbonatée lentement au contact de l'air.

Au Nord et à l'Est de l'avant-cour subsistent sur les murs quelques vestiges d'un enduit beaucoup plus épais, mais également formé de chaux, aujourd'hui presque complètement carbonatée ⁽²⁾.

On remarque au Nord-Est de l'avant-cour un enfoncement (IX) de 5 m. 50 de largeur et 7 m. 50 de profondeur. Il est probable que cet espace rectangulaire, fermé sur trois côtés seulement, était couvert, car les parois Est, Nord et Ouest conservent encore des traces du badigeon de chaux dont seules les faces internes des murs semblent avoir été revêtues. Au Sud-Est de l'avant-cour se trouvait un enfoncement symétrique (X), un peu plus étroit et ouvrant vers le Nord. Nous rencontrerons de semblables réduits dans d'autres parties du palais (XXIX, LII) et dans le Bâtiment aux ivoires (9 et 10). On ne connaît en revanche rien de semblable ni en Assyrie ⁽³⁾, ni à Sindhjirli, ni à Karkemish. C'est, à l'état d'ébauche, le principe de ces grandes salles ouvertes sur la cour dont les palais parthes et sassanides offrent de nombreux exemples. Le même principe survit dans le *livân* de l'architecture orientale moderne.

Au fond de l'avant-cour à l'Est s'ouvre une porte de 3 m. 25 de largeur qui donnait accès au logis proprement dit, à ce que les Assyriens appelaient le *bitânu* (terme dérivé de *bitu* « maison »). La première salle dans laquelle on entrait (XVIII) est la plus vaste du palais : elle mesure 30 m. du Nord au Sud et 9 m. 30 d'Est en Ouest ; elle est complétée au Nord par la salle XVII, avec laquelle elle communiquait par une large baie. Les deux salles n'en faisaient en réalité qu'une seule qui mesurait près de 36 mètres du Nord au Sud. C'était la grande salle d'apparat, la salle du trône. C'est là que le roi

⁽¹⁾ On ne saurait cependant l'affirmer d'une façon absolue. Notons, par exemple, qu'après avoir franchi le passage qui s'ouvre au Nord-Est de la salle XVII on n'en trouve plus trace.

⁽²⁾ Nous devons ces précisions à M. Granger, professeur et chef de laboratoire au Conserva-

toire des Arts et Métiers, à qui ont été soumis des échantillons tant du badigeon intérieur que de l'enduit des cours.

⁽³⁾ Voir cependant dans la « Maison rouge » d'Assour (MDOG, n° 34, fig. 17), le réduit qui prolonge la cour à l'Est. Mais on n'a aucune raison de penser que ce réduit fût couvert.

donnait ses audiences. On remarque le long de la paroi orientale, non loin de l'angle Sud-Est, une dalle de calcaire posée sur le sol ; elle mesure 2 m. 10 sur 1 m. 29, est légèrement concave, et sur ses bords est réservée une bande de 2 cm. de hauteur et 6 à 7 cm. de largeur. Deux rainures en diagonale se croisent au centre où a été creusée une cuvette de 14 à 15 cm. de diamètre et 2 cm. 5 de profondeur. Nous retrouverons des dalles semblables dans la salle XXVIII et au Bâtiment aux ivoires dans la salle 2. Si, comme nous le verrons, ces dalles étaient destinées aux ablutions qui précédaient et suivaient le repas, il faudrait en conclure que la grande salle XVIII servait, dans certaines occasions, de salle à manger.

La salle XVII communique au Nord avec une salle (XVI) dont le plan évoque l'idée d'une cage d'escalier. Le palais n'avait certainement pas d'étage ; toutes les pièces étaient au rez-de-chaussée ; mais il fallait pouvoir accéder aux terrasses ou toits plats qui couvraient tout le bâtiment. On sait le rôle que jouent les terrasses aujourd'hui en Orient : les habitants de Bagdad et de Mossoul passent une partie de leur existence sur les terrasses de leurs maisons. Il en était certainement de même des habitants de Ninive et de Babylone.

Comment accédait-on au toit-terrasse ? Layard a trouvé trace d'une rampe intérieure dans le palais de Sennacherib à Ninive ⁽⁴⁾. Place a restitué un certain nombre d'escaliers dans le palais de Khorsabad, mais c'est conjecture pure. Andrae à Assour a cru trouver des escaliers auprès des différentes portes de l'enceinte. Mais ces escaliers sont en briques crues. Les marches n'auraient pu supporter un usage un peu prolongé. Or elles sont en général bien conservées. Aussi Andrae suppose-t-il qu'elles portaient un revêtement en matière dure (*Festungswerke von Assur*, p. 52). Mais comment expliquer qu'il ne reste nulle part aucune trace de ce revêtement ? N'est-il pas plus probable que ces pseudo-escaliers en briques crues n'étaient que les supports de rampes en terre battue ? Cette hypothèse est en tout cas celle qui paraît le mieux rendre compte de ce que nous avons trouvé dans la salle XVI. Le centre de

(4) Il la décrit comme il suit : « (The doorway) led to an inclined or ascending passage, nine feet wide in the narrowest part and ten in the broadest, and forty-four feet in length

to where it turned at right angles to the left. It was paved with hard lime or plaster about an inch and a half thick » (*Discoveries*, p. 460).

cette salle est occupé par un massif rectangulaire, séparé des murs par un espace de 1 m. 80 à l'Est, 1 m. 60 au Nord, 1 m. 90 à l'Ouest, 1 m. 50 au Sud. Ce massif est, comme les murs, fait de briques rouges de 11 cm. d'épaisseur, c'est-à-dire du type qui, nous le verrons, est le plus communément employé dans la construction du palais. Une rampe devait en faire le tour dans le sens de la flèche dessinée sur le plan et aboutir à la terrasse en *c*. Il reste une partie de son support constitué par un remplissage de mauvaises briques grises, qui s'arrête nettement en *c* : ces briques sont plus épaisses que les briques rouges, mal assemblées et mal jointes.

La grande salle XVIII est à l'Est en communication avec la cour intérieure par l'intermédiaire d'une salle de dimensions moyennes (XXI) interposée entre la partie du *bitânu* où les étrangers avaient accès et le logis intime. On notera que les deux portes Est et Ouest de la salle XVIII ne sont pas dans le même axe, sans doute afin d'éviter que de l'avant-cour on eût vue dans la cour intérieure.

Les salles XVIII et XXI communiquent au Sud, par des portes à vantail simple, avec un appartement composé d'une chambre à coucher (XIX) et d'une salle de bains (XX). La salle de bains est de dimensions plus réduites, mais du même type que celles des appartements royaux que nous décrirons plus loin. On y trouve le même carrelage asphalté, les traces à la base des murs du même enduit d'asphalte ⁽¹⁾, les deux mêmes dalles de calcaire, l'une percée d'un trou de vidange ⁽²⁾ et l'autre destinée à l'emplacement de la baignoire ⁽³⁾. La situation de cet appartement, près de l'entrée du logis royal, donne à penser qu'il était peut-être occupé par le commandant militaire du palais.

La cour intérieure mesure 33 m. 40 du Nord au Sud et 31 m. 70 d'Est en Ouest. Les murs qui l'entourent gardent, comme ceux de l'avant-cour, quelques traces d'un épais enduit de chaux. A l'angle Nord-Ouest se trouve un petit enfoncement, un *livân* (XXIX), de 5 m. de largeur sur 4 m. 40 de profondeur,

(1) Cet enduit descend jusqu'à 15 cm. au-dessous du dallage.

(2) Elle mesure 1 m. 60 sur 85 cm. ; le trou central a 14 cm. de diamètre et est encadré de quatre petites cavités à 39 cm. d'in-

tervalle l'une de l'autre.

(3) Elle mesure 1 m. 62 sur 84 cm. ; l'emplacement de la baignoire, qui y est réservé en creux (environ 2 cm. de profondeur), mesure 1 m. 12 sur 0 m. 54.

dont les parois Nord, Ouest et Sud conservent des vestiges de badigeon blanc. Le niveau moyen de la cour est de 20 à 30 cm. supérieur à celui que l'avant-cour atteint à l'Est.

La cour était pavée de carreaux dont les dimensions sont identiques à celles des carreaux de l'avant-cour. Ce carrelage offre la singularité, assez difficile à expliquer, d'être placé obliquement par rapport à l'orientation générale du palais. Au Nord et à l'Ouest il a été en grande partie remplacé par un dallage de basalte dont les éléments, bien que de dimensions inégales, sont ajustés avec soin et disposés normalement par rapport au plan de la cour. On trouve en outre au Sud des raccords en carreaux de 35 à 36 cm. et 37 à 37,5 cm. de côté. Ces diverses réfections attestent un long usage.

L'évacuation des eaux se faisait au Sud-Est par une canalisation souterraine, aussi large et un peu plus profonde que celle de l'avant-cour, décrite plus haut. Les murets étaient formés de pierres basaltiques brutes. La couverture manque.

C'est au Nord et au Nord-Ouest de la cour que se trouvaient les appartements royaux. Ils étaient donc exposés au midi. Dans la région le vent du Nord souffle parfois avec une violence comparable à celle du mistral provençal et soulève des nuages de sable et de poussière qui, plus d'une fois, nous ont obligés à interrompre le travail. Toutes les maisons du village ont, pour cette raison, leurs ouvertures vers le Sud ⁽¹⁾.

Du plan général du palais, où, en raison de la réduction qu'il a été nécessaire de lui faire subir, certains détails apparaissent mal, nous avons extrait la partie concernant les appartements royaux et la reproduisons ci-contre à plus grande échelle (fig. 10).

On distingue deux appartements : l'un devait être celui du roi et l'autre celui de ses femmes. Le premier se compose des pièces XXII, XXIII, XXIV et XXVIII qui sont disposées en équerre. La pièce XXIV, qui est au sommet de l'équerre, est sans doute une chambre à coucher ; elle communique à l'Est avec la grande salle d'apparat ou salon XXVIII et au Sud avec la salle de bains XXII

⁽¹⁾ Nous verrons que dans les autres bâtiments (Bâtiment Z et Bâtiment aux ivoires) l'appartement principal est également exposé au Midi. Les conditions locales suffisent à expliquer le choix de cette orientation. Notons

cependant ce passage du grand recueil divinatoire *šumma ʿlu ina mêlê šakin* (Tablette V, l. 60 = CT XXXVIII, pl. 12) : « Si une maison, ses portes ouvrent au midi, l'habitant de cette maison, son cœur sera content. »

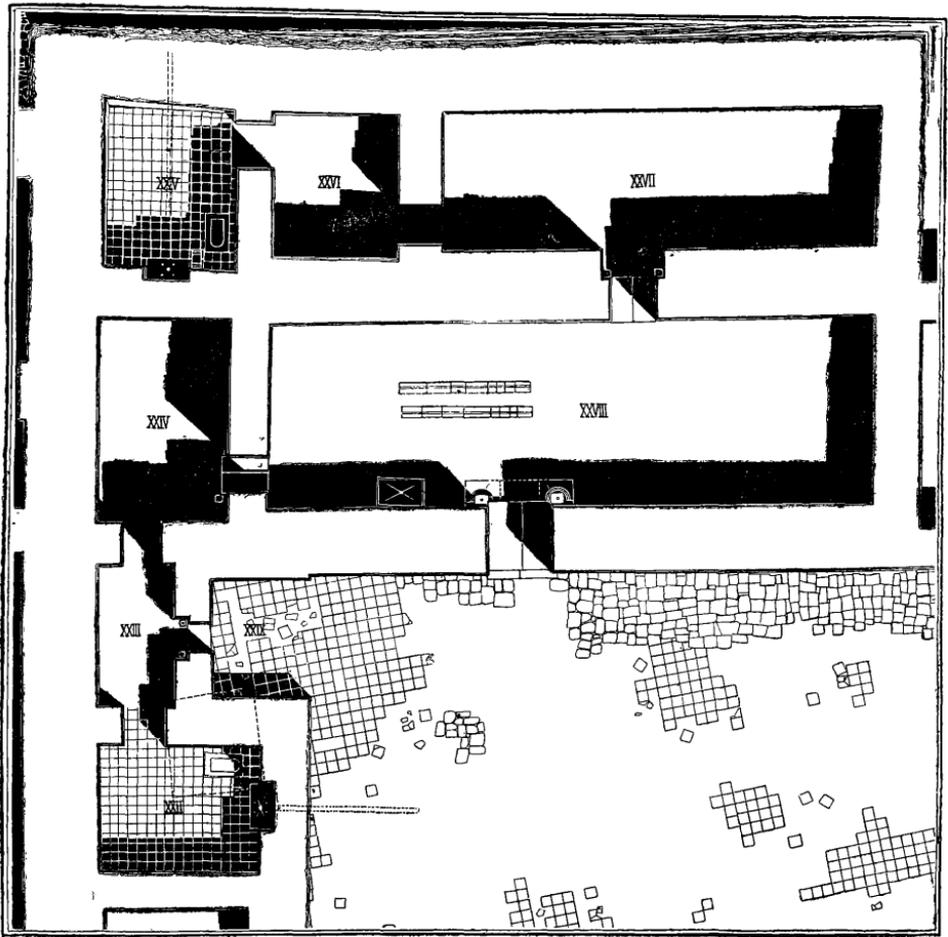


FIG. 40.

par l'intermédiaire du couloir XXIII. Cet appartement avait deux entrées : l'une, la principale, donne accès au salon, l'autre au couloir situé entre la chambre à coucher et la salle de bains. De sa chambre, le roi pouvait gagner la cour soit par le salon, soit par le couloir. La planche XVII, n° 1, donne une vue de l'angle Nord-Est de la chambre royale. Le second appartement, celui des femmes, se compose de trois pièces en enfilade : un salon (XXVII), une chambre à coucher (XXVI) et une salle de bains (XXV). On n'y accède que par le salon de l'appartement royal (XXVIII). Afin d'éviter les indiscretions, la porte ouvrant sur la cour et la porte ouvrant sur l'appartement des femmes ont été disposées en chicane.

On remarquera que la chambre du roi, le couloir et la salle de bains, de même que les trois pièces de l'appartement des femmes, communiquent par de simples passages sans portes⁽¹⁾. On notera, d'autre part, que toutes les portes des appartements royaux sont à double vantail ; il en était ainsi, même de la porte du couloir sur la cour, bien que l'ouverture ne fût que de 1 m. 12. On ne pouvait passer par cette porte qu'en ouvrant les deux vantaux à la fois.

Dans la salle XXVIII, on remarque à gauche de la porte d'entrée, sur le sol, contre le mur, une dalle légèrement concave, tout à fait semblable à celle que nous avons signalée plus haut dans la salle XVIII : elle mesure en plan 2 m. 05 sur 1 m. 27 et est épaisse de 18 cm. ; les bandes ont 1 cm. 5 de hauteur et 5 à 6 cm. de largeur ; la cuvette creusée au centre a 15 cm. de diamètre et 4 cm. de profondeur. Nous retrouverons dans le Bâtiment aux ivoires une dalle du même type, mais sensiblement plus petite et ne présentant pas les deux rainures en diagonale qui paraissent destinées à faciliter l'écoulement de l'eau vers la cavité centrale. Les fouilles de Khorsabad ⁽²⁾, de Nimroud ⁽³⁾,

(1) Nous avons recherché, sans les trouver, les crapaudines. Il paraît certain qu'elles n'existaient pas.

(2) Botta mentionne une dalle rectangulaire placée dans la salle VIII entre les portes M et Q (Botta, *Monument de Ninive*, V, p. 50). D'après le plan (tome II, pl. 115), au centre de cette dalle, était creusée une cavité circulaire.

(3) Voir LAYARD, *Nineveh and its Remains* :

« A large square stone, slightly hollowed in the centre » (I, 146) ; « two square stones slightly hollowed in the centre » (I, 134) ; « a large square slab with slightly raised edges » (II, 15) ; « The slab lying on the pavement... was plain ; the edges were raised, and it was pierced in the centre » (II, 33). Dans le dernier cas, si le terme « pierced » doit être interprété à la lettre, il s'agirait plutôt d'une dalle de vidange.

d'Assour ⁽¹⁾, de Sindjirli ⁽²⁾, de Tell-Ahmar ⁽³⁾, ont fait connaître des exemples de dalles semblables, parfois associées, comme celle que nous décrivons, à ces curieux alignements de dalles, traversés de deux rainures parallèles que Layard comparait à des rails de chemin de fer⁽⁴⁾. Nous avons ici deux alignements parallèles, distants de 64 cm. et mesurant 43 cm. de largeur et respectivement 5 m. 56 et 5 m. 64 de longueur ; les deux rainures ⁽⁵⁾ qui les traversent longitudinalement sont séparées par un espace de 1 m. 10. On peut se demander si ces énigmatiques dallages ne servaient pas de tables à manger et si les rainures ne délimitaient pas l'emplacement réservé aux plats ; quant aux dalles à cavité centrale, c'étaient sans doute des lavabos destinés aux ablutions des convives avant et après le repas ; grâce à la cuvette ménagée au centre, il était facile d'enlever, après usage, l'eau avec une épuisette (voir sur ce sujet, *Syria*, XI, p. 114 et suiv.). Si cette explication est exacte, la salle XXVIII n'aurait pas été seulement une salle de réunion ou de réception, mais aussi une salle à manger.

Les deux salles de bains sont du même type. Nous décrivons d'abord celle de l'appartement royal (XXII). Cette salle mesure 6 m. 50 sur 5 m. 30. Son sol est revêtu de carreaux de 37,5 à 40 cm. de côté sur 6 à 7 cm. d'épaisseur. Une épaisse couche d'asphalte, pénétrant profondément dans les joints, a été étendue sur ce carrelage et saupoudrée de petits cailloux (comme l'asphalte de nos trottoirs) ; le bas des murs est protégé par une couche d'asphalte d'environ 60 cm. de hauteur, dont la moitié est enterrée. Une dalle de pierre calcaire, mesurant 1 m. 90 sur 82 cm. est à demi engagée dans une sorte de petite alcôve ménagée au milieu du mur oriental ; elle est percée d'un trou central de 13 cm. de diamètre, servant à la vidange des eaux de toilette, dont l'écoulement est facilité par deux rainures croisées en diagonale. Le trou de vidange est cantonné de quatre petites cavités séparées par des intervalles de 40 ou 45 cm. et destinées

⁽¹⁾ Voir le plan de la « Maison rouge » dans MDOG, n° 31, fig. 17.

⁽²⁾ Dans le palais supérieur qui est certainement un palais assyrien. La bordure de la dalle trouvée dans ce palais présente une interruption, simple accident sans doute, plutôt qu'ouverture pour l'écoulement de l'eau, comme le veut KOLDEWEY (*Ausgrabungen in Sendschirli*, p. 144).

⁽³⁾ Dans un palais de Téglathphalasar III, voir *Syria*, XI, p. 114 s.

⁽⁴⁾ *Nineveh and its Remains*, II, p. 14 et 15. Autres exemples : à Sindjirli dans le palais supérieur (palais assyrien), cf. *Ausgrabungen in Sendschirli*, p. 144 ; à Tell-Ahmar dans le palais de Téglathphalasar, cf. *Syria*, XI, p. 114.

⁽⁵⁾ Chaque rainure est doublée par un filet plus légèrement gravé.

apparemment à recevoir les pieds d'un meuble de toilette. Il communique avec une canalisation souterraine du type déjà décrit, dont le fond est à environ 80 cm. au-dessous du niveau supérieur de la dalle. La rigole est creusée dans des dalles de calcaire de 40 cm. de largeur; elle a 24 cm. de largeur et 10 cm. de profondeur. Les murets, hauts de 20 cm., sont faits de pierres brutes liées par un mortier d'argile. Les parois latérales, tant de la rigole que des murets, sont enduites d'asphalte. La couverture est en pierres plates non taillées. L'évacuation se fait dans la direction de l'Est, par une pente très faible; il est probable que cette canalisation aboutissait à un puisard sous la cour.

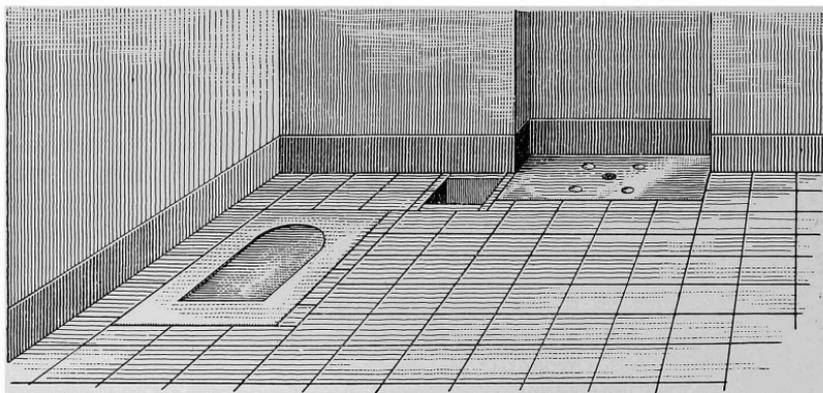


FIG. 11.

Dans l'angle Nord-Est de la pièce se trouve une autre dalle de calcaire, mesurant 1 m. 60 sur 96 cm., où est ménagé en creux (1 ou 2 cm. de profondeur) l'emplacement de la baignoire qui était probablement en métal⁽⁴⁾. Cette baignoire, cintrée à une extrémité, mesurait à sa base 1 m. 23 sur 56 cm.

⁽⁴⁾ Dans sa description du palais de Khorsabad, Botta écrit ce qui suit (tome V, p. 50 s.) : « Dans [la] chambre I, de chaque côté de la porte A, il y a une dalle creusée comme pour recevoir quelque chose. Cette espèce d'encastrement peu profond a 2 m. de long sur 1 m. 50 de large; il est rectangulaire à l'extrémité Nord-Ouest et cintré en demi-cercle à l'autre

extrémité qui touche le fond de la salle, près de la porte. Rien n'indique à quoi a pu servir cette pierre ainsi creusée... ». Il semble évident que c'est un emplacement de baignoire. Le plan (tome I, pl. 48) montre que les mesures données par Botta sont celles, non pas de ce qu'il appelle l'encastrement, mais de la dalle entière.

La salle de bains de l'appartement des femmes est un peu plus grande que celle de l'appartement royal ; elle mesure 6 m. 90 sur 5 m. 50. La planche XVII, n° 2, donne une vue de cette salle prise du Nord. On y distingue le carrelage asphalté (carreaux du même type que ceux de la salle XXII), la bande d'asphalte courant le long des murs, jusqu'à une hauteur de 30 cm. au-dessus du carrelage ; dans l'angle gauche la dalle où se dessine en creux l'emplacement de la baignoire et, au fond, à demi encastrée dans le mur, la dalle de vidange (voir le croquis fig. 11).

Ces deux dalles sont en calcaire. La première mesure 1 m. 68 sur 1 m. 02 ; elle est creusée de 2 cm. pour recevoir la baignoire qui mesurait à sa base 1 m. 23 de longueur sur 57 cm. de largeur du côté cintré et seulement 53 à l'extrémité opposée.

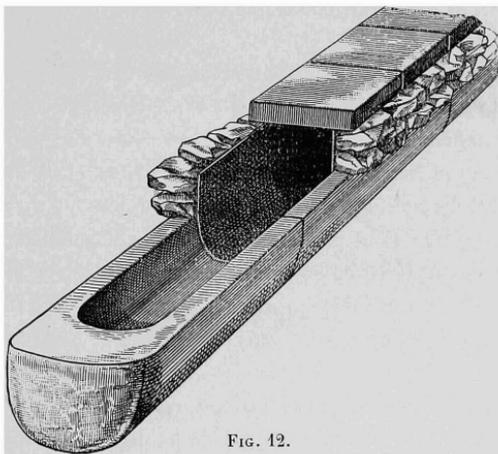


FIG. 12.

La dalle de vidange mesure 1 m. 80 sur 90 cm. ; le trou central a un diamètre de 13 cm. ; les quatre petites cavités qui l'encadrent sont à des intervalles de 46 cm. Cette dalle couvre l'origine d'une canalisation moins profondément enterrée que celle de la salle XXII ; cette canalisation traverse la salle en son milieu, sous le carrelage, et débouche à l'extérieur en passant sous le mur Nord ; la pente, insensible pendant la première moitié du parcours, s'accroît à l'abord du mur. La rigole, creusée dans des dalles de calcaire de 44 cm. de

largeur, a 10 à 12 cm. de profondeur et 30 cm. de largeur ; les murets, constitués par des pierres basaltiques liées par un mortier d'argile, ont 18 à 20 cm. de hauteur. Toute la surface intérieure de la canalisation est enduite d'asphalte. La couverture est formée par des carreaux de 45 cm. de côté et 8 cm. d'épaisseur. La figure 12 donne un croquis montrant l'origine de cette canalisation.

La salle de bains de l'appartement des femmes présente une particularité qui manque à la salle de bains de l'appartement royal. Entre la dalle de vidange et la baignoire s'ouvre dans le carrelage une petite fosse rectangulaire que limitent sur les côtés des carreaux de champ (deux sur chacun des côtés longs, un sur chacun des petits côtés). Le fond est formé par des carreaux à plat. On ne remarque aucun trou pour l'écoulement de l'eau. Il est probable que cette petite fosse servait au logement d'un récipient qu'après usage on enlevait pour le vider : les dimensions que devait avoir ce récipient font penser à un bain de pieds.

On remarquera sur le plan la direction légèrement oblique du mur Nord. Originellement le mur était d'équerre, mais il s'est incliné vers l'extérieur et, dans cette position penchée, il s'est coupé : tout ce qui dépassait le niveau du dallage a glissé vers le Nord, le glissement étant insensible à l'Est et augmentant régulièrement d'amplitude d'Est en Ouest. Au-dessous du niveau du dallage, les assises du mur n'ont pas bougé : la bande d'asphalte qui les couvrait jusqu'à une profondeur de 40 ou 50 cm. est encore en place et marque la direction primitive du mur. Il semble qu'on se soit contenté, une fois la déviation produite, de boucher les crevasses, sans essayer de rétablir le mur dans son état antérieur.

Les salles XXII à XXVIII étaient la partie privée du logis royal, comme les salles XVII, XVIII et XXI en étaient la partie publique. Les murs de tous les appartements royaux, publics ou privés, ont reçu la même décoration consistant en une frise polychrome. Cette frise, composée de motifs géométriques, est reproduite planche XLVIII, n° 1. On la distingue nettement sur la photographie de la salle XXV (voir pl. XVII, n° 2) et mieux encore sur celle de la salle XXIV (pl. XVII, n° 1). Elle formait une bande continue de 78 cm. de largeur. Le fond est formé par le badigeon de chaux, originellement blanc, mais devenu jaunâtre, qui couvre les murs. Les couleurs employées sont un bleu voisin du cobalt, très vif au moment de la découverte, mais pulvérulent et

tombant vite en poussière, et une sorte de rouge indien, très résistant⁽¹⁾. Les contours sont peints en noir. Parfois le trait noir recouvre un trait rouge, encore apparent par places. La hauteur de cette frise par rapport au niveau constaté ou présumé des seuils était d'environ 2 m. dans la salle XVII (et XVIII⁽²⁾), 1 m. 95 dans la salle XXVIII, 1 m. 90 dans la salle XXI, 1 m. 75 dans les salles XXIII et XXV, 1 m. 65 dans la salle XXIV, 1 m. 60 dans les salles XXVI et XXVII. Cette hauteur variait apparemment avec celle des pièces. La frise de la salle XXIV s'arrête des deux côtés de la porte donnant sur la salle XXVIII. De même il n'y a pas continuité entre la frise de la salle XXVIII et celle de la salle XXVII. Au contraire la frise de la salle XXIV se soude à celle de la salle XXIII, malgré une différence de niveau (de 10 cm. environ), qui est rachetée dans l'angle Nord-Ouest de la salle XXIII par un raccord assez gauche. C'est là une preuve de plus qu'entre les salles XXIII et XXIV, il n'y avait pas de porte (voir ci-dessus, p. 24).

Le badigeon de chaux, sur lequel cette frise est peinte, couvre toute la surface murale jusqu'à une profondeur qui atteint parfois 40 ou 50 cm. au-dessous du sol ancien. A la base des murs il est recouvert par une couche d'asphalte dont nous avons déjà constaté la présence dans les deux salles de bains XXII et XXV et qui se retrouve dans toutes les autres salles de bains du palais et du Bâtiment aux ivoires. Dans les appartements royaux (publics ou privés) la bande d'asphalte qui protège le pied des murs contre l'humidité n'est pas exclusivement réservée aux salles de bains ; elle est aussi attestée dans les autres salles, avec cette différence qu'elle n'y est bien conservée qu'au-dessous du niveau du sol ancien : dans la grande salle XVIII, on la suit jusqu'à une profondeur de près de 50 cm. ; dans la salle XXVIII jusqu'à 40 cm. environ ; dans la salle XXIV jusqu'à 35 ou 40 cm. ; au-dessus du sol, il en reste des traces certaines, mais rares : ainsi des deux côtés de la porte qui fait communiquer les salles XVIII et XXI, on constate sur les murs quelques vestiges d'asphalte jusqu'à 15 ou 20 cm. au-dessus du seuil ; dans les angles Nord-Ouest et Sud-Ouest de la salle XXVIII, on en trouve jusqu'à une hauteur de 20 ou 30 cm.

(1) Selon M. Granger, ce rouge est à base d'oxyde de fer et donné par un ocre.

(2) Il paraît certain que, dans la salle XVIII, la frise était, comme dans la salle complé-

mentaire XVII, à une hauteur de 2 mètres ; mais c'est une hauteur que les murs de cette salle n'atteignent plus dans leur état actuel ; aussi toute trace de la frise a-t-elle disparu.

Immédiatement à l'Est de l'appartement privé du roi, se trouve un petit appartement composé d'une chambre (XLIII) et d'une salle de bains (XLIV⁽¹⁾). La chambre ouvre au Sud sur la cour ; le seuil, formé de deux dalles de calcaire, est conservé, mais rien n'indique que cette ouverture ait été fermée par une porte : nous n'avons pas trouvé de crapaudine⁽²⁾. Au Nord, une autre ouverture, bouchée par la suite avec des briques grises de 12 cm. 5 d'épaisseur, permettait originellement d'accéder, sans doute par le moyen d'un plan incliné, à un corps de bâtiment situé en contre-bas, dont il sera question plus loin ; le seuil, fait d'un rang de pierres basaltiques brutes, est resté en place du côté extérieur. La chambre communique à l'Est avec la salle de bains, reconnaissable à son carrelage asphalté et à sa dalle percée pour la vidange, mais dépourvue d'emplacement préparé pour la baignoire. Les murs de la chambre sont décorés à une hauteur de 1 m. 30 d'une frise de 36 cm. de largeur, formée de cercles concentriques, peints en noir et reliés par des filets de même couleur (pl. XLVIII, n° 2). Ce modeste appartement, placé entre l'appartement royal et l'aile orientale, qui, nous le verrons, abritait sans doute les services, était peut-être affecté au majordome, au fonctionnaire qui dirigeait la domesticité du palais.

L'aile orientale est remarquable par la régularité de son plan, par la disposition symétrique des pièces qui la composent. Malheureusement, de la plus grande partie de ce corps de bâtiment, il ne reste que les fondations. C'est probablement de ce côté qu'il faut chercher l'emplacement de la cuisine. Les pièces très longues et étroites, telles que XL, XLI, XXXII, XXXIII servaient sans doute de magasins⁽³⁾. Les pièces XXXIV et XLII n'en faisaient primitivement qu'une seule ; le mur de refend qui les sépare a été bâti après coup, en briques de teinte gris-jaunâtre de 12 ou 13 cm. d'épaisseur. Dans le sol de la chambre XXXVII, ont été trouvés (en *l*) les restes d'un mur en équerre appartenant à une construction antérieure et conservant encore des vestiges du badigeon de chaux qui le couvrait.

De l'aile Sud il subsiste peu de chose. On y distingue deux salles dont le

(1) Ce numéro n'a pas été porté sur le plan.

(2) Il est à noter que nous n'avons pas non plus trouvé de crapaudine à la porte immé-

diatement voisine qui donne accès à la chambre XLII.

(3) Qu'on se rappelle les magasins longs et étroits des palais de Boghaz-keuï et de Crète.

plan est incomplètement conservé, à savoir la salle XXX au Sud du corps de bâtiment qui sépare la cour de l'avant-cour et la salle XXXI au Sud de la cour avec laquelle elle communique par une porte dont une crapaudine encore *in situ* marque l'emplacement. Nous avons trouvé de ce côté un enchevêtrement de constructions appartenant à des époques et des niveaux différents. Ce qui reste du mur Ouest de la chambre XXXI (*e*) est construit en briques rouges sur un lit de briques de teinte gris-jaunâtre reposant, à une profondeur qui ne dépasse pas 30 ou 40 cm., sur un soubassement de pierres brutes. De telles fondations, inusitées par ailleurs dans le palais, s'expliquent ici par le fait qu'on a utilisé un mur appartenant à une construction antérieure et bâti partie en pierres et partie en briques de teinte gris-jaunâtre. La base de la maçonnerie en pierres se trouvait originellement au niveau du sol (comme dans le Bâtiment aux ivoires, voir ci-dessous p. 49). A la même construction antérieure, que nous appellerons Bâtiment B, appartient l'alignement de pierres brutes *g*. Le niveau supérieur de ces pierres est à environ 40 cm. au-dessous du niveau de la cour. Il est probable que le mur fermant au Sud la chambre XXXI s'élevait sur cette base : quelques traces de terre rouge au-dessus de la partie Ouest de cet alignement sont peut-être les restes des briques du palais. La partie la mieux conservée du Bâtiment B se trouve en *h* : ici un mur de 1 m. 85 d'épaisseur prolonge vers l'Ouest l'alignement de pierres précédemment décrit. Ce mur est formé d'un bâti de pierres brutes, de 40 à 50 cm. de hauteur, surmonté d'une maçonnerie en briques jaunâtres, de 12 cm. d'épaisseur, dont il ne subsiste que quelques lits : le tout est recouvert sur les faces Nord et Sud d'un enduit d'argile et des restes d'un badigeon de chaux. La base de ce mur est à la même profondeur qu'un carrelage asphalté dont il subsiste quatre carreaux de 36 cm. de côté (*i*) sous le sol de la chambre XXX : ce carrelage qui donne le niveau du Bâtiment B est à 76 cm. au-dessous du niveau de la cour. La chambre XXX du palais était probablement limitée au Sud par un mur construit sur le mur *h* du Bâtiment B.

Sous le Bâtiment B se trouvent en *k* les restes de murs épais en briques rouges, dont l'orientation est déviée dans le même sens que celle du palais, mais d'une façon sensiblement plus accentuée. C'est la construction la plus ancienne. Nous l'appellerons Bâtiment A.

Les vestiges d'une troisième construction, plus récente que le Bâtiment B

se remarquent dans le sol de la chambre XXXI, en *f*. Les murs de cette construction, qu'on peut appeler Bâtiment C, sont conservés jusqu'à un niveau inférieur de 6 cm. seulement à celui de la cour; ils sont construits en briques jaunâtres d'environ 13 cm. d'épaisseur et ont gardé des traces de leur badigeon blanc. Ils ont à peu près la même orientation que les murs du Bâtiment A et sont d'ailleurs construits sur un soubassement en briques rouges qui pourrait avoir fait partie du bâtiment précité. Il semble que les constructeurs du Bâtiment C aient utilisé les murs du Bâtiment A, comme par la suite les constructeurs du palais ont utilisé les murs du Bâtiment B.

Il est très probable que les murs *g* et *h* du Bâtiment B marquent la limite méridionale du palais, dont l'aile Sud serait, en conséquence, simple en profondeur.

Nous n'avons pu reconnaître aucun mur au Sud-Est de la cour. En cet endroit le terrain est bouleversé et la pente rapide.

L'aile Est du palais est reliée au Nord à un bâtiment, situé en contre-bas, dont nous n'avons dégagé qu'une partie et que nous appellerons le Bâtiment Z. La différence de niveau est d'environ 2 mètres. L'orientation est la même que celle du palais. On accédait à ce bâtiment par un passage ménagé au Nord-Est de la chambre XLII et aboutissant à la chambre XLV dont le sol était en plan incliné d'Ouest en Est. L'existence de cette rampe est certaine. A l'Ouest le sol de la chambre n'était pas à un niveau de beaucoup inférieur à celui du palais, comme on peut le conclure du niveau auquel débouche la canalisation qui servait à l'évacuation des eaux de la salle de bains voisine. A l'Est, au contraire, la crapaudine de la porte qui donne accès à la salle voisine est à environ 2 m. 25 au-dessous du niveau de la cour du palais.

Comme le palais, le Bâtiment Z se composait de chambres ouvrant sur des cours intérieures, mais les chambres et les cours y sont à beaucoup plus petite échelle. Les murs sont construits en briques d'une épaisseur moyenne de 12 cm. 5 et de teintes variées. La rampe qui relie le palais au Bâtiment Z aboutit à une chambre (XLVI) qui donne accès à l'Est à la cour principale (LI) et à l'Ouest à une courette (LIV). La cour LI mesure 18 m. du Nord au Sud et 14 m. 30 d'Est en Ouest. Les murs qui la bordent conservent les traces d'un enduit de chaux moins épais que celui qui a été constaté dans les cours du palais. Elle est carrelée : les carreaux, sensiblement plus petits que ceux

des cours du palais, mesurent 43 à 44 cm. de côté et 7 cm. d'épaisseur. Certaines parties du carrelage sont refaites en carreaux de 45 à 46 cm. de côté (type du palais) ou remplacées par un dallage de basalte. Au Nord-Ouest se trouve un enfoncement rectangulaire, un *liwân* (LII), mesurant 4 m. 10 de largeur et 4 m. de profondeur dont les trois murs Nord, Ouest et Sud gardent des vestiges de badigeon de chaux. La courette (LIV) mesure 14 m. 40 du Nord au Sud et 9 m. d'Est en Ouest ; elle est pavée de pierres brutes (basaltiques et calcaires) ⁽¹⁾ et est à un niveau un peu inférieur à celui de la cour principale. On remarque quelques traces de badigeon de chaux au pied des murs. La chambre LIII située entre les deux cours, au Nord de la chambre XLVI, était à un niveau très supérieur au niveau général du bâtiment ; nous n'en avons dégagé que l'angle Sud-Ouest, qui conserve un carrelage asphalté (carreaux de 33 à 34 cm. de côté), dont le niveau dépasse d'un mètre environ celui du pavage de la cour LIV. Cette chambre était certainement une salle de bains. Elle semble bien avoir fait partie d'un appartement disposé en équerre à l'angle Nord-Ouest de la cour principale, dans une situation exactement semblable à celle de l'appartement royal au Nord-Ouest de la cour du palais. Cet appartement paraît avoir été à un niveau plus élevé que le reste du bâtiment. Nous verrons plus loin que l'appartement principal du Bâtiment aux ivoires était également surélevé.

On trouve une autre salle de bains au Sud de la cour (chambre XLVIII) ; son carrelage, en partie conservé, est asphalté et composé de carreaux de 43 à 44 cm. de côté ; les carreaux du passage qui donne accès à la chambre voisine (XLVII) sont de plusieurs types (43, 36,5 et 33 cm. de côté). La dalle de vidange, partiellement engagée dans le mur Sud, mesure 1 m. 10 sur 73 cm. ; le diamètre du trou central est de 11 cm. Une bande asphaltée couvre la base des murs ; elle a une hauteur de 40 cm. (et même 50 cm. dans l'enfoncement où est encastrée la dalle de vidange) et ne descend pas au-dessous du niveau du carrelage (comme c'est le cas dans les salles de bains du palais).

La courette communique à l'Ouest avec une chambre (LV) par un passage carrelé (carreaux de 34 à 34,5 cm. de côté). A l'Ouest de cette chambre devait se trouver une rampe (LVI) montant du Nord au Sud et donnant accès à la

(1) Au Sud-Est se trouve une petite partie refaite en carrelage (quatre carreaux de 45 cm. de côté).

chambre XLIII du palais. Ce passage a été muré, mais il avait servi (voir ci-dessus, p. 30).

Les murs de toutes les chambres paraissent avoir été, comme dans le palais, badigeonnés de chaux. Des traces de ce badigeon ont été constatées dans les chambres XLVI, XLVII et LV. Il en a été relevé également sur la face septentrionale du mur Nord de la chambre LV (en *n*), ce qui montre que le Bâtiment Z devait se continuer au Nord de LV et LVI.

En *m* on trouve un pavage en pierres brutes, à 50 cm. environ au-dessous du niveau de la cour LI. Pratiquement, ce pavage est au niveau du Bâtiment Z et appartient sans doute au même ensemble. Il est limité au Sud par un mur en briques grises dont il ne subsiste que quelques lits. Sur ces briques grises est bâti le mur en briques rouges du palais. Plus loin, à l'Ouest, la fouille est également descendue jusqu'à un niveau correspondant approximativement à celui du Bâtiment Z. Une rampe pavée en pierres brutes, à laquelle on accède par la chambre VIII (au Nord de l'avant-cour), descend en pente douce vers l'Est en longeant extérieurement le mur du palais. Nous avons cessé de la suivre, après avoir constaté qu'en *b* elle se poursuit sous les fondations de ce mur. En cet endroit, elle atteint, autant qu'il a été possible de le constater, un niveau inférieur de 25 ou 30 cm. à celui de la cour LI. En *a* le mur qui la limite au Nord porte des restes de badigeon de chaux.

D'autres vestiges de constructions ont été reconnus au Nord de la chambre VIII, mais le temps nous a manqué pour poursuivre la fouille dans cette direction.

En résumé, le palais tient au Nord à des constructions situées en contrebas, parmi lesquelles se distingue un ensemble homogène que nous avons appelé Bâtiment Z. Il est certain que le Bâtiment Z, tout en ayant toutes les caractéristiques d'une construction assyrienne, n'est pas contemporain du palais. Il a été édifié avant ou après le palais et plutôt avant qu'après. Les constructeurs du palais ont trouvé le terrain occupé par divers bâtiments qui, eux-mêmes, avaient succédé à des bâtiments plus anciens. Dans tout l'espace que devait couvrir le palais, les murs ont été arasés, et, s'ils ont été utilisés, ils ne l'ont été que comme soubassements des murs nouveaux. Mais en bordure du nouvel édifice au Nord, certaines constructions antérieures semblent avoir été respectées et des communications ont été établies entre ces constructions et le palais au moyen de rampes qui rachetaient les différences de niveau.

Nous avons achevé la description du palais et celle des bâtiments annexes que nous avons dégagés. Il nous reste à présenter quelques observations complémentaires sur les murs, le sol, les portes, la couverture et sur l'âge du palais.

Murs. — La plus grande partie du palais est construite en briques rouges, faites d'une argile calcaire ⁽¹⁾, mélangée de paille hachée, médiocrement épurée et contenant une forte proportion de gravier. Les joints sont, en général, plus compacts et d'une teinte un peu plus claire que les briques. Ces briques rouges mesurent 38 à 40 cm. de côté ⁽²⁾ et 11 cm. d'épaisseur. La première dimension correspond à la coudée assyrienne qui était de 396 mm. ⁽³⁾. Toutes les briques employées dans les constructions assyriennes d'Arslan-Tash mesurent en plan environ une coudée assyrienne carrée. Ce qui varie c'est l'épaisseur. La brique rouge de 11 cm. d'épaisseur disparaît au Sud du mur méridional de l'avant-cour et à l'Est des chambres XXXIV et XLII ; elle est remplacée par une brique de teinte jaunâtre de 12 ou 12 cm. 5 d'épaisseur.

Les fondations du palais sont, comme les murs eux-mêmes, en briques crues. Elles reposent parfois, nous avons eu plus haut des occasions de le constater, sur des murs antérieurs. Lorsque cette base fait défaut, le constructeur paraît avoir assuré la stabilité des fondations, au moyen d'un ou deux lits de pierres brutes enterrées. A l'Ouest de l'avant-cour nous avons trouvé la première assise de briques à une profondeur de près de 2 mètres au-dessous du niveau du carrelage ; elle repose sur une base en pierres brutes. Un sondage effectué contre la face Nord du mur de refend qui sépare les chambres XIV et XV nous a permis de constater qu'en cet endroit la base en pierres mesure 40 à 45 cm. d'épaisseur ; sous les pierres nous avons trouvé une couche de 5 ou 10 cm. de terre jaune très dure ; sous la couche jaune, 35 cm. de terre compacte grisâtre et, plus bas, les restes d'une ancienne construction en briques, dont l'orientation est différente de celle du palais.

Nous avons eu souvent l'occasion de constater qu'à une profondeur variant

(1) D'après M. Granger, à qui nous en avons soumis un échantillon, c'est une terre à briques très vulgaire ; elle contient du calcaire en quantité notable ; sa préparation a été faite sans beaucoup de soin.

(2) Nous avons relevé des dimensions variant entre 0 m. 38 et 0 m. 40. Il nous a semblé que la moyenne devait être un peu au-dessus de 39 cm.

(3) Cf. *Revue d'Assyriologie*, XXII, p. 30.

entre 30 et 70 cm., le profil des fondations, au lieu de prolonger l'aplomb du mur, fait un ressaut dont la saillie correspond à environ une demi-brique, une brique ou un peu plus. Le ressaut contribue à assurer la stabilité du mur. Nous ne l'avons jamais constaté des deux côtés à la fois. Ainsi entre les salles XXVIII et XXIV, l'unique ressaut est à l'Est (à 70 cm. de profondeur ; saillie : 45 cm.) ; entre les salles XXVIII et XLIII il est à l'Ouest (à 60 cm. de profondeur ; saillie : 15 à 20 cm.) ; entre la salle XVIII et l'avant-cour, il est à l'Ouest, du côté de l'avant-cour (à 30 ou 40 cm. de profondeur ; saillie : environ 40 cm.).

Les murs tant extérieurs qu'intérieurs sont recouverts d'un enduit d'argile, de même teinte que les briques. Extérieurement cet enduit devait être remis en état à chaque saison de pluies, pour protéger les briques contre les infiltrations des eaux.

C'est à l'intérieur que nous avons pu le mieux en observer l'épaisseur et la composition. Il a en moyenne 3 à 4 cm. d'épaisseur, atteint souvent 5 cm. et peut aller jusqu'à 6 et 7. Il est lié par une forte proportion de paille hachée et a conservé généralement une certaine élasticité qui fait qu'au lieu de se pulvériser à la longue, il tombe par lambeaux comme une vieille tapisserie. Il recouvre toute la surface du mur et descend même dans les fondations jusqu'à une profondeur qui peut atteindre 50 cm. et plus.

Le badigeon de chaux était parfois appliqué directement sur l'enduit rouge. Il n'en est pas ainsi dans les salles les plus soignées, en particulier dans toutes les salles des appartements royaux, où l'enduit rouge est doublé d'un autre enduit, également mélangé de paille hachée. Ce second enduit a une teinte grisâtre, due peut-être à l'addition de cendre ; il est fait d'une argile plus fine que le premier ; son épaisseur est d'environ un centimètre ou un peu plus et sa surface a été lissée pour recevoir le badigeon de chaux, étendu en deux ou plusieurs couches.

Les murs des cours étaient, nous l'avons vu, recouverts d'un enduit de chaux. Mais les murs extérieurs paraissent n'avoir pas eu d'autre revêtement que l'enduit d'argile rouge.

Sol. — Suivant l'usage assyrien le plus général ⁽¹⁾, les salles du palais (sauf les salles de bains) ne sont ni dallées, ni carrelées. Le sol est fait en

(1) Voir BOTTA, *Monument de Ninive V*, p. 62 ; PLACE, *Ninive et l'Assyrie*, I, p. 295, et II, p. 104.

général de simple terre battue. Il est rare qu'il soit formé par un massif de briques crues, comme nous l'avons constaté par exemple au Sud de la cour : les briques employées à cet effet sont des briques grisâtres, assemblées sans grand soin. Dans les principales pièces d'habitation, le sol était probablement couvert de nattes.

Portes. — Des portes il ne reste guère que quelques seuils et des crapaudines. Dans les portes les plus soignées, le seuil occupe toute l'épaisseur du mur, diminuée parfois, du côté intérieur ⁽¹⁾, par deux entailles à angle droit, où se logent les crapaudines ⁽²⁾. Il est constitué par une dalle de calcaire, ou dans les portes les plus larges, par deux dalles. Ces dalles débordent souvent quelque peu l'alignement du mur du côté intérieur : la saillie atteint 6 cm. à la porte Est de la salle XXI, 15 cm. à la porte Ouest de la même salle, 14 cm. à la porte Sud de la salle XXVIII. Leur épaisseur est variable : 25 cm. à la porte Sud de la salle XXVIII (dalle Est) ; 20 cm. à la même porte (dalle Ouest) ; 19 cm. à la porte Est de la salle XXI (dalle Nord) ; 17 cm. 5 à la même porte (dalle Sud) ; 18 cm. à la porte Ouest de la salle XXI ; 17 cm. à la porte Sud de la salle XXVII. A la porte Sud de la salle XXVIII, elles sont précédées du côté extérieur par deux dalles étroites ⁽³⁾, mises bout à bout dans le sens de la largeur de la porte. Ce petit avant-seuil est au même niveau que le seuil principal. Lorsque le seuil n'occupe pas toute l'épaisseur du mur, il se trouve dans la partie du passage qui est du côté intérieur ⁽⁴⁾. Les seuils semblent avoir été mis en place avant que les murs eussent reçu leur enduit, comme on peut le constater par exemple à la porte Est de la salle XXI où le

⁽¹⁾ Entre deux chambres, le côté intérieur est celui de la chambre la plus intime des deux. Ainsi la salle XXI qui donne accès à la partie réservée du logis, représente l'intérieur par rapport à la salle XVIII qui est ouverte aux visiteurs. Le salon de l'appartement royal (XXVIII) représente l'extérieur par rapport à la chambre XXIV ou au salon du harem (XXVII).

⁽²⁾ Voir, par exemple, la porte entre la salle XVIII et la salle XXI, ou celle entre la salle XXVIII et la salle XXVII.

⁽³⁾ Ces dalles mesurent 34 cm. de largeur

et respectivement 1 m. 38 et 1 m. 56 de longueur.

⁽⁴⁾ Voir, par exemple, dans le palais, la porte entre les salles XXI et XX ou celle entre les salles XXXIV et XXXVI ; et, dans le Bâtiment Z, les portes des salles XLVII et L donnant sur la cour. Il en est de même dans le Bâtiment auxivoires (cf. ci-dessous, p. 52). Cette disposition était nécessaire pour que la dalle pût faire son office de heurtoir. La porte entre les salles XVIII et XIX semble faire exception, mais ici une dalle peut avoir disparu.

seuil a 2 m. 21 de largeur, mais où l'ouverture d'enduit à enduit n'est que de 2 m. 13, et à la porte Est du couloir XXIII, où le seuil a 1 m. 18 de largeur, mais où les enduits devaient réduire l'ouverture à 1 m. 12 environ. Le seuil était toujours au niveau du sol extérieur, un peu plus élevé que le niveau du sol intérieur. A la vérité la différence de niveau est rarement constatable, les témoins du niveau intérieur ayant le plus souvent disparu : elle n'est que de 3 ou 4 cm. à la petite porte Nord de la salle de bains XX, mais elle atteint 14 cm. à la porte Sud de la grande salle XXVIII. Les vantaux étaient toujours en deçà du seuil et au niveau intérieur : en se fermant, ils venaient buter contre le seuil qui formait heurtoir. Lorsque la porte était à un seul vantail, le battant fixe se trouvait toujours à main gauche quand on regardait de l'intérieur vers l'extérieur. Les battants fixes étaient sans doute retenus en haut par un collier ; en bas ils se terminaient par un pivot métallique qui tournait dans une cavité héli-ellipsoïdale, de 5 cm. environ de diamètre, ménagée dans un bloc de basalte, sommairement dressé, dont les dimensions sont variables et n'excèdent guère 50 cm. de diamètre sur 30 de hauteur. Ces crapaudines sont enfoncées, au-dessous du niveau du seuil, à des profondeurs variant entre 25 et 90 cm. selon l'importance de la porte ⁽⁴⁾. Dans l'une des crapaudines de la porte orientale de la salle XXI, nous avons trouvé encore en place le pivot en fer, très déformé par l'oxydation. Dans un petit nombre de cas (salles VII, VIII et XX), la cavité un peu plus large, peu profonde et non polie par l'usage, semble indiquer qu'exceptionnellement le battant n'était pas muni d'un pivot métallique. Dans les salles

(4) La profondeur est de 90 cm. à la porte Ouest de la salle XVIII, de 75 et 78 cm. à la porte Ouest de la salle XXI ; de 75 cm. à la porte Sud de la salle XXVII ; de 65 cm. à la porte Sud de la salle XXVIII ; de 50 cm. à la porte Nord de la salle XIX ; de 42 cm. à la porte Sud-Ouest de la salle XXXIV ; de 38 et 41 cm. à la porte Est de la salle XXIV ; de 35 cm. à la porte Nord de la salle XX, à la porte Est de la salle XXIII, à la porte Nord de la salle XXXI ; de 34 cm. à la porte Sud de la salle VII ; de 32 cm. à la porte Ouest de la salle L ; de 25 cm. à la porte Sud de la salle VIII. En règle générale les deux crapaudines

d'une même porte étaient enterrées à une profondeur sensiblement égale. Par exception, à la porte Est de la salle XXI, la crapaudine Sud est à 62 cm., tandis que la crapaudine Nord n'est qu'à 45 cm. de profondeur. Mais il est à noter que la crapaudine Nord, au lieu d'être en basalte, comme toutes les autres, est en calcaire. C'est une dalle de 45 cm. de côté où a été ménagée une cavité peu profonde, de 12 cm. de diamètre, qui paraît n'avoir pas servi. Cette crapaudine n'est sûrement pas originale. C'est dans la crapaudine Sud qu'a été trouvé le pivot en fer, signalé plus bas.

non carrelées, le seuil paraît avoir été bordé du côté intérieur par un rang de dalles qui se trouvait au niveau de la chambre, par conséquent un peu au-dessous du niveau du seuil. Mais ce dallage a en général disparu en totalité ou en partie. A la porte méridionale de la salle XXVIII, il reste en place un fragment de la dalle centrale ⁽¹⁾, ce qui permet de constater la différence signalée plus haut entre le niveau du seuil et celui de la salle. Deux autres dalles couvraient les logettes des crapaudines ; elles avaient une forme oblongue et étaient échancrées sur un des grands côtés par un évidement en demi-cercle, pour laisser passage au pivot et à l'extrémité inférieure du battant : cette échancrure était bordée par une sorte de moulure épousant sa courbe et formée de trois méplats en léger relief l'un par rapport à l'autre. Ces dalles sont restituées en pointillé sur le plan. Elles n'ont été trouvées qu'à l'état fragmentaire et hors de leur place. Il en est de même des deux dalles semblables figurées à la porte Ouest de la salle XVIII. La salle VIII offre un exemple d'une porte à vantail simple avec un petit dallage en arrière du seuil, mais le seuil a disparu. Ce dallage se compose de trois dalles de calcaire dont une échancrée au-dessus de la crapaudine ; voir le plan. A la porte de la chambre voisine VII le seuil est conservé ; mais, en arrière, nous n'avons pas trouvé d'autre dalle que la dalle échancrée qui couvre la logette de la crapaudine. Elle était à un niveau sensiblement inférieur à celui du seuil.

Couverture. — Il ne reste rien de la couverture. Il est probable qu'elle était constituée par une terrasse supportée par des solives ⁽²⁾. La largeur des pièces était limitée par la longueur des solives dont on disposait : elle atteint 8 m. 10 dans la salle XXVIII et 9 m. 30 dans la salle XVIII. L'épaisseur des murs, qui était apparemment proportionnée à la charge qu'ils devaient porter, atteint communément 3 mètres et parfois davantage.

Les principales salles étaient sans doute éclairées par des jours ménagés entre les solives du plafond ⁽³⁾. Dans les pièces secondaires on se contentait

⁽¹⁾ C'est dans la dalle centrale que se trouvait la mortaise du verrou inférieur, lorsque ce verrou existait. Nous n'avons trouvé, à Arslan-Tash, aucun exemple de cette mortaise.

⁽²⁾ Sur la question de la couverture des palais assyriens, Botta a vu parfaitement juste

(voir *Monument de Ninive*, V, p. 65 ss.). Il est certain que ces palais n'étaient pas couverts de voûtes.

⁽³⁾ Voir à ce sujet, Botta, *Monument de Ninive*, V, p. 73 ss.

probablement de la lumière pénétrant par l'ouverture donnant accès à la pièce, et c'est peut-être la raison pour laquelle beaucoup de ces ouvertures paraissent n'avoir pas été fermées par des portes (voir ci-dessus, p. 24 et 29 s.). Il n'y avait certainement aucune fenêtre ni sur les cours intérieures, ni à plus forte raison sur le dehors.

Age du palais. — La dernière question qui nous reste à traiter est la question chronologique. Ainsi que nous le verrons plus loin, Arslan-Tash conserve les ruines d'un temple construit par Téglatphalasar III et les portes de la ville ont été décorées d'importantes sculptures par le même roi. Il est donc tout indiqué d'attribuer à ce prince la construction du palais. Peut-on, contre cette attribution si vraisemblable, faire valoir quelque indice d'ordre technique, tiré par exemple du plan de l'édifice, des procédés de construction, de la nature et des dimensions des matériaux ? Nous ne le croyons pas. Andrae a attiré l'attention sur le fait que l'épaisseur de la brique assyrienne aurait varié, au cours des temps, suivant une loi à peu près constante : « Im allgemeinen..., écrit-il dans ses *Festungswerke von Assur*, page 14, nimmt die Ziegeldicke im Laufe der Zeiten zu : die früheste archaische Zeit hat die dünnsten Ziegel : 8 cm und weniger. Unter Šamši-Adad messen sie 9 bis 10 cm, nehmen dann noch in der Zeit des kleinen Formates bis ca. 12 cm zu, um in altassyrischer Zeit mit dem Aufkommen des grossen Formates bei 10 cm wieder zu beginnen. In der jungassyrischen Epoche misst man meist 12 bis 13, in der spätassyrischen Zeit 13 bis 15 cm Dicke. » Nous ne contestons aucunement que cet accroissement presque constant de l'épaisseur de la brique puisse se constater à Assour, où Andrae a fait toutes ses observations. Mais ce qui est vrai pour Assour, peut ne pas l'être au même degré pour l'ensemble de l'Assyrie ni surtout pour l'ensemble de l'empire assyrien. Nous ne citerons que les trois faits suivants : les briques du Bâtiment aux ivoires (qui est, nous le verrons, très probablement l'un des plus anciens édifices assyriens d'Arslan-Tash) mesurent 14 cm. d'épaisseur, celles du palais de Téglatphalasar III à Til-Barsib, 13 cm. ⁽¹⁾ ; celles du palais de Sargon à Khorsabad, 12 cm. ⁽²⁾. La variation est ici dans l'ordre précisément inverse de celui qu'Andrae a constaté à Assour. Durant les derniers siècles l'épaisseur de la brique

⁽¹⁾ Voir *Syria*, XI, p. 116.

⁽²⁾ Cf. БОТТА, *Monument de Ninive*, V, p. 30.

ne peut être un indice certain de l'âge d'un édifice assyrien. Le palais de Til-Barsib est en briques de 13 cm., celui d'Arslan-Tash en briques de 11 cm.; cependant ces deux palais sont probablement contemporains.

IV. — Le Bâtiment aux ivoires.

La difficulté de reconnaître l'aile orientale du palais nous avait décidés, dans la seconde quinzaine du mois de mai, à prendre cette fouille à revers par une tranchée profonde qui progresserait d'Est en Ouest. Ce parti offrait en outre l'avantage d'explorer le bourrelet de terrain qui, partant du sommet du tell, se prolonge assez loin vers l'Est, avec un profil nettement accusé. Quelques jours après l'ouverture de la tranchée, des traces d'enduit de chaux attirèrent notre attention. Nous nous trouvions évidemment sur l'emplacement d'une construction située en contre-bas du palais. Cette construction est celle à laquelle nous avons par la suite donné le nom de « Bâtiment aux ivoires ». Notre tranchée passait au-dessus des chambres 3 et 2 du plan. Bientôt apparut le sommet de deux jambages de porte. Cette porte est celle qui fait communiquer les deux chambres qui, sur le plan, portent les numéros 7 et 8. Abandonnant la progression vers le palais supérieur, nous nous appliquâmes au déblaiement de la salle 7. Nous nous trouvâmes en face d'une seconde porte, percée dans le mur Sud. Cette porte franchie, tandis que nous suivions vers l'Ouest la face Sud du mur, nous trouvâmes dès le premier mètre des plaquettes d'ivoire sculpté. Ces plaquettes devenaient de plus en plus nombreuses à mesure que nous progressions davantage vers l'Ouest. Nous étions alors dans les premiers jours de la seconde quinzaine de juin. Le temps nous était mesuré; nous dûmes remettre à plus tard toute investigation d'ordre architectural, pour opérer le dégagement des plaquettes, toutes très fragiles et enterrées dans une argile compacte. C'est à l'extrémité Nord de la chambre 14 que le gisement était le plus dense. Après la reprise des fouilles en septembre, nous eûmes encore l'occasion de recueillir des ivoires en poursuivant le dégagement de la chambre 14 et celui de la cour attenante. Mais ils se raréfiaient à mesure que nous progressions vers le Sud et vers l'Est: à partir

d'une ligne reliant approximativement l'angle Nord-Est de la cour à l'angle Sud-Ouest de la chambre 14, nous ne rencontrâmes plus que des fragments insignifiants.

Tous ces ivoires seront étudiés plus loin dans un chapitre spécial. Nous nous contenterons ici de décrire le bâtiment où ils ont été trouvés. On passera au lecteur le récit détaillé d'un déblaiement monotone dégageant chaque jour quelques mètres de plus. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte dans le relevé général du site d'Arslan-Tash, ce bâtiment se trouve à l'extrémité orientale du grand tell, en contre-bas du palais. Sa limite Est coïncide avec le bas des dernières pentes dont la surface était en certains points affleurée par la crête des murs. A l'Ouest ceux-ci étaient relativement bien conservés grâce aux déblais sous lesquels ils étaient enfouis à 1 m. 50 ou 2 m. de profondeur. Au Nord et au Sud, une bonne partie du bâtiment nous a échappé. Dans bien des cas nous n'avons pu reconnaître le tracé des murs que par l'assise de pierre qu'ils présentaient à leur base.

Le niveau de la cour centrale est à 4 m. 60 au-dessous du niveau de la cour du palais et à environ 1 m. au-dessous de celui de la plaine avoisinante. Le mur Ouest du bâtiment n'est qu'à une dizaine de mètres du mur Est du palais.

L'orientation est à peu près celle du palais. Il s'agit de l'orientation générale et moyenne; car l'orientation des différents murs est très loin d'être constante et uniforme.

Il suffit de jeter les yeux sur le levé de M. Trotin pour se rendre compte des très grandes analogies que le plan présente avec celui du palais. On y distingue aussi un *bîtânu* et un *bâbânu*, une cour intérieure et une avant-cour. Mais, ici, le *bâbânu*, au lieu d'être situé à l'Ouest, se trouve au Nord. Il est très imparfaitement conservé. Dans l'état actuel, la cour du *bâbânu* ou avant-cour est ouverte au Nord. Il est probable qu'elle était originairement fermée de tous côtés, comme celle du palais. Par analogie avec les cours du palais, on peut penser qu'elle était de plan à peu près carré. L'entrée principale devait être au Nord, au milieu du corps de bâtiment qui la limitait de ce côté. C'est par là que, venant du dehors, on pénétrait dans le bâtiment : on se trouvait alors dans le quartier de la domesticité, dans les communs. De ces communs ne subsiste à l'Ouest qu'une chambre (11) formant un quadrilatère irrégulier avec une issue très incertaine du côté Ouest. On remarque aux

angles Sud-Ouest et Sud-Est de l'avant-cour deux *livân* (9 et 10) qui correspondent très exactement à ceux que nous avons trouvés aux angles Nord-Est et Sud-Est de l'avant-cour du palais (IX et X). L'un d'eux (10) est souligné par un décrochement du mur qui forme sa paroi méridionale (un décrochement semblable s'observe au palais, à l'Est du *livân* IX et au Nord du *livân* XXIX, de même qu'au bâtiment Z, au Nord du *livân* LII). Du pavage de l'avant-cour, qui était fait de pierres brutes, il ne reste qu'une faible partie, face à la porte qui donnait accès au Sud à la principale salle du bâtiment (8).

Cette salle, orientée Est-Ouest, est de plan très régulier (ses diagonales sont approximativement égales) ; elle est en outre remarquable par ses dimensions (16 m. 40 sur 6 m.). C'était certainement la salle d'audience ; elle correspond à la salle XVIII du palais. Son mur de fond Ouest présente en son milieu un enfoncement profond d'une quarantaine de centimètres, large de 3 m. 20. Les fouilles de Tell-Ahmar ont mis au jour une salle avec un enfoncement semblable, dans lequel est engagée par l'un de ses bords une grande dalle rectangulaire dont la face antérieure a ses angles échancrés par trois marches : c'était là, sans nul doute, le soubassement d'un trône. On avait peut-être ici un dispositif analogue, en parfaite harmonie avec les belles proportions de la salle.

Comme la salle XVIII du palais, cette salle communique avec une pièce (12) qui servait apparemment de cage à la rampe donnant accès au toit-terrasse. Le massif central, autour duquel la rampe devait tourner, est encore conservé jusqu'à une hauteur moyenne d'environ 1 m. 20 et mesure en plan 2 m. 20 sur 1 m. 90 : ses côtés sont parallèles aux murs de la pièce et en sont séparés par un espace qui est d'environ 1 m. 40 au Nord et 1 m. 10 sur les autres côtés.

La salle d'audience communique avec la cour intérieure par l'intermédiaire d'une petite salle (7) qui paraît avoir la même destination que la salle XXI du palais. Cette salle s'interpose entre la salle accessible aux visiteurs et la partie réservée du logis. On notera que toutes les portes sont en chicane de manière à éviter que de l'avant-cour on pût avoir vue dans la cour intérieure.

Cette cour forme un rectangle à peu près régulier, mesurant 12 m. 50 Nord au Sud et 14 mètres d'Est en Ouest. Les angles sont très approximativement droits. Sur toute sa surface elle était pavée d'une sorte de mosaïque formée de galets roulés de 5 à 8 cm. dans leur plus grande dimension et serrés

de champ les uns contre les autres. Il y en a de deux couleurs, formant des carrés blancs et noirs assemblés en damier. Cette mosaïque est bien conservée dans les parties Nord et Ouest de la cour ; au Sud quelques traces seules subsistent. Les murs qui l'entourent sont encore attestés au Nord et à l'Ouest sur une hauteur variant de 1 m. 50 à 2 m. ; à l'Est, au contraire, ils sont d'autant plus ruinés que l'on approche du Sud de la cour et le mur méridional lui-même a presque disparu.

L'évacuation des eaux de la cour se faisait par une canalisation souterraine franchissant le mur Est et traversant de biais la salle 6 pour obliquer ensuite fortement vers le Nord et aller se perdre dans la campagne. Cette canalisation est du même type que celles du palais. Les dalles oblongues où est creusée la rigole ont une longueur variant de 80 cm. à 1 m. 60 et mesurent en moyenne 45 cm. de largeur sur 30 cm. d'épaisseur. La rigole a de 10 à 15 cm. de profondeur et en moyenne 25 cm. de largeur. La couverture est faite de pierres plates, sauf dans la traversée des murs où elle est faite de carreaux de terre cuite. Ces carreaux reposent sur les murets de la canalisation formés de deux étages de cailloux. Pour éviter qu'ils fussent soumis à une charge qu'ils n'auraient pu supporter, on a pris soin de disposer, au-dessus, des pierres plates qui ne prennent pas appui sur la canalisation. La naissance du canal dépassait à peine le plan de la face interne du mur Est de la cour. Elle devait se présenter sous la forme d'un simple orifice ménagé en bordure de la mosaïque : une pente appropriée faisait converger les eaux en cet endroit.

Deux appartements donnent sur cette cour. Ils correspondent assez bien à ceux qui, dans le palais, paraissent avoir été destinés, l'un au roi, l'autre à ses femmes. Mais tandis que, dans le palais, l'appartement des femmes est commandé par l'appartement royal, ici les deux appartements ont chacun leur entrée séparée. L'un est situé au Nord et l'autre au Sud de la cour.

Le premier était exposé au midi : c'était, nous l'avons déjà fait remarquer à propos de l'appartement royal, l'exposition la plus favorable. Cet appartement était certainement habité par le maître du logis. Il offre la disposition en équerre dont l'appartement royal nous a déjà montré un exemple : au sommet de l'équerre se trouve une chambre (3) communiquant d'une part à l'Ouest avec un salon (2) et d'autre part au Nord avec une salle de bains (5) par l'in-

termédiaire d'un couloir (4). Comme au palais, la chambre et le couloir, le couloir et la salle de bains sont reliés par de simples passages, sans portes. Le mur qui limite le couloir à l'Est présente une solution de continuité qui pourrait marquer l'emplacement d'un passage ou d'une porte, mais cette ouverture est probablement accidentelle. La chambre n'est remarquable que par ses proportions exigües et par son plan irrégulier ; elle mesure à peine 4 m. du Nord au Sud, 2 m. 40 et 2 m. 80 de l'Est à l'Ouest.

La salle de bains est très bien conservée. C'est une pièce rectangulaire mesurant 4 m. 50 d'Est en Ouest et 3 m. 10 du Nord au Sud. La base des murs, qui sont conservés jusqu'à une hauteur d'un mètre environ, est enduite d'asphalte : la hauteur de ce revêtement atteint 35 cm. (hauteur constatée dans le passage). Le sol est pavé de carreaux de $29 \times 31 \times 5$ cm. 5. Ce carrelage, qui se continue au Sud dans le passage, est revêtu d'une épaisse couche d'asphalte pénétrant profondément dans les joints et est légèrement incliné de manière à faire converger les eaux vers la dalle de vidange située contre la paroi Ouest. Cette dalle est en calcaire et mesure 85 cm. dans le sens du mur et 75 cm. dans l'autre sens ; son épaisseur moyenne est de 10 cm. Le trou central, qui mesure 13 cm. de diamètre, communique avec une canalisation souterraine qui évacuait les eaux dans la direction de l'Ouest. Cette canalisation est du type habituel. Les murets sont formés de pierres brutes et la couverture est faite de carreaux de terre cuite. Au passage du mur, même dispositif que pour la canalisation de la cour centrale (voir ci-dessus p. 44). Le canal aboutit sous l'avant-cour, à 2 m. 15 du mur, à un puisard que nous n'avons pas dégagé complètement. Ce puisard, construit en pierres sèches, est de forme circulaire et va s'évasant de haut en bas. En haut il n'a que 40 cm. de diamètre ; un mètre plus bas il accuse 1 m. 10.

Au Sud-Est de la dalle de vidange, l'uniformité du carrelage est rompue par quatre carreaux de grand format ($51 \times 31 \times 7$ cm. 5) formant un rectangle dont les côtés longs sont parallèles à l'axe de la pièce. Deux carreaux du revêtement ont été réduits de moitié pour faire place à ces éléments disparates. Au-dessous se trouve un deuxième lit de carreaux, du format courant ceux-là. Ce renfort était destiné à supporter le poids de la baignoire, qu'en entrant on trouvait ainsi, comme dans les salles de bains du palais, à gauche de la dalle de vidange.

Le salon (2) mesure 12 m. 40 de l'Est à l'Ouest et 4 m. 10 du Nord au Sud. Dans un enfoncement du mur Nord, près de l'angle Nord-Est, on remarque une pierre calcaire, posée à plat. Elle mesure 1 m. 15 sur 70 cm. ; sa face supérieure a été excisée de 1 cm. et demi à l'intérieur d'une bande épargnée tout autour ; au centre a été creusée une petite cuvette de 15 cm. de diamètre et 5 cm. de profondeur. Cette pierre devait servir de *lavabo*, comme les pierres semblables, mais de plus grandes dimensions, que nous avons trouvées dans les salles XVIII et XXVIII du palais. Une porte dans le mur Nord du salon donnait primitivement accès à l'avant-cour ; elle fut condamnée par la suite et oblitérée par une cloison de briques. Il n'en subsiste que deux pierres de basalte, placées de champ à la base des pieds-droits.

Tandis que le salon de l'appartement principal du palais ouvre directement sur la cour, ici, entre le salon et la cour, s'interpose un grand vestibule (1). Une porte ménagée dans le mur Est de ce vestibule donne accès à une pièce (6) qui s'allonge sur un axe Nord-Sud et dont la destination est incertaine. Le mur oriental de cette pièce présente, comme on peut le voir sur le plan, une interruption juste au-dessus de la canalisation servant à l'évacuation des eaux de la cour centrale. Cette ouverture, peut-être accidentelle, n'offre pas la régularité d'une porte.

Le vestibule communique avec la cour par une large baie, qui ne mesure pas moins de 5 m. 25 d'ouverture et au centre de laquelle s'élevait une colonne. La base de cette colonne a été trouvée *in situ* (voir pl. V, n° 2). Elle est en basalte : c'est un tambour à génératrice convexe fortement carénée, faisant corps avec une base oblongue, de $93 \times 70 \times 15$ cm., dont les longs côtés ⁽¹⁾ font respectivement face à l'Est et à l'Ouest. La hauteur totale est de 43 cm.

La face supérieure du tambour est excisée sur une épaisseur de quelques millimètres à l'intérieur d'une bande épargnée. Cette précaution avait pour effet d'empêcher le glissement d'un fût que ni son poids, ni sa charge ne stabilisaient. De ce fût, nous n'avons retrouvé aucune trace. Il était probablement en bois. On notera qu'une base de colonne tout à fait semblable a été trouvée à Assour (voir *Mitteil. d. deutschen Orient-Gesellschaft*, n° 42, p. 40, fig. 11).

(1) Ces longs côtés ne sont pas absolument rectilignes. Ils dessinent un arc assez sensible dont la convexité est tournée vers le dehors.

D'autre part, à Sindjirli, dans le palais supérieur, qui, d'après Koldewey ⁽¹⁾, remonterait au temps d'Asarhaddon et qui est en tout cas une construction assyrienne, chacun des deux appartements principaux est précédé d'un grand vestibule, ouvrant, comme ici, sur la cour par une large baie dont le centre est occupé par une base de colonne d'un type très analogue à celui dont nous trouvons des exemples à Arslan-Tash et à Assour ⁽²⁾. La colonne est en Assyrie un élément architectural très probablement importé. Elle est au contraire tout à fait caractéristique de l'architecture de la Syrie du Nord, à laquelle les Assyriens l'ont sans doute empruntée.

Dans la moitié Est de la baie, un rang de 8 carreaux de 31 cm. de côté forme en bordure de la cour un degré de 7 cm. de hauteur. Le sol du vestibule était donc certainement à un niveau un peu plus élevé que celui de la cour. Entre le sol de la salle 2 et celui du vestibule la dénivellation paraît avoir été beaucoup plus accentuée, comme tend à le prouver le niveau auquel nous avons trouvé la dalle qui surmonte la crapaudine Est de la porte reliant les deux salles : le plan supérieur de cette dalle est à 30 cm. au-dessus du niveau indiqué par le rang de carreaux de la baie du vestibule. C'est, notons-le, à cette même hauteur que se trouve la première assise de pierres du mur séparant les deux salles (nous verrons plus loin qu'en règle générale cette première assise est au niveau du sol). Le niveau des salles 3 à 5 correspond, semble-t-il, à celui de la salle 2, tandis que le niveau de la salle 6 paraît correspondre à celui du vestibule.

Le second appartement avait probablement son entrée au Sud de la cour, à l'endroit où deux crapaudines *in situ* marquent l'emplacement d'une porte. Il reproduisait sans doute la disposition en équerre de l'appartement précédemment décrit. La chambre à coucher devait se trouver au Sud-Est de la cour et communiquer à l'Ouest avec un salon ouvrant sur la cour et au Nord avec un couloir (16) conduisant à une salle de bains (17).

La solution de continuité du mur oriental du couloir semble accidentelle. Il en est de même de l'ouverture que présente le mur occidental ; on n'y a retrouvé aucune trace de seuil, ni crapaudines, et les arrachements que l'on constate sur les tranches du mur ne donnent pas du tout l'impression de

⁽¹⁾ Cf. *Ausgrabungen in Sindschirli*, p. 177.

⁽²⁾ Cf. *ibid.*, p. 142, fig. 47 et 48 et p. 148, fig. 59.

pièds-droits. Il est probable que le réduit voisin (15) ouvrait seulement sur la cour : c'était apparemment une sorte de *livân*.

La salle de bains 17, plus exigüe que celle que nous avons décrite plus haut, mesure 4 m. 20 de l'Est à l'Ouest et 3 m. 30 du Nord au Sud. Le format des carreaux est également un peu différent : 33 cm. de côté ; l'épaisseur est la même. Comme la surface de la pièce ne pouvait contenir un nombre entier de carreaux, on a racheté la différence en plaçant le long du mur Sud un rang de demi-carreaux mesurant 37 à 38 cm. de longueur sur 18 cm. de largeur. La couche d'asphalte protégeant le carrelage est semée de petits cailloux comme dans les salles de bains du palais. La dalle de vidange est à demi engagée dans un enfoncement du mur Ouest. Elle est en calcaire et mesure en plan 85 cm. sur 68 ; l'épaisseur, très irrégulière, varie de 7 à 12 cm. Comme dans la plupart des salles de bains du palais, le trou de vidange est cantonné de petites cavités équidistantes, probablement destinées à recevoir les pieds d'un meuble de toilette. Mais ces cavités, séparées par un espace de 42 cm., sont seulement au nombre de trois ; la quatrième n'a pas été creusée. Il est à noter que le niveau de cette salle est légèrement plus élevé que celui de la cour.

La cour est bordée sur tout son côté Ouest par une pièce (14), longue de 18 mètres et large seulement de 4 m. 25, dont les deux murs latéraux sont remarquablement conservés. C'est, nous l'avons vu, dans cette pièce et particulièrement à son extrémité Nord, qu'ont été trouvés la plupart des ivoires. Elle rappelle par ses proportions les pièces très longues et étroites qui composent l'aile Est du palais et apparemment servaient de magasins. Le mur qui la sépare de la cour offre deux ouvertures : seule l'ouverture méridionale paraît représenter une porte ; l'autre est probablement accidentelle. Du côté opposé, près de l'angle Nord-Ouest, une porte conduit à un espace actuellement dépourvu de tout reste de construction. Lorsqu'on a franchi cette porte, on trouve à sa droite un réduit large de 5 m. et profond de 2 m. 25 : au milieu de la paroi du fond, un passage étroit donne accès à une salle (13) sans communication avec les autres pièces du bâtiment. Cette salle aveugle, reléguée dans un enfoncement, paraît bien être un magasin. Peut-être d'autres magasins lui faisaient-ils suite au Sud, le long de la salle 14, précédemment décrite. Il subsiste, en effet, quelques traces de murs au Sud-Est. Cependant, on n'a

relevé aucune amorce de paroi de refend sur la face extérieure du mur qui limite à l'Ouest la salle 14.

Murs. — Tous les murs du « Bâtiment aux ivoires » sont en briques crues séchées au soleil, avec deux ou trois assises de pierres brutes, dont la plus basse est au niveau du sol. Ces soubassements de pierres se rencontrent également dans le Bâtiment B (sous l'aile Sud du palais, voir ci-dessus, p. 31), dans le temple et dans le mur d'enceinte. Ils avaient pour objet de protéger le pied du mur contre l'humidité. C'est un procédé de construction très bien attesté en Assyrie (cf. ANDRAE, *Festungswerke von Assur*, p. 13). Il ne semble pas que les exemples que nous en rencontrons à Arslan-Tash soient influencés par des traditions locales. En effet, en Syrie du Nord, à Karkemish par exemple, les deux matériaux (brique et pierre) étaient combinés suivant une technique sensiblement différente.

Les briques ont un aspect blanchâtre ou gris clair; elles ne renferment que très peu de paille comme élément de liaison. Leur dureté est bien supérieure à celle des briques rouges du palais. Le séjour prolongé dans la terre ne les a pas délitées; elles ont gardé leurs arêtes vives, leur compacité, leur résistance et se conservent à l'arrachement. Elles sont toutes du même format : 38 cm. de côté sur 14 cm. d'épaisseur. Leur liaison est assurée par un épais jointolement de mortier d'argile.

L'épaisseur des murs est très variable. Le mur septentrional de la grande salle 8 mesure 1 m. 40, soit trois briques et demie avec des joints de près de 1 centimètre et les enduits (fig. 13). C'est là un cas isolé. Plus nombreux sont les murs à trois briques d'épaisseur (fig. 14). C'est le cas notamment du mur Nord de la cour centrale et du mur Sud de la salle 8. Les murs Ouest de la salle 14 et Est de la cage à rampe (12) ont également cette épaisseur. L'épaisseur courante est de deux briques et demie, soit 90 cm. à 1 m. avec les enduits (fig. 15).

Les fondations d'un mur comprennent en général de quatre à six lits de briques. La profondeur de ces fondations atteint parfois

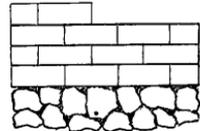


FIG. 13.

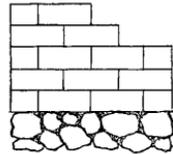


FIG. 14.

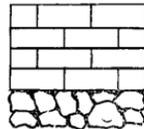


FIG. 15.

1 mètre comme nous l'avons constaté par un sondage au milieu et sur la face interne du mur Sud de la salle 8. Les parements mal dressés présentent des briques en saillie de 5 à 7 cm. sur le plan vertical du mur. Comme dans la superstructure, les briques sont liées par un mortier d'argile. Sur ces fondations

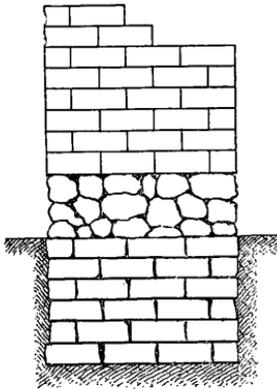


FIG. 16.

repose le soubassement en pierres brutes, dont la hauteur atteint 40 à 50 cm. au-dessus du sol. Les pierres, de format variable, vont de la grosseur du poing aux dimensions de la tête. Elles sont noyées intérieurement dans de la terre dépourvue d'élément de liaison, qui se présente actuellement à l'état pulvérulent et coule comme du sable sec (fig. 16).

A l'exception des murs extérieurs Est et Ouest où il se projette hors des plans verticaux, le blocage de pierre n'est pas tout à fait aussi épais que l'appareillage en briques. C'est l'enduit d'argile qui rétablit la coïncidence des plans.

Cet enduit qui s'est rencontré sur tous les murs tant intérieurs qu'extérieurs du bâtiment, présente les mêmes caractéristiques que celui du palais. Il est rougeâtre, contient une forte proportion de paille hachée et atteint couramment 5 cm. d'épaisseur, parfois jusqu'à 7 cm. Il descend jusqu'à une profondeur d'environ 30 cm. dans les fondations.

Comme au palais les murs intérieurs étaient blanchis à la chaux, après avoir été recouverts d'une couche de terre fine et grisâtre qui adhérait fortement aux aspérités de l'enduit rougeâtre sous-jacent et, se prêtant bien au polissage, permettait d'obtenir un blanchissage uniforme et sans inégalités. Aucune trace de badigeon de chaux n'a été relevée dans les salles 11, 12 et 13. Il faisait également défaut dans les salles 15, 16 et 17 ; mais, étant donné le mauvais état des murs, il peut avoir disparu accidentellement. Il est plus surprenant que l'on n'en ait relevé aucun indice dans le vestibule 1. En revanche, les *livân* 9 et 10 en ont conservé des traces. Nous avons noté en particulier que sur la paroi méridionale de ces réduits il en subsistait de nombreux témoins, tandis que la partie de ces mêmes murs formant le fond de la cour n'en présentait aucun vestige. On n'en a pas relevé

davantage sur toute la face externe du bâtiment et sur les murs bordant la cour centrale.

Ce badigeon de chaux couvrait toute la surface du mur jusqu'au niveau du sol et même en dessous. Dans la salle de bains 17, par exemple, il a été constaté jusqu'à quelques centimètres au-dessous du carrelage. On en peut conclure que les murs ont été blanchis avant la pose des carreaux.

En dehors des salles de bains, il n'a été relevé que de rares traces d'asphalte à la base des murs ; on en trouve au bas de la paroi Sud de la salle 6, où l'asphalte descend jusqu'à 15 cm. au-dessous du niveau du seuil de la porte ; à la base du pied-droit Ouest de la porte faisant communiquer la salle 8 avec la salle 12, on a constaté une pellicule d'asphalte sur le badigeon de chaux.

Portes. — Les portes ont une largeur très variable. La plus étroite, qui fait communiquer les salles 2 et 3, n'accuse que 87 cm. La plus large est celle qui ouvre au Sud de la cour centrale avec ses 2 m. 30 d'une crapaudine à l'autre. Entre ces extrêmes, il n'y a pas deux portes de même dimension. Les plus étroites n'étaient fermées que par un seul vantail. Il en était ainsi de la porte de la salle 3, ouvrant sur la salle 2, et de la porte de la salle 6, ouvrant sur le vestibule 1. Dans les deux cas, l'unique crapaudine se trouve à main gauche en sortant ⁽⁴⁾. Nous avons trouvé deux crapaudines à la porte Nord de la salle 8, à la porte Nord de la salle 7, à la porte Sud de la salle 2. Une seule a été relevée à la porte Sud de la salle 7, mais étant donné la largeur de l'ouverture, on peut penser qu'une des crapaudines a disparu.

Quelques ouvertures n'étaient pas fermées par des portes. Celles qui se trouvent aux extrémités du couloir 4, sans doute aussi celles du couloir 16, sont à ranger dans cette catégorie. Il n'a pas été trouvé de crapaudine aux issues Est et Ouest de la salle 14, à l'unique issue de la salle 13, à l'ouverture donnant accès à la salle 12 (cage de la rampe). Mais dans certains cas l'absence de crapaudine pourrait être accidentelle.

Plusieurs portes ont conservé, au moins en partie, leurs pierres de seuil. Le seuil le mieux conservé est celui de la porte Nord de la salle 8. Il est formé par deux dalles de calcaire occupant chacune toute l'épaisseur du mur et la moitié de la largeur de la porte. Ces dalles ont l'une et l'autre 1 m. 05 de

⁽⁴⁾ Ces deux crapaudines ont été omises sur le plan.

largeur et 15 cm. d'épaisseur. Leurs bords dépassent de 5 à 8 cm. de part et d'autre les plans latéraux des murs. Elles sont de plain-pied avec le sol de l'avant-cour, mais à 5 cm. au-dessus du sol de la salle, dont le niveau est donné par les quelques dalles de dimensions inégales qui les bordent du côté intérieur.

A la porte Nord de la salle 7, le seuil est formé d'une dalle placée transversalement ⁽¹⁾, qui fait une saillie de 8 cm. sur le plan de la face Sud du mur et dont le niveau supérieur dépasse de 6 cm. celui de la salle. Cette dalle ne mesure en largeur que 55 cm., alors que l'épaisseur du mur est de 1 m. 30.

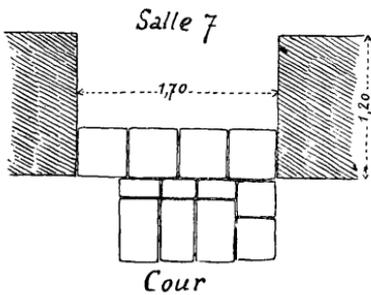


FIG. 17.

Peut-être le seuil était-il complété par une seconde dalle qui aura disparu. Mais il est à noter que le même dispositif reparait à la porte de la salle 6 ⁽²⁾ et qu'on en trouve des exemples au palais ⁽³⁾.

A la porte Sud de la salle 7, le seuil proprement dit a disparu. Mais on trouve, en bordure de la cour et à son niveau, un alignement de quatre carreaux de 40 cm. de côté. En outre, face à la porte, la mosaïque de la cour est

remplacée par des carreaux de dimensions diverses : les plus grands mesurent 0 m. 31 × 0 m. 52, format qui n'a pas été rencontré ailleurs à Arslan-Tash. Il s'agit peut-être d'un rapiéçage tardif. Cette particularité ayant été omise sur le plan, nous en donnons le détail, figure 17.

Les crapaudines sont à des profondeurs variées. Dans le cas d'une porte exigüe, à un seul vantail par conséquent, comme celles qui donnent accès à la salle 3 ou à la salle 6, l'unique crapaudine est presque au niveau du sol et ne mesure guère plus de 20 cm. de diamètre. Habituellement, les crapaudines ont une trentaine de centimètres de diamètre et sont plus profondément enfoncées ; on les rencontre couramment à 30, 40 et même 45 cm. au-dessous du niveau

⁽¹⁾ Comme sa longueur n'était pas suffisante pour couvrir toute la largeur de la baie, on a ajouté à l'Ouest une petite dalle, pour racheter la différence (particularité omise sur le plan).

⁽²⁾ Ici le seuil est formé de trois petites dalles juxtaposées : il occupe à peine le tiers de la profondeur de l'embrasure.

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 37, n. 4.

du seuil. Ce sont des blocs de basalte, sommairement dressés. Les cavités dans lesquelles tournaient les pivots sont polies par le frottement et mesurent généralement 5 cm. de diamètre et environ 2 cm. de profondeur ⁽¹⁾. De telles dimensions impliquent des pivots métalliques.

La porte Sud de la salle 2 a fourni un bon exemple d'installation complète de crapaudine (fig. 18). Au-dessus de la crapaudine qui offre vaguement la forme d'un tronc de pyramide à arêtes mouses et qui repose, à 58 cm. de profondeur, sur un petit blocage, est ménagée une

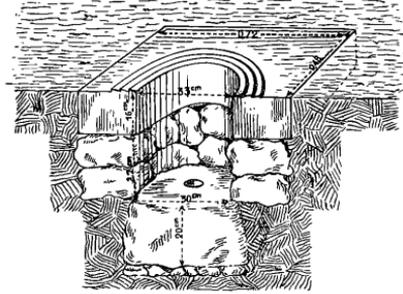


FIG. 18.

logette à l'intérieur d'un muret semi-circulaire fait de deux lits de pierres sèches : sur ce muret est placée une dalle de calcaire échancrée en demi-cercle et décorée comme les dalles similaires du palais, d'une triple moulure qui épouse la courbe de l'échancrure. La dalle et le muret protégeaient la cavité où tourne le pivot contre le contact de la terre. Malgré ces précautions, du gravier et de la terre devaient à la longue s'introduire dans la logette qu'il était sans doute nécessaire de curer de temps à autre.

Age du Bâtiment aux ivoires. — Nous avons à plusieurs reprises signalé, au cours de cette description, l'étroite parenté qui existe entre le palais et le Bâtiment aux ivoires. Ces deux bâtiments se ressemblent beaucoup plus qu'ils ne ressemblent à aucun autre bâtiment assyrien connu. A cet égard, le plan de l'appartement principal est particulièrement caractéristique. Ce plan en équerre, avec la pièce de réception ouvrant au midi, avec le *livân* qui s'insère en hache et produit un étranglement occupé par le couloir joignant la chambre à coucher à la salle de bains, est une formule architecturale dont

⁽¹⁾ Exceptionnellement, à la porte Nord de la salle 8, la cavité de la crapaudine Ouest mesure 8 cm. de diamètre et 1 cm. et demi de profondeur et celle de l'Est n'est pas polie par le frottement. Il est à noter aussi que, contrairement à l'usage général, ces deux crapau-

dines ne sont pas au même niveau : celle de l'Ouest est à 45 cm. de profondeur, tandis que celle de l'Est n'est qu'à 35 cm. Nous avons rencontré au palais l'exemple d'une semblable anomalie (voir ci-dessus, p. 38, n. 1).

le Bâtiment Z paraît offrir aussi un exemple, mais dont on chercherait en vain un autre exemple en dehors d'Arslan-Tash. Une aussi parfaite identité de plan, dans la partie la plus importante de la construction, suppose, entre le Bâtiment aux ivoires et le palais une tradition continue, dont le Bâtiment Z formerait l'un des chaînons intermédiaires. Pendant le x^e et le x^e siècle, les Assyriens n'ont sans doute pas occupé d'une façon permanente la région où est situé Arslan-Tash. C'est le temps où la pression araméenne fait reculer la puissance assyrienne. Assur-rabi II, par exemple, perd des places fortes occupées depuis Téglatphalasar I, Pitru (sur le Sadjour) et Mutkinu (en deçà de l'Euphrate)⁽¹⁾. Au ix^e siècle, un état araméen dont le centre est à Til-Barsib s'étend des deux côtés de l'Euphrate. Assurnâsirapal II lui impose tribut, mais c'est seulement en 856 que son fils et successeur Salmanasar III parvient après une lutte sévère à s'emparer de Til-Barsib. Il ne semble pas que le Bâtiment aux ivoires puisse être de beaucoup antérieur à cette date.

V. — Le temple assyrien.

Une première reconnaissance, faite en mai 1927, avait permis de repérer dans la corne Sud-Est du village, deux taureaux en basalte enterrés à fleur de sol, à trois mètres environ l'un de l'autre, tournés face au Sud et à moitié couchés dans la direction de l'Ouest⁽²⁾.

Notre premier soin, au début de la campagne de printemps 1928, fut de les dégager entièrement et de les redresser. Il parut évident qu'ils étaient *in situ* et marquaient l'entrée d'un édifice. Une inscription, gravée sur celui d'Ouest, nous apprit que cet édifice était un temple construit par Téglatphalasar III.

La démolition d'une *qoubbé* voisine permit de fouiller une aire s'étendant à

⁽¹⁾ Cf. Salmanasar III, Monolithe de Kurkh, col. II, ll. 33 et suiv. (III R, pl. 8 ; voir OLMSTEAD, *History of Assyria*, p. 75).

⁽²⁾ Voir *Revue d'Assyriologie*, XXIV, p. 148, note 1. L'un de ces taureaux, celui de l'Est, n'était pas complètement enterré : une des arêtes du bloc de basalte dépassait le sol. Ce

taureau correspond au « Torlöwe » que, sur la foi d'un renseignement inexact, recueilli sur place, Arnold Nöldake signale en cet endroit (voir UNGER, *op. l.*, p. 10). Mieux informé par les habitants, M. Perdrizet (*Syria*, VI, p. 300) parle non d'un lion mais d'un taureau.

environ 2 mètres de part et d'autre des taureaux et jusqu'à 10 mètres en arrière. Quelques ilots de carreaux furent relevés dans cet espace, mais pas la moindre trace de mur. Poursuivre les travaux sur ce terrain eût demandé la démolition d'un lot important de maisons. Le dégagement du temple fut ajourné. Il fut repris au cours de la seconde campagne, le 24 octobre.

Le sol sur lequel est bâtie la partie du village où les taureaux étaient enterrés, accusait un léger relief, d'un mètre à peine, relativement à la plaine environnante. Deux groupes de maisons étaient disposés de part et d'autre d'une longue bande de terrain vague orientée Est-Ouest. L'extrémité orientale de cette espèce de rue, large d'une douzaine de pas, coupait l'axe des taureaux à 15 mètres environ en arrière.

Nous pouvions donc explorer une bonne partie de l'emplacement présumé du temple, sans engager pour cela de frais d'expropriation. Une large tranchée menée d'Ouest en Est sur tout l'emplacement disponible offrait en outre l'avantage d'évacuer directement les terres dans la mare située au pied du grand tell.

Dès le deuxième jour, les ouvriers découvrirent au fond de la tranchée une stèle couchée sur la face sculptée. En la retournant, nous constatâmes qu'elle représentait Adad monté sur un taureau lancé au galop (voir ci-dessous, p. 65). Au même niveau apparaissaient les arasements de murs de pierre. Cette tranchée fut poursuivie jusqu'à une dizaine de mètres au delà de l'axe des taureaux, sans rencontrer d'autres traces de constructions. Nous étions au-dessus d'un carrelage. Avant d'enlever la couche protectrice qui nous en séparait, nous décidâmes de démolir les maisons groupées entre la tranchée et les taureaux et de fouiller cet emplacement. L'extrémité orientale de la fouille en cours fut développée vers le Sud, en même temps qu'une équipe poussait vers le Nord l'excavation amorcée pendant la précédente campagne. Ce dernier atelier ne tarda pas à dégager de nouveaux ilots de carreaux, puis deux fragments de statues (barbes à triple rang de boucles, voir ci-dessous, p. 66). De son côté, l'équipe adverse découvrait à l'extrémité Ouest du terrain nouvellement acquis un lion de basalte couché sur la face non sculptée : ce lion était tourné vers l'Est, perpendiculairement à l'axe des taureaux. Une nouvelle acquisition de maisons permit de développer cette fouille à l'Ouest, ce qui nous valut la mise au jour du train arrière d'un deuxième lion de mêmes

dimensions que le premier. Ce fragment était sens dessus dessous. Ce fut en vain que l'on rechercha l'autre morceau. En revenant en arrière, les deux équipes achevèrent le dégagement du temple jusqu'au carrelage qui fut complètement mis au jour. Le 10 décembre, cette fouille était terminée. Nous étions arrivés à grand-peine à reconnaître les différents murs et carrelages passablement incohérents qui sont relevés dans le plan de M. Trotin (fig. 19).

Des limites de l'édifice construit par Téglatphalasar nous ne connaissons bien que celle du Sud : elle est marquée par les deux taureaux qui flanquaient l'entrée principale. Placés de front, face au Sud, ils laissaient entre eux un espace de 3 m. Leur orientation faisait avec le Nord vrai un angle d'environ 19 degrés Est. Au-dessous de leur base aucun blocage de pierre. Leur niveau qui correspond à celui du carrelage qui s'étend en arrière, est à près de 50 cm. au-dessous du niveau origine des courbes du plan général du site et à environ 50 cm. au-dessus du niveau de la cour du Bâtiment aux ivoires.

Tout près des taureaux, tangents à leur base, nous rencontrâmes deux massifs de terre A et B. Un mur en pierre basaltique leur servait de coffrage, sauf sur le côté septentrional où ils s'appuyaient à un mur en briques (C) à soubassement de pierre, se prolongeant à l'Est et à l'Ouest. On pouvait être tenté de considérer ces terre-pleins comme la base de deux pieds-droits monumentaux qui encadraient l'entrée et contre lesquels s'appuyaient les deux taureaux. Mais l'orientation de ceux-ci, la position de celui d'Ouest qui dans sa chute n'a guère pu se déplacer du Nord au Sud, ne sont pas favorables à cette hypothèse. Il reste également deux dalles du pas de la porte qu'ils encadraient. Leur orientation d'équerre avec l'axe de l'entrée, en parfaite relation avec les taureaux, implique comme limite méridionale de l'édifice un mur qui ne correspond à aucune des fondations découvertes. Cependant, la face des terre-pleins tournée vers l'entrée, et qui d'ailleurs se lie mal avec leur mur Sud, conviendrait assez comme point d'appui pour les taureaux ou comme écran destiné à masquer leur côté non sculpté. Dans le massif B cette face a même été prolongée à la hauteur de la tête de l'animal correspondant, ce qui rétablit la symétrie avec l'installation opposée. Dès lors ces deux terre-pleins et le mur auquel ils sont adossés apparaissent comme des vestiges d'une construction antérieure utilisée tant bien que mal par les architectes du temple.

Derrière cette entrée monumentale, un vaste carrelage s'étend sur une

FOUILLES D'ARSLAN-TASH. 1928.
PORTE AUX 2 TAVREAVX.

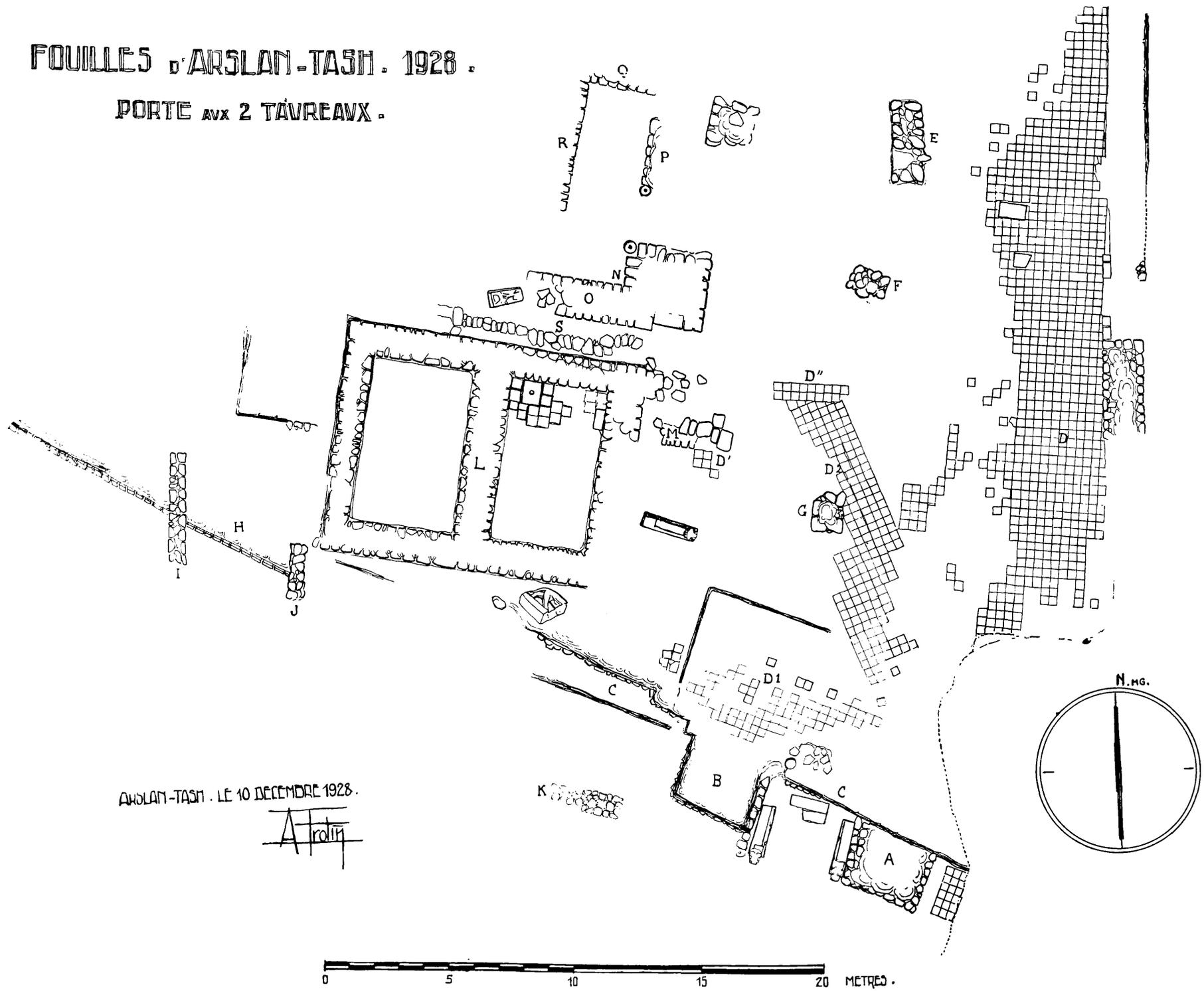


FIG. 49

longueur d'environ 40 m. A l'Ouest sont les fondations d'une série de murs d'équerre les uns avec les autres et construits sur un axe qui sans être rigoureusement perpendiculaire à celui des taureaux, semble bien être en relation avec lui. La moitié méridionale de ces vestiges forme une construction rectangulaire (L), divisée en deux par une paroi médiane ; sa façade tournée vers le carrelage était, nous le verrons, précédée de deux lions. Il est probable que nous tenons là une partie particulièrement soignée du temple, peut-être le sanctuaire. A en juger par ce que nous a livré la fouille, le temple devait donc se composer d'une cour carrelée, bordée au couchant par un ensemble de constructions, parmi lesquelles le sanctuaire proprement dit qui abritait la divinité.

Le carrelage que nous avons retrouvé est sans doute un témoin du dernier état du parvis du temple. L'étendue de l'îlot de carreaux D laisse difficilement concevoir qu'il ait fait partie d'un édifice privé. Il devait primitivement s'étendre jusqu'aux constructions relevées à l'Ouest. Les quelques carreaux de même format et identiquement orientés, relevés en D' et D'', en avant de la façade du sanctuaire présumé, en sont la preuve matérielle. Tous ces carreaux mesurent 33 cm. de côté, sur 6 cm. 5 d'épaisseur ; ils sont bien cuits et se conservent intacts à l'arrachement. Leur orientation, à peu près Nord-Sud, est intermédiaire entre celle des taureaux et celle de la façade du sanctuaire. Comme dans la cour centrale du palais, les carreaux se trouvaient ainsi de biais par rapport à l'alignement des murs qui bordaient la cour.

Deux autres îlots de carreaux D1 et D2 attestent les rapiécages qu'un carrelage de cette étendue ne pouvait manquer d'exiger. On remarquera que ces restaurations se rencontrent précisément entre l'entrée aux taureaux et la porte du sanctuaire, c'est-à-dire dans la partie de la cour constamment foulée par les allées et venues de tous les jours. Le groupement D1 est formé de carreaux identiques aux précédents, mais l'orientation est différente. Au Sud ils s'avancent jusqu'au-dessus du mur C, ce qui prouve que celui-ci est bien antérieur à la construction du temple. La bande de carreaux D2 est orientée tout différemment des deux autres îlots. Elle est aussi d'une construction moins homogène. Les carreaux de 34 cm. de côté avec une épaisseur de 4 à 6 cm. dominant. Ils sont mal cuits, se réduisent en miettes quand on les arrache. On y rencontre aussi des carreaux du même format que ceux des groupements D

et D1. Notons enfin un carreau de $40 \times 37 \times 6$ cm. Malgré ces défauts d'homogénéité, nous avons certainement là une restauration, peut-être hâtive, du parvis du temple. Les carreaux des deux premiers rangs du Nord ont été taillés de façon à s'adapter exactement aux éléments conservés du carrelage primitif. On remarquera aussi à l'extrémité Sud de la première rangée de carreaux, à droite, un contact entre ce rapiéçage et le carrelage antérieur.

Cette cour était limitée à l'Est par un mur très exactement orienté du Nord au Sud. Il est interrompu sur un espace de 2 m. 40 établissant une communication latérale avec l'extérieur.

À l'intérieur, on a relevé quelques traces de mur en E, F et G ; mais ces vestiges sont trop inexpressifs pour se prêter à des conjectures. Cependant, comme en G le dallage s'engage sous la maçonnerie, on peut conclure qu'on a là le reste d'un mur postérieur à l'utilisation du temple.

Les constructions groupées à l'Ouest sont toutes extrêmement ruinées ; nous n'en tenons que les fondations. Leurs murs, à l'exception des murs H, I, J et K, muets par eux-mêmes et qu'il est impossible de relier à aucun ensemble, forment un groupement très cohérent par leur commune orientation. Ils sont tous bâtis sur un axe faisant avec celui des taureaux un angle de 83 degrés. On attendrait un angle droit ; mais étant donné le manque de régularité et de symétrie que présentent les constructions assyriennes et même précisément les édifices relevés à Arslan-Tash, cet écart ne suffit pas à ruiner les présomptions que l'on a par ailleurs de considérer ces constructions comme faisant partie du temple.

Au Sud le Bâtiment L forme un rectangle très régulier orienté d'Ouest en Est et mesurant 11 m. 70 \times 9 m. Un mur médian perpendiculaire à son axe le divise en deux salles situées l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest et mesurant la première 3 m. 90 de profondeur, l'autre 4 m. 20. La façade donne sur la cour. Elle se terminait par deux pilastres formés par le prolongement des murs latéraux de l'édifice et se projetant en avant en manière d'antes. Le pilastre du Sud est complètement détruit. Ce qui subsiste de l'autre montre que sa projection en avant de la façade devait atteindre 80 cm. environ.

De l'entrée elle-même, nous n'avons pu saisir aucune trace. Pas de doute néanmoins qu'elle ouvrait au milieu de la façade. Nous avons retrouvé *in situ* un lion de basalte qui la précédait en la flanquant à gauche. L'animal présente

son flanc gauche. Un peu plus au Sud fut mis au jour le train arrière du lion qui devait lui faire pendant à droite de la porte. Son flanc droit fait pareillement saillie en haut relief. Son emplacement primitif est nettement marqué sur le terrain par la base d'un mur perpendiculaire à la façade de l'édifice (M). Il devait être adossé à ce mur par sa face non sculptée, mais son avant-train, sculpté en ronde bosse, demeurerait sans doute entièrement dégagé. Au-devant, le carrelage de la cour devait commencer à la plinthe servant de base à ces monuments. Les deux carreaux Ouest de l'ilot D' en marquent probablement le début.

Avec les taureaux de l'entrée principale, ces deux lions donnent une base ferme pour l'étude de l'économie de ce bâtiment. Ils ne pouvaient orner qu'un passage important. Et puisque nous sommes dans le temple, il est infiniment probable qu'ils gardaient l'entrée d'une des pièces les plus importantes de cet ensemble de constructions, très probablement la *cella*.

Du sanctuaire protégé par ces lions contre toute influence maligne, aucun détail d'économie interne n'a subsisté. La première salle présente seulement à son angle Nord-Ouest quelques carreaux attestant une utilisation postérieure. Ils sont groupés autour d'une dalle de calcaire, percée en son centre d'un trou circulaire et comparable en tous points aux dalles de vidange des salles de bains du palais et du « Bâtiment aux ivoires ». Ces carreaux ont été empruntés à plusieurs constructions, car leur format est très différent. Sur 14, on en a cinq de 35 cm. de côté, sept de 38 cm. et deux de 45 cm. La dalle de vidange mesure $0,65 \times 1$ m.

De l'édifice qui s'élevait au Nord du sanctuaire nous ne tenons que l'angle Sud-Est (N). L'un de ses côtés (O) est parallèle à l'axe du Bâtiment L; l'autre (P) est dans le prolongement exact de sa façade. Celui-ci est interrompu sur un espace de 2 m. 80 flanqué de crapaudines trouvées *in situ*. Au Sud de cette porte, sont les arasements d'un massif de maçonnerie dont le plan est bien conservé. Il mesure 3 m. de largeur et se projette en avant à 2 m. de la façade P. Son côté Sud ne rejoint pas le prolongement du mur O; il forme un décrochement d'environ 30 cm. qui dégage l'angle externe de la construction. Le côté septentrional prolonge la tranche du mur formant la porte et dont l'angle interne a été échancré pour recevoir une crapaudine. Un dispositif identique devait vraisemblablement compléter cette porte au Nord. Il a totale-

ment disparu. Sur son emplacement on voit des traces de maçonnerie probablement en relation avec les murs beaucoup plus récents Q et R rencontrés un peu plus à l'Ouest.

Les deux bâtiments que nous venons de voir sont séparés par un couloir (S) mesurant 1 m. 50 de largeur. Un rang de pierres, sans doute les restes d'une canalisation, le suit dans toute sa longueur. C'est là que fut trouvée la stèle d'Adad.

De tous ces murs mis au jour sur l'emplacement du temple, nous ne connaissons que les soubassements. L'élévation a disparu ; il ne reste guère ci et là que quelques fragments de briques crues dont le format nous échappe. Les soubassements des murs externes du Bâtiment L mesurent 1 m. 30 d'épaisseur, celui du mur médian 1 m. 50. Le mur méridional formant l'angle N a 1 m. 60, comme celui qui limite à l'Est la cour carrelée. Ces soubassements sont entièrement en pierres basaltiques, de formats très variables, mais ne dépassant guère 40 cm. dans leur plus grande dimension. La terre qui lie les pierres ne se distingue en rien de la terre avoisinante. On ne peut savoir si elle a été utilisée pour la construction ou si elle s'est accumulée par infiltration.

Nous terminerons ce chapitre consacré au temple par la description des sculptures qui en proviennent (toutes ces sculptures sont dans le basalte gris de la région).

1. La porte aux taureaux (voir ci-dessus, pp. 54 et 56).

A. — Taureau Ouest (Pl. IV, n° 1 et pl. V, n° 1).

Longueur (jusqu'à l'extrémité de la tête) : 2 m. 40.

Hauteur de la tête au-dessus du socle : 1 m. 45.

Longueur du socle : 2 m. 18.

Hauteur du socle (maximum) : 0 m. 25.

Largeur du socle : 0 m. 60.

L'animal est un bison, reconnaissable aux poils frisés qui couvrent certaines parties de son corps. C'est une tradition constante dans l'art assyrien, de représenter les taureaux célestes qui gardent l'entrée des palais ou des temples, sous la forme de bisons (voir *Revue d'Assyriologie*, XXIV, p. 204). En général ces taureaux sont androcéphales. Ici l'animal est représenté au naturel. L'artiste, sans doute pour éviter la difficulté de sculpter les cornes,

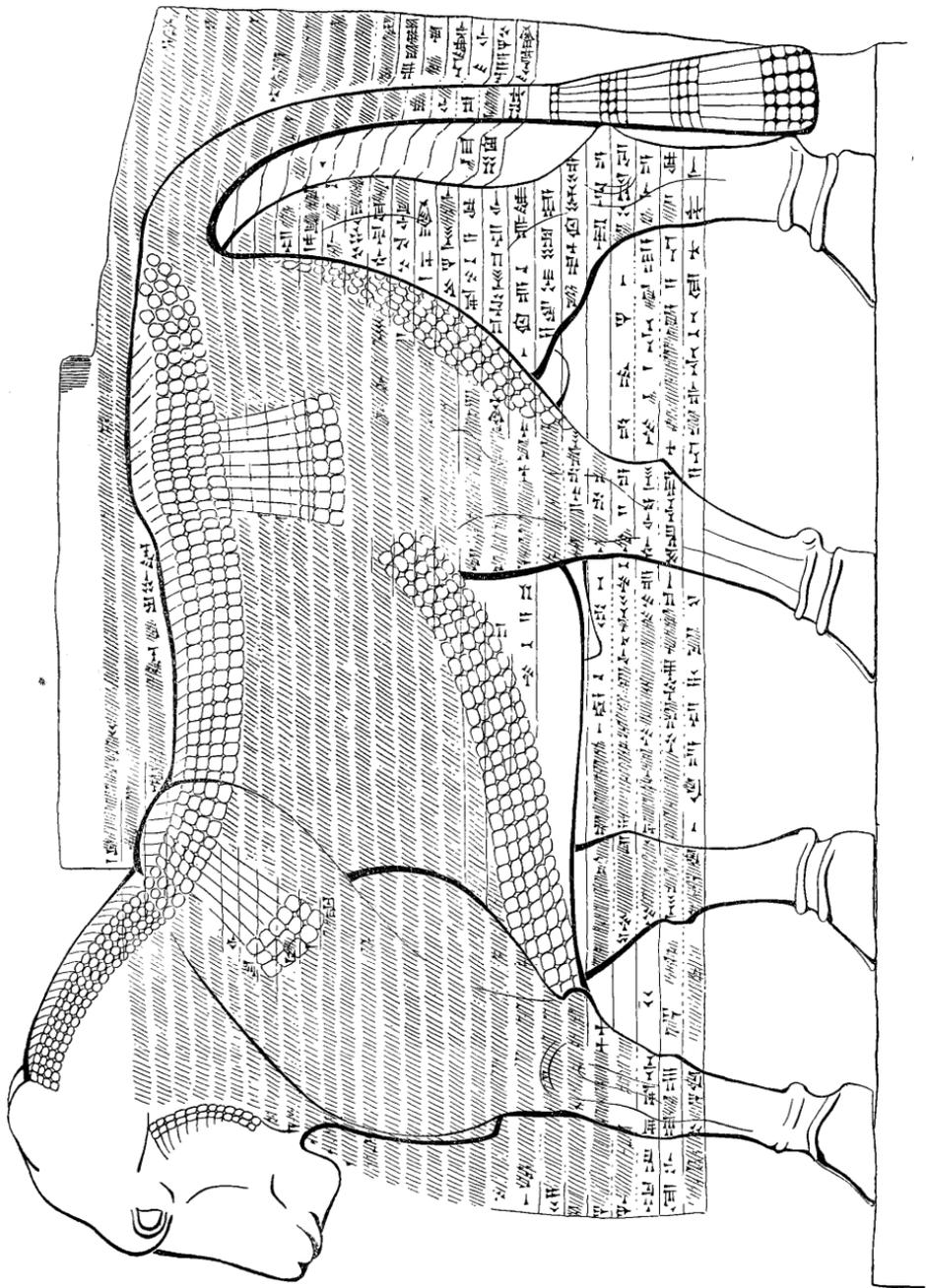


Fig. 20.

26. *ka-šid ir-nit-ti šarri mu- . . . mu- . . . mu-še-rib f damqāti^{pl} šùm-šù ana balāti-ia še-me-e*
 27. *su-pi-ia šul-bur [pa]l^{pl}-i[a] (1) zēri-ia kun-nu išid ^{is}kussi šangū-ti-ia nu- . . . [nak-r]i⁽²⁾-ia a-na šutēšur*
 28. *ebūr māt [Aš-š]ur^{ki} [šá-l]am⁽³⁾ [m]āt Aš-šur^{ki} ina qī-rib (āl) Ḥa-d[a]-tú a-na ta-mar-ti šú-bat-su-nu ar-mi*

TRADUCTION

1. Téglyphalasar, [grand] roi.
 2. conquérant de
 3. conquérant des Itu' (4), des Rubu' (4)

(Lacune de 8 lignes.)

12. Paqia et
 13.
 14. le pays de Ḥauran je remplis de
 15. cent mille [moutons], en butin, je leur pris.
 16. je conquis l'éclat terrifiant
 17. pour (qu'elle rende) hommage (aux dieux) je la laissai.
 18. les gouverneurs. En ce jour-là Ninurta-ilâa (5), le gouverneur
 19. [de Našibina]. . . depuis son fondement jusqu'à son couronnement j'édifiai
 complètement.
 20. de bois de je le couvris. Des vantaux de cèdre
 21. à [sa] porte . . . je lui donnai pour nom . . . la déesse Ištar dedans j'installai.
 22. ma statue en prière
 23. . . . [sur l'ordre] d'Ištar, des taureaux (6) en basalte (7), roche de la montagne,
 24. à sa porte j'installai. Le nom du premier taureau,
 25. qui à l'Ouest se tient, est « Ouragan . . . qui . . . les méchants, qui abat les
 ennemis du roi »; c'est son nom. Le nom du second taureau qui à l'Est se tient
 26. est : « Qui obtient la victoire pour le roi, qui . . . qui . . . qui procure
 toute bonne chose »; c'est son nom. Pour ma vie, l'exaucement

(1) Les passages parallèles dans les inscriptions de Sargon, Sennachérib ou Asarhaddon ont ici *šalá-mu* (I R 6, n° VII, l. 5) ou *šá-lam* (III R 3, n° XIII, l. 2; KAH II, n° 125, l. 44).

(2) Pour cette restitution, comparer I R 6, n° VII, l. 6; III R 3, n° XIII, l. 2; KAH II, n° 125, l. 44.

(3) Restitué d'après I R 6, n° VII, l. 7; KAH II, n° 125, l. 46.

(4) Au sujet de ces tribus araméennes, voir *Revue d'Assyriologie*, XXVII, p. 20, note 2.

(5) Eponyme en 736.

(6) Mot à mot « taureaux sauvages ».

(7) Ce passage fournit la preuve définitive que (*aban*) AD-BAR désigne bien le basalte, comme l'a suggéré Andrae dans MDOG, n° 26, p. 56.

27. de mes prières, la prolongation de mes années de règne, la [conservation] de ma race, la stabilité de la base du trône de mon pontificat, la [destruction] de mes ennemis, pour le succès
28. de la récolte du pays d'Assur, pour la sauvegarde du pays d'Assur, au milieu de la ville de Ḫadātu, en vue (des passants), j'installai leur demeure.

B. — Taureau Est (Pl. IV, n° 2 et pl. V, n° 1).

Longueur (jusqu'à l'extrémité de la tête) : 2 m. 43.

Hauteur de la tête au-dessus du socle : 1 m. 50.

Longueur du socle : 2 m. 15.

Hauteur du socle (environ) : 0 m. 20.

Largeur du socle (environ) : 0 m. 60.

Taureau semblable au précédent, mais présentant l'autre flanc. L'inscription est complètement effacée.

Ces deux taureaux, qui sont exactement datés par l'inscription conservée sur celui de l'Ouest, se rattachent étroitement par le style à toute une série d'autres sculptures d'Arslan-Tash : les lions du temple (ci-dessous n° 2), la stèle du dieu Adad (n° 3), le dieu tenant un coffret (n° 4), les lions des portes Est et Ouest de la ville, enfin la suite des soldats (porte Ouest de la ville). Ces sculptures sont nettement assyriennes. Si, ce qui est probable, des praticiens locaux y ont travaillé, c'est certainement sous la direction d'artistes venus d'Assyrie. Ce sont des œuvres de tout point remarquables et comparables aux meilleures productions de l'art assyrien. Ce qui les différencie des sculptures de provenance assyrienne, c'est en premier lieu la matière employée, le basalte, qui offrait à l'outil une résistance incomparablement plus grande que l'albâtre de Ninive ; c'est en outre un certain goût pour les formes courtes et massives, qui trahit l'influence de la tradition artistique locale.

2. La porte aux lions (voir ci-dessus, pp. 55-59).

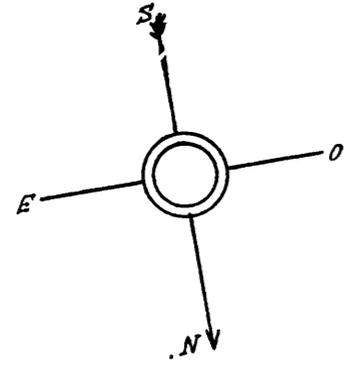
A. — Lion Sud (Pl. III).

Longueur (jusqu'à l'extrémité de la tête) : 2 m. 40.

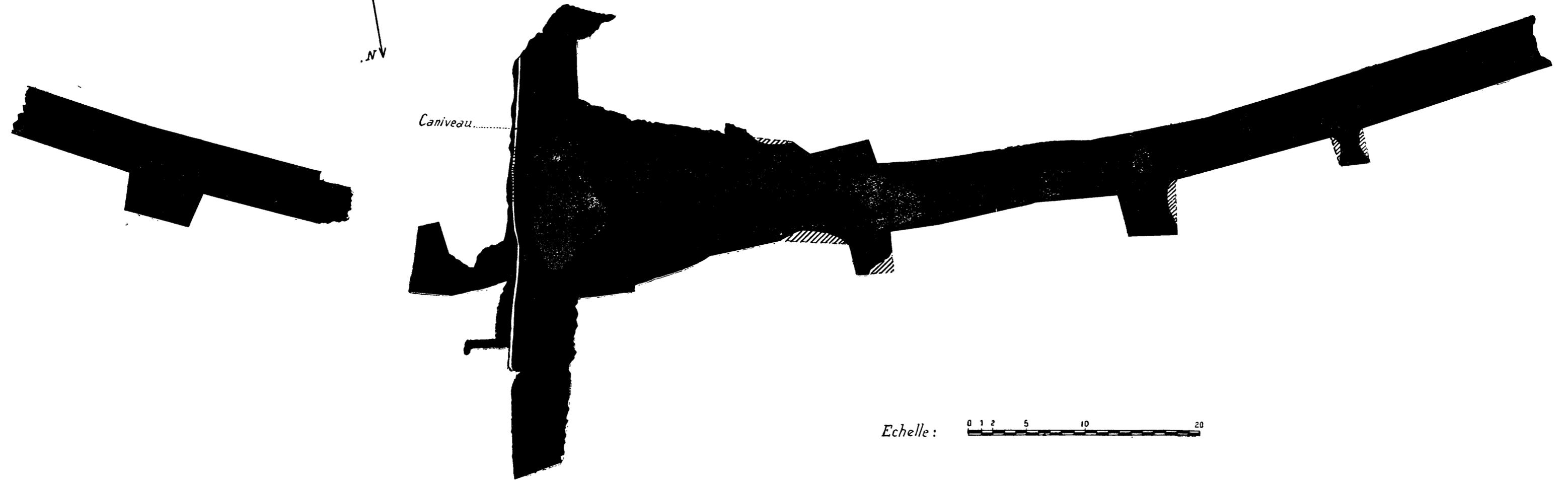
Hauteur de la tête au-dessus du socle : 1 m. 56.

L'animal présente son flanc gauche : il dépasse le pied-droit de tout son avant-train jusqu'au garrot et découvre ainsi ses deux épaules, sur chacune desquelles on trouve, deux fois gravé, un emblème composé d'un petit cercle d'où s'échappent de multiples branches, incurvées toutes dans le même sens

Face à la page 64.



Porte Nord



Echelle : 0 1 2 5 10 20

FIG. 21

et inscrites dans un cercle plus grand, concentrique au premier. Nous retrouverons ces mêmes motifs sur le grand lion de la porte Est de la ville : ce sont, croyons-nous, des symboles solaires (voir ci-dessous, p. 70-73).

B. — Lion Nord.

Il n'en a été trouvé que la partie postérieure ; elle n'était pas *in situ* (voir ci-dessus, p. 55 s. et 59). L'animal présente son flanc droit. La hauteur du pied-droit au-dessus du socle est de 1 m. 23 et la hauteur du socle de 0 m. 22.

Ces deux lions avaient à peu près les mêmes dimensions que les taureaux de la porte Sud.

3. La stèle du dieu Adad (Pl. II, n° 1).

Hauteur : 1 m. 36.

Largeur moyenne : 0 m. 54.

Épaisseur moyenne : 0 m. 42.

Sur le lieu de la découverte de cette belle pièce, voir ci-dessus, p. 60.

Adad, de profil à droite, monté sur un taureau lancé au galop, se porte impétueusement en avant, comme s'il voulait devancer sa monture, trop lente au gré de son ardeur. Son pied gauche repose sur la tête du taureau, tandis que son pied droit, à demi levé, prend appui sur la croupe de l'animal. Les deux mains, la droite levée en arrière, la gauche tendue en avant, sont armées d'un foudre. Coiffé de la tiare cylindrique surmontée d'un disque étoilé, le dieu est drapé dans un grand manteau fait d'une étoffe ornée de plusieurs étages de longues boucles. Cette étoffe est très exactement figurée sur certains reliefs du palais d'Assurnâsirapal à Nimroud. Voir, par exemple, le relief reproduit sur la planche XLIII de la publication de Budge : les boucles y sont minutieusement ciselées. Elles étaient faites, comme L. Heuzey l'a bien montré dans son article sur le *kaunakès* ⁽⁴⁾, des fils de la trame noués à ceux de la chaîne. Sur notre stèle, la jambe portée en avant ouvre largement le vêtement et permet d'apercevoir l'envers uni de l'étoffe, que borde une frange. Sous ce grand manteau, le dieu porte une tunique courte et, enroulé autour des reins, un châle plié en deux, maintenu à la taille par une ceinture. Ce châle descend à peine jusqu'au genou. Les deux glands qui pendent à droite

⁽⁴⁾ *Origines Orientales*, p. 127.

et à gauche appartiennent à ce vêtement de dessous. Le dieu porte une épée au côté et, dans le dos, un double carquois(?).

4. Le dieu porteur d'un coffret (Pl. I).

La statue mesure 1 m. 73 de hauteur. Elle est munie à sa partie inférieure d'un tenon mesurant 11 cm. de hauteur, 22 cm. de largeur et 17 cm. d'épaisseur. Le socle a une hauteur de 34 cm., une largeur de 58 cm., et une épaisseur *maxima* de 45 cm. ; au centre est ménagée une mortaise de 24 cm. sur 20 et 14 cm. de profondeur.

Cette statue a été trouvée près de l'entrée du temple gréco-oriental (voir ci-dessus, p. 10), mais elle provient certainement du temple assyrien.

Le dieu, coiffé d'un casque rond surmonté d'un fleuron et garni d'une paire de cornes, est exactement vêtu comme le sont généralement les fonctionnaires assyriens : sur une tunique longue et frangée, il porte une écharpe à très longues franges pliée plusieurs fois sur elle-même et disposée autour des reins et sur l'épaule gauche « en manière de ceinture et de baudrier ⁽⁴⁾ ». Le coffret qu'il tient des deux mains contre son ventre était peut-être destiné à recevoir des offrandes.

Deux statues exactement semblables à la précédente (mais sans leur tête), trouvées, comme elle, à peu de profondeur dans le tell, ont été transportées, l'une à Meqtélé, l'autre à Orfa. Celle de Meqtélé a été publiée par M. Pottier (*Syria*, II, p. 203 à 206) et celle d'Orfa par le Baron von Oppenheim (*Altorientalische Studien Bruno Meissner*, p. 155 ss.). Elles proviennent sans doute l'une et l'autre du temple assyrien.

La fouille du temple a livré deux fragments de statues, représentant des barbes à plusieurs étages de boucles, tout à fait semblables à la barbe du dieu au coffret (voir ci-dessus, p. 55) : l'un de ces fragments, reproduit planche XV, n° 10, mesure 19 cm. de hauteur et 15 cm. de largeur ; l'autre fragment, très fruste, est d'identification plus douteuse ; il est reproduit sur la même planche, n° 11 et mesure 17 cm. de hauteur et 14 cm. de largeur. L'un des deux fragments pourrait avoir appartenu à la statue d'Orfa dont la barbe a disparu. Mais l'autre appartenait certainement à une statue distincte de celle

(4) Nous empruntons ces termes à la description que L. Heuzey donne de ce costume

dans l'article posthume publié par la *Revue d'Assyriologie*, XXII, p. 168.

de Meqtélé, dont la barbe est en grande partie conservée. Il y a donc quelque chance pour que la statue au coffret ait existé en quatre exemplaires au moins. Comme le montre l'unique paire de cornes dont est munie leur coiffure, ces dieux étaient de rang secondaire. C'étaient les assistants de la divinité principale dont malheureusement aucune trace n'a été retrouvée.

5. Fragment de stèle (pl. II, n° 2).

Hauteur : 0 m. 30.

Largeur : 0 m. 35.

Épaisseur : 0 m. 12.

(Fragment, acquis par Darrous à Arslan-Tash ; proviendrait de la partie du village construite sur l'emplacement du temple.)

Cette stèle, qui paraît l'œuvre d'un sculpteur indigène, représentait un dieu (Tešub ?) de profil à droite, debout sur un taureau passant. Du dieu, il ne reste que les deux pieds. Le taureau a la queue entre les jambes, attitude attestée par des reliefs syro-hittites⁽¹⁾. La position des pattes est très caractéristique. Ce n'est pas la position conventionnelle si générale dans l'art de l'ancien Orient et particulièrement dans l'art assyrien, qui prête toujours le même mouvement aux deux membres antérieur et postérieur du même bipède latéral d'un quadrupède en marche. L'art syro-hittite rompt quelquefois cette convention⁽²⁾.

6. Base de statue, accostée de deux taureaux (pl. II, n° 3).

Hauteur : 1 m.

Longueur : 1 m. 35.

Largeur : 1 m. 08.

Au centre est ménagée une mortaise de 44 cm. de côté et 27 cm. de profondeur. Cette base est en trois fragments. Deux de ces fragments, signalés par Hamdy Bey (*Comptes Rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1899, p. 618) et par Unger (*op. l.*, p. 9), se trouvaient, l'un à proximité et l'autre à l'intérieur du cimetière (points D et E du plan). Le troisième fragment (la tête et l'avant-corps du taureau présentant son flanc gauche) a été trouvé au point F du plan (dans

⁽¹⁾ Voir, par exemple, la stèle de Tell-Ahmar publiée dans *Syria*, X, pl. XXVIII ou les reliefs de Karkemish reproduits dans POTTIER, *L'Art hittite*, fig. 20 et 36 (comparer les fig. 25 et 31). Cette attitude est abondamment documen-

tée, dans les représentations de lions, à Sindhjirli ou à Karkemish.

⁽²⁾ Voir, par exemple, dans POTTIER, *L'Art hittite*, les fig. 27 et 36 (sculptures de Karkemish).

le cimetière). Il est probable que l'un des deux premiers fragments est identique au « Torso eines grossen Laibungs-Stieres » décrit par v. Oppenheim (*op. l.*, p. 158) dans les termes suivants : « Der oben erwähnte Torso eines grossen Laibungs-Stieres lag verkehrt, Kopf und Brust fehlten, nur der hintere Teil bis zum Schwanzansatz lag frei. Der Stier war ebenso wie die grossen Torlöwen fünfbeinig dargestellt. Der Sockel des Tierbildes mass $1,30 \times 0,45$ Meter. » Il est à noter cependant que nos taureaux ne sont pas « fünfbeinig ».

Tout fait croire que ces fragments ont été pris sur l'emplacement du temple, qui est peu éloigné de l'endroit où ils ont été trouvés.

Comme le fragment de stèle décrit au numéro précédent, cette base de statue est certainement l'œuvre d'un sculpteur indigène. Une base tout à fait semblable a été trouvée à Karkemish (voir POTTIER, *L'Art Hittite*, pl. II, fig. 36). On notera de nouveau le trait si caractéristique de la queue entre les jambes (voir à ce sujet le numéro précédent).

VI. — L'enceinte⁽¹⁾.

L'enceinte mise au jour à Arslan-Tash appartient au type circulaire, tel qu'on le trouve en Syrie ou en Mésopotamie, à Sindjirli, à Tell-Ahmar⁽²⁾, à Tell-Beidar⁽³⁾, à Sha'irat⁽⁴⁾, à Tell-Muezzar⁽⁵⁾ ou, plus tardivement, à Hatra⁽⁶⁾. Toutefois, elle ne présente pas une forme circulaire aussi parfaite qu'à Sindjirli, Sha'irat ou Tell-Muezzar ; son tracé est celui d'une ellipse irrégulière. Cette irrégularité est surtout sensible à la partie Est, où l'on observe que le constructeur a été forcé de modifier la direction de la courbe pour fermer le circuit à la porte Est. Il semble donc que le tracé de l'enceinte ait été établi suivant une méthode empirique, dont nous retrouverons plus loin une autre preuve.

Le périmètre de l'enceinte atteint 2.011 mètres, le grand axe de l'ellipse 728 m. et le petit 560 m. ; la superficie enclose par l'enceinte mesure 30 hect. 55 ares.

(1) Voir le plan général du site.

(2) Voir *Syria*, X, p. 185.

(3) Cf. C. L. BROSSÉ, *Syria*, X, p. 36 ss.

(4) Cf. DU MESNIL DU BUISSON, *Comptes ren-*

des de l'Acad. des Inscr., 1927, p. 254 et 1929, p. 247.

(5) Cf. POIDEBARD, *Syria*, XI, p. 41.

(6) Cf. ANDRAE, *Hatra*, pl. I.

Le tracé du rempart a pu être entièrement suivi, sauf dans la région de la porte Est : d'un côté, le cimetière moderne a fait disparaître l'extrémité du mur qui aboutissait au massif de la porte, de l'autre, le terrain a été complètement bouleversé par des constructions d'époque plus récente, dont les soubassements en pierres brutes ont été retrouvés à fleur de sol.

Une interruption est marquée dans le tracé à l'endroit d'un wadi qui, à la saison des pluies ou aux orages, recueille les eaux qui se répandent dans la plaine située entre le village et le cimetière. Il semble qu'elle n'existait pas dans l'antiquité et que l'enceinte se poursuivait d'une manière continue depuis la porte Nord jusqu'à la porte Est. Il est vraisemblable que ce wadi s'est formé après la disparition de l'enceinte qui, à l'Ouest et au Sud, empêchait les eaux de pénétrer dans la ville. Les fondations auront été peu à peu désagrégées et emportées par le courant qui, au cours des siècles, a creusé un lit de plus en plus profond.

Le contour du rempart a pu être repéré grâce à son soubassement formé de pierres brutes entassées sur une épaisseur de 30 cm. environ. Ce même soubassement a permis de fixer le plan de la muraille. Celle-ci avait 4 m. 10 d'épaisseur et était flanquée de redans rectangulaires de 6 m. de longueur sur 3 m. 60 de saillie qui étaient séparés par un intervalle de 16 m. Ces dimensions sont exactement respectées dans les parties de l'enceinte qui ont été complètement déblayées ; elles ne se retrouvent pas, toutefois, à l'Ouest de la porte Nord. Là, il semble que le bâtisseur, forcé de faire aboutir le mur au massif de cette porte, ait placé un peu au hasard redans et intervalles. On a là un autre indice de la façon empirique dont il a travaillé.

Nous n'avons pu relever aucune donnée qui nous renseigne sur la hauteur du rempart et sur son dispositif supérieur. Mais un fragment de mur, retrouvé au Sud de la porte Ouest⁽²⁾ sur une distance de 17 m. et une hauteur de près de 1 m., a montré qu'il était composé de briques crues de 37 cm. de côté sur 13 cm. d'épaisseur, reliées par un mortier d'argile et soigneusement appareillées, le tout posé à même le soubassement de pierres brutes.

(1) Nous avons pu nous rendre compte du rôle de ce wadi lors d'un violent orage qui éclata sur le pays le 29 mai 1928 et qui, en quelques heures, mit sous l'eau les parties basses d'Arslan-Tash : le wadi se chargeait

d'évacuer vers les champs de Tell-Hadjib les eaux qui dévalaient des pentes situées à l'Ouest et au Sud du village.

(2) Voir le plan de la porte Ouest (fig. 27).

L'enceinte était percée de trois portes qui s'ouvraient approximativement l'une sur le Nord, la deuxième sur l'Est et la troisième sur l'Ouest⁽¹⁾. Noter qu'à Sindjirli, l'enceinte extérieure a également trois portes.

Porte Nord. — Cette porte offre un plan singulier (voir fig. 21) : à l'Ouest du passage, large de 6 m., la muraille se développe en un énorme massif qui projette au Nord et au Sud une avancée parallèle à l'axe de la porte. Il convient de noter la présence d'un caniveau de 20 cm. de largeur sur 10 cm. de profondeur, ménagé dans le blocage du soubassement et recouvert par des pierres : longeant intérieurement la tranche Est du massif, il était destiné à drainer les eaux qui pénétraient dans la masse supérieure et dont la présence prolongée n'aurait pas tardé à désagréger la brique crue du mur⁽²⁾. Relevons également qu'un des chemins actuels qui conduit vers la région Nord d'Arslan-Tash, emprunte exactement le passage de la porte assyrienne.

Porte Est. — Le plan de cette porte s'est mal conservé (fig. 22). Comme nous l'avons observé plus haut (p. 69), les alentours ont eu à souffrir du voisinage du cimetière moderne et d'installations successives qui s'y sont établies au cours des âges. Les deux lions en basalte, qui étaient encastrés dans les tours terminant le rempart, marquent l'emplacement exact de cette entrée (voir pl. VI, nos 1 et 2). Celui du Nord est resté debout : le socle mesure 3 m. 84 × 0 m. 82 × 0 m. 50. Le pied-droit atteint 2 m. 45 de hauteur au-dessus du socle. L'animal le dépasse en avant de la longueur de la tête. Il présente son flanc droit. Le relief, très marqué (15 cm. d'épaisseur moyenne), dessine une forme pleine de puissance et de vie. Bien que ce relief ait été sculpté pour une ville de province, il peut supporter la comparaison avec les meilleures productions des animaliers assyriens, par exemple avec le célèbre lion d'Assurnâsirapal, provenant de Nimroud⁽³⁾.

Nous retrouvons sur l'épaule les deux emblèmes que nous avons déjà remarqués sur le lion du temple (voir ci-dessus, p. 64 s.). On peut voir dans cet emblème une variété de *swastika*. Les lions figurés dans les scènes de chasse qui ornaient les murs du palais d'Assurnâsirapal à Nimroud⁽⁴⁾, ou dans celle

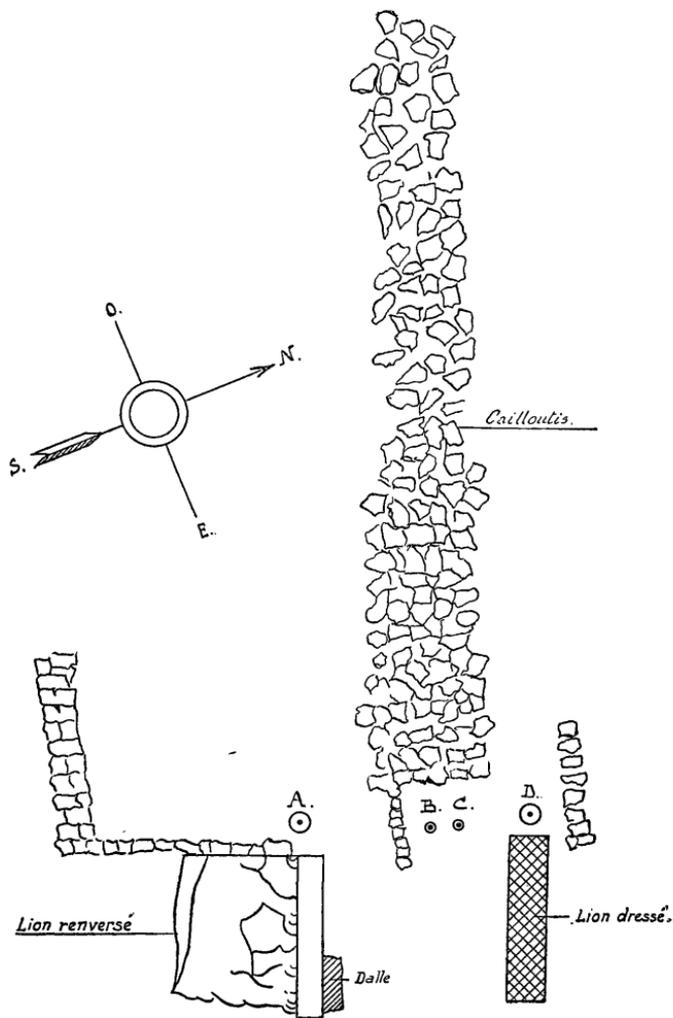
(1) Il est possible que l'interruption que l'on relève dans le mur au Nord de la porte Est, ait constitué un passage secondaire.

(2) La porte Ouest avait également un dis-

positif de drainage, mais plus soigné. Cf. p. 76.

(3) Voir PATERSON, *Assyr. Sculpt.*, pl. XXVI XXVII.

(4) LAYARD, *Mon. of Nin.*, I, pl. 10 et 31.



Porte Est

Echelle: 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10^m

FIG. 22.

qui est gravée sur un bol en bronze de style assyrisant trouvé dans les ruines du même palais⁽¹⁾, présentent un motif tout à fait semblable. Il en est de même de deux lions sculptés sur une stèle du deuxième millénaire, récemment découverte à Beisan⁽²⁾. Cette ancienne tradition a persisté dans l'art perse⁽³⁾; on en trouve encore des exemples sur une coupe et sur une aiguière sassanides⁽⁴⁾.

Les lions divins qui gardaient certaines des entrées du palais d'Assurnâsirapal à Nimroud portent le même emblème, non plus à l'épaule (qui est recouverte par la crinière), mais sur chacune de leurs griffes⁽⁵⁾.

L'association de cet emblème solaire et du lion s'explique par la conception astrologique qui fait de la constellation du Lion le domicile du soleil. Cette conception est probablement d'origine babylonienne. Elle remonte sans doute au temps où le soleil était au solstice d'été dans la constellation du Lion et à l'équinoxe de printemps dans celle du Taureau. Déjà au temps d'Assurnâsirapal cette concordance n'existait plus. Mais les conceptions astrologiques n'évoluent pas avec la précession des équinoxes. Virgile dans ses *Géorgiques* (I, 217) fait encore allusion à la saison où le Taureau ouvre l'année :

Candidus auratis aperit cum cornibus annum
Taurus...

Sur une stèle de la fin du second siècle de notre ère, découverte autrefois par Renan à Douéir près de Tyr, deux taureaux, affrontés des deux côtés du palmier sacré, portent le même emblème, d'une part sur la tête (entre les cornes), d'autre part au-dessus de la croupe (dans l'enroulement de la queue). Ce curieux monument a été récemment réédité par M. Contenau (*Antiquités orientales*, II, pl. 50), qui, dans sa description, n'a pas manqué d'attirer l'attention sur le caractère astral de cet emblème. Si ces taureaux sont associés à

⁽¹⁾ *Ibid.*, II, pl. 68.

⁽²⁾ ROWE, *The Topography and History of Beth-Shan*, frontispice et p. 16.

⁽³⁾ Cf. POULSEN, *Der Orient und die frühgr. Kunst*, p. 41 et p. 74, fig. 73.

⁽⁴⁾ Cf. POULSEN, *op. l.*, p. 44, fig. 8 et EBERSOLT, *Orient et Occident, Rech. sur les infl. byz et orientales en France avant les croisades*, p. 99 et pl. VI.

⁽⁵⁾ Voir le lion ailé à tête humaine (LAYARD, *op. l.*, I, pl. 3), les lions ailés à buste humain (*ibid.*, pl. 42), peut-être aussi le lion reproduit par LAYARD, *op. l.*, II, pl. 2. Notons encore qu'à Sindjirli le motif est remplacé par deux longs traits qui se croisent sur l'épaule (*Ausgrabungen in Sendschirli*, pl. XLVII, XLVIII et LVII, sculptures du second style).

un symbole solaire, c'est probablement en tant que figurant la constellation du printemps.

Notons enfin que le célèbre relief de la porte orientale de Boghaz-keui⁽¹⁾ offre un exemple de ce motif, figuré non plus sur un lion ou un taureau, mais sur un dieu à forme humaine. Ce dieu est vêtu en guerrier, il a la poitrine découverte et sur chaque sein est figuré un petit cercle d'où partent de multiples rayons recourbés⁽²⁾. Peut-être s'agit-il d'un dieu solaire, ce que tendrait à confirmer la présence d'un disque, dans le champ, devant le dieu.

Le lion d'Arslan-Tash portait, à l'origine, une inscription cunéiforme qui commençait au sommet de la pierre, recouvrait tout son corps et finissait à hauteur de l'articulation des pattes : quelques « clous » et des traces d'interlignes de 6 cm. de largeur attestent seuls son existence. D'autre part, à la naissance de la queue, on peut encore lire, nettement



Fig. 23.

gravées, trois lettres grecques ΘΕΚΙ, les premières d'une inscription obtenue par martelage, qui se poursuivait le long de la croupe jusqu'à l'origine du cou (fig. 23).

Le lion Sud, aujourd'hui couché sur la face non sculptée, présente son flanc gauche; il avait les mêmes dimensions que le lion Nord : la tête et la partie arrière ont été enlevées.

A 45 cm. en arrière du lion Nord, nous avons trouvé, à 74 cm. au-dessous du sol actuel et à 50 cm. au-dessous du niveau supérieur du socle, une crapaudine en basalte, de forme approximativement tronconique et mesurant en haut 35 cm. de diamètre (D du plan, fig. 22 ; cette crapaudine est visible sur la photographie reproduite pl. VI, n° 2). A 5 m. de distance au Sud une autre crapaudine de 40 cm. de diamètre a été repérée à la même profondeur, en arrière du lion couché (A du plan). Ces deux crapaudines, restées *in situ*, fournissent une base pour apprécier la largeur de la porte et la distance qui séparait les deux lions. La distance actuelle entre les deux socles est de 4 m. du

(1) Voir PUCHSTEIN, *Boghasköi*, pl. XIX.

(2) Il est à noter que cet emblème se retrouve dans le décor de la céramique cappadoïcienne. Voir POTTIER, *Journal des Savants*, 1930, p. 57,

fig. 6, n° 2. Il est également attesté à Hisarlik (sur une fusaïole), cf. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéol. préhistorique*, II, p. 463.

côté extérieur (plaine), de 4 m. 10 au milieu, de 4 m. 20 du côté intérieur (village). La crapaudine D est située exactement dans l'axe du socle du lion dressé; la crapaudine correspondante A devait avoir la même position par rapport au lion aujourd'hui renversé. Les socles ayant chacun 82 cm. de largeur, il en résulte qu'à l'origine l'intervalle qui les séparait mesurait environ 5 m. — ($0 \text{ m. } 41 \times 2$) = 4 m. 18.

Deux autres crapaudines, plus petites (B et C), situées entre les deux premières, un peu en avant de l'axe qui les réunit et à un niveau supérieur, paraissent appartenir à une installation postérieure.

Aucun indice ne permet de dire si la porte était décorée de bas-reliefs. L'angle droit formé par un soubassement en pierres brutes, relevé derrière le lion renversé, suppose un mur qui aurait pu recevoir une ornementation de plaques sculptées ou polies. Ce mur devait se replier une seconde fois à angle droit et un dispositif analogue devait exister de l'autre côté. C'est le type bien connu de la porte à tenaille simple. Autant qu'on peut en juger par



FIG. 24.

le peu de vestiges qui en subsistent, les deux murs formant la tenaille n'étaient pas symétriquement placés. On trouve par exemple à Assour, à la porte Sud du mur intérieur de la ville, la même irrégularité (voir ANDRAE, *Festungswerke*, pl. LIII). Notre figure 24 donne un spécimen de ce type de porte (porte Nord de Megiddo, d'après *New Light from Armageddon*, *Oriental Institute Communications*, n° 9, p. 26).

À 1 m. en arrière des crapaudines a été mis au jour un pavage en pierres brutes, mesurant 3 m. de largeur du Nord au Sud et 18 m. de longueur de l'Est à l'Ouest. Son niveau supérieur est à environ 35 cm. au-dessous du sol actuel, soit à 10 cm. à peine au-dessous du sommet du socle du lion debout. Ce pavage doit avoir fait partie du dispositif général de la porte.

Porte Ouest. — L'emplacement de cette porte est fixé par des fragments de lions en basalte gisant au fond d'une excavation à peu près circulaire, de 30 m. environ de diamètre et 1 m. 50 de profondeur. Deux de ces fragments por-

tant des restes d'inscription ont disparu entre mai 1927 et mars 1928. Deux autres fragments, dont le plus important a conservé l'arrière-train et une partie de la poitrine d'un lion marchant à droite, sont encore à peu près *in situ*, mais très au-dessous du niveau primitif (voir pl. XIV, n° 2).

En dégageant ces fragments, nous avons constaté que le plus lourd s'était enfoncé jusqu'à 2 m. 60 environ au-dessous du sol, qui, en cet endroit, est à 60 cm. seulement au-dessus de la base du mur d'enceinte.

A cette profondeur les ouvriers ont atteint l'eau, qu'on trouve d'ailleurs dans le puits voisin à 2 m. 50. Une nappe souterraine a donc travaillé et amolli le sol où la pesante masse s'est enlisée peu à peu ⁽⁴⁾. La sculpture est identique à celle de la porte Est; elle a conservé des restes d'interlignes qui montrent qu'elle portait également une inscription. D'autres fragments ont été repérés, soit dans le village, soit auprès d'un puits situé en plein champ à 100 m. environ au Sud-Ouest de la porte (point A du plan général) : les habitants avaient utilisé pour faire la margelle de ce puits deux fragments représentant l'un une patte avant, l'autre une patte arrière d'un lion marchant à gauche et un fragment inscrit.

Bien qu'il n'en reste que peu de vestiges, il est cependant possible de restituer le plan de cette porte, au moins dans ses grandes lignes (fig. 27). Il consistait en un passage de 8 m. de longueur sur 4 à 5 m. de largeur, ménagé entre deux massifs rectangulaires et flanqué de deux lions; ce passage débouchait sur une petite place de 23 m. 40 de largeur sur

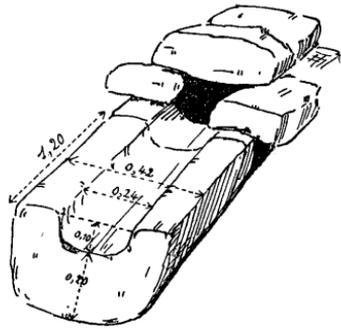


FIG. 25.

12 m. 60 de profondeur, limitée du côté de la ville par des murs reproduisant le dispositif en tenaille décrit ci-dessus, p. 74. Dans le cailloutis du mur qui

(4) Nous avons observé le même phénomène sur un autre point de l'enceinte, à 150 m. à l'Ouest de la porte Nord; le cailloutis du sous-bassement du mur d'enceinte, qui était auparavant à 80 cm. au-dessous du sol, s'est brus-

quement trouvé à 4 m. 20 : les ouvriers ont alors atteint l'eau; l'action de celle-ci avait provoqué un affaissement du terrain sur une distance d'environ 40 m.

bordait cette place au Sud avait été ménagé un caniveau de 15 cm. de largeur et 10 cm. de profondeur qui rejoignait à angle droit une canalisation aboutissant à un puisard. Cette canalisation est du type déjà plusieurs fois décrit (voir fig. 25). Le puisard est construit en moellons disposés en encorbellement à son sommet

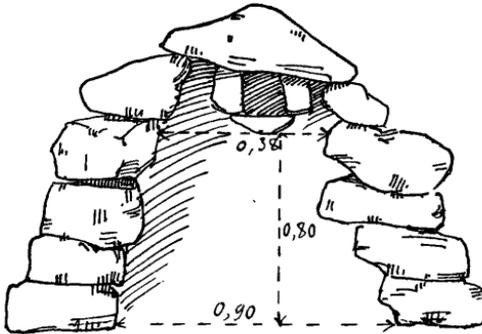


FIG. 26.

à son sommet (fig. 26). La présence de ce dispositif de drainage, dont des traces ont aussi été retrouvées à la porte Nord ⁽⁴⁾, montre à quel point le constructeur ancien était forcé de veiller à l'assèchement des murs en briques crues.

Le plan de la porte Ouest appelle une décoration de

plaques sculptées. La pensée vient naturellement à l'esprit que les reliefs d'Arslan-Tash, conservés au Musée de Stamboul et représentant des files de soldats et un char royal, proviennent de cet endroit.

Ayant procédé à une enquête sur les conditions dans lesquelles ces reliefs avaient été découverts, nous n'avons recueilli que des témoignages concordants. Quatre habitants du village, dont deux notables, nous ont affirmé que « la pierre à la voiture » avait été trouvée dans l'excavation où gisent les fragments de lion. Ils entendaient évidemment par « pierre à la voiture » le bas-relief qui représente le char royal suivi d'un cavalier. Ce bas-relief a été pour la première fois publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1899, p. 617 s., avec une lettre de Hamdy Bey, datée du 3 août 1899 qui en signalait dans les termes suivants la récente découverte : « Il y a quelques mois, une lettre de mon ami, le wali actuel d'Alep, m'informait que les paysans d'Arslan-Tash avaient trouvé, en creusant les fondations d'une maison, un bas-relief représentant un char et un cavalier. Sur ma prière, cette plaque nous a été envoyée et elle se trouve au Musée depuis une vingtaine de jours. »

⁽⁴⁾ Cf. p. 70.

Il semble que l'occasion de la découverte ait été plutôt la recherche de terre pour la fabrication des briques. C'est au moins ce que nous a laissé entendre celui des témoins qui se disait l'auteur de la découverte. De même qu'un autre témoin, il se rappelait que le bas-relief et d'autres qui l'accompagnaient étaient dressés et alignés face au Sud. Voir le plan de la porte (fig. 27) où nous avons marqué par une droite MN l'emplacement que le témoin avait désigné du bout de sa canne. Ces précisions ont le grand intérêt de nous permettre de localiser assez exactement les différents bas-reliefs. Sur celui du char le sens de la marche est à gauche. Il est probable que les bas-reliefs dont les personnages sont tournés vers la gauche décoraient les parois du Nord, tandis que ceux dont les personnages sont tournés vers la droite décoraient celles du Sud. L'ensemble représentait deux processions se dirigeant l'une et l'autre vers la porte.

La majeure partie des bas-reliefs conservés au Musée de Stamboul provient d'une trouvaille faite en 1886. La plus grande confusion n'a cessé de régner sur les circonstances de cette découverte. Dans la lettre du 3 août 1899, précédemment citée, Hamdy Bey écrivait à ce sujet : « Plus tard, en 1886, et sur mes démarches auprès de feu Djemil Pacha, wali d'Alep, on a un peu gratté la terre autour du puits dont je parle dans mes notes et, en dehors des quatre plaques que j'avais signalées, on en a trouvé 18 ⁽⁴⁾ autres, et le tout a été aussitôt envoyé au Musée Impérial. » Hamdy Bey fait allusion au passage suivant d'une note prise par lui le 25 juin 1883 à Arslan-Tash : « Plus loin, à côté d'un puits, on voit quatre plaques de basalte, de largeurs différentes, mais de la même hauteur. L'une d'elles, qui est couchée sur le dos, laisse voir une belle sculpture intacte. Elle représente deux guerriers ayant le même mouvement et tenant chacun un bouclier rond de la main gauche et une lance de la main droite. Cette plaque mesure 1 m. 16 sur 1 m. 02. Les paysans nous assurent que les trois autres plaques, qu'ils avaient vues, représentaient les mêmes figures. » Nous avons retrouvé en place la plaque en question. Le puits se

(4) Lire probablement 8 au lieu de 18 ; les plaques entrées au Musée de Stamboul en 1886 sont au nombre de 12 et non de 22. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer qu'une partie de ces plaques ne sont que des fragments de

plaques ; car celles trop lourdes pour être transportées à dos de chameau ont été scindées en deux, comme nous l'ont affirmé des habitants du village.

trouve au point C du plan général. Contrairement au témoignage recueilli par Hamdy Bey de la bouche des paysans, les autres plaques entourant ce puits ne sont pas sculptées. Il est probable qu'aucune des plaques parvenues à Constantinople en 1886 ne provient de cet endroit. Les habitants n'ont conservé le souvenir d'aucune fouille faite auprès de ce puits et de cette fouille hypothétique il ne reste aucune trace. Il existe dans le village de nombreux puits : nous en avons compté près de 40, dont la moitié est encore actuellement en service. La découverte de 1886 a bien été faite auprès d'un puits, mais il s'agit du puits situé à 25 m. environ au Nord de la porte⁽¹⁾. S'il a suffi d'un grattage pour mettre au jour tous ces bas-reliefs, c'est parce que le sol ancien indiqué par le soubassement en cailloux des massifs de la porte se trouve à 60 cm. à peine au-dessous du sol actuel. Le témoignage du notable qui déclare avoir trouvé la « pierre à la voiture » à peu de profondeur, alors qu'il cherchait de la terre à briques, concorde avec ces données : la découverte de 1899 est la suite des « grattages » de 1886 qui n'avaient qu'effleuré le sol. La plaque aux soldats porteurs de boucliers ronds, vue par Hamdy Bey en 1883 près d'un puits (point C de notre plan) et restée à la même place jusqu'en 1928, provient certainement de la porte Ouest où les habitants l'ont sans doute trouvée à fleur de terre. Une autre plaque, exactement semblable, que nous avons recueillie dans une maison située entre ce puits et la porte Ouest (au point B du plan général) a sûrement la même provenance. C'est encore au même ensemble décoratif qu'appartenait sans doute un fragment de plaque que nous avons trouvé en pleine campagne, près du village de Tèri, à 6 kilomètres à l'Est d'Arslan-Tash : il représente un cavalier semblable à celui qui galope derrière le char royal, mais figuré en sens inverse.

Voici la liste et la description des plaques sculptées provenant certainement de la porte Ouest⁽²⁾:

1. Char royal, passant à gauche, précédé de trois personnages à pied et suivi d'un cavalier. Pl. VII.

⁽¹⁾ Voir le plan de la porte Ouest, fig. 27.

⁽²⁾ La plupart de ces plaques ont, sur leur tranche supérieure, un ou deux trous dits de « scellement », mais qu'il vaudrait mieux appeler « trous de manœuvre » d'après les

observations pertinentes de WOOLLEY, *Carchemish*, II, p. 147 ss.

Les dimensions des plaques sculptées du Musée de Stamboul sont données d'après UNGER, *op. l.*, p. 23.

(Musée de Stamboul, n^{os} 1991 et 1948 ; UNGER, n^{os} 16 et 17, pl. IV).

	N ^o 1991	N ^o 1948.
Hauteur	1 m. 03.	1 m. 02.
Largeur	0 m. 95.	1 m. 81.
Épaisseur	0 m. 195.	0 m. 19.

Les personnages sont en grandeur décroissante de gauche à droite. Un personnage imberbe, vêtu du costume décrit plus haut, page 66 et chaussé de brodequins, ouvre la marche. Il a la main gauche posée sur le pommeau de son épée et la droite ouverte et pendante. Deux personnages barbus s'avancent ensuite de front ; ils sont vêtus, comme le précédent, de la tunique longue frangée, serrée à la taille par une ceinture à laquelle est suspendue une épée, mais ne portent pas, comme lui, le châle à longues franges ; ils sont chaussés de sandales et ont les deux bras pendants le long du corps. Ils portent au dos un carquois dont l'orifice est couvert par une étoffe qui pend de côté et se termine par des cordonnets houppés ⁽¹⁾ (un seul des deux carquois est figuré).

Les chevaux du char sont tout chamarrés de la tête au poitrail. Leur queue serrée à mi-hauteur par un lien, tombe presque jusqu'à terre. Une bande d'étoffe brodée, qui diminue de largeur du centre aux deux extrémités, relie le bord supérieur du char à la partie antérieure du timon. La caisse du char, ornée d'un quadrillage et, sur les bords, d'un rang de marguerites, repose sur deux roues à huit rais : devant, est accroché un carquois et derrière, un bouclier bombé. A l'arrière du char on aperçoit la hampe d'une lance. Dans le char sont figurés le conducteur et le *šalsu* (« le troisième »), mais le personnage principal, le roi, manque. Un examen attentif du bas-relief décèle un remaniement. Le contour droit de la figure royale est encore parfaitement discernable. On a fait disparaître l'image du roi et on a sculpté les parties des deux autres figures qu'originellement elle masquait : la partie inférieure de la barbe, une partie du bras gauche et tout le corps du conducteur, la partie gauche du corps du *šalsu*. Ce remaniement, fait par une main inhabile, sûrement différente de celle du sculpteur original, a sans doute été inspiré

(1) Cette fermeture du carquois est fréquemment figurée, à partir de Téglathphalasar III par les sculptures ou peintures assyriennes. Comme nous le fait remarquer M. Pottier, on

trouve sur les vases grecs la représentation de carquois pourvus d'un appendice semblable, généralement en cuir (voir *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. *pharetra*).

par un esprit de vengeance, et paraît avoir été l'œuvre d'un indigène, lorsque la chute de Harrân en 610 eut libéré le pays du joug assyrien.

Le cavalier imberbe qui galope derrière le char tient la bride de la main gauche, tandis que de la droite il frappe sa monture d'un martinet à lanières (dont on ne voit que la poignée). Il est vêtu comme les fantassins dont il sera question plus loin et, comme eux, porte l'épée au côté ; mais, au lieu de sandales, il est chaussé de hautes bottes. Le cheval a la tête, le cou et le poitrail garnis de houppes et d'ornements de laine ; sa queue, tressée à l'extrémité, se termine en boucle, maintenue par un lien.

2. Groupe de cinq porteurs de massue, passant à gauche. Pl. VIII.

(Musée de Stamboul, nos 10 à 14 ; UNGER, nos 18 à 22, pl. V.)

N° 10	N° 11	N° 12	N° 13	N° 14
Hauteur : 0 m. 86	0 m. 87	0 m. 85	0 m. 83	0 m. 82
Épaisseur : 0 m. 11	0 m. 115	0 m. 115	0 m. 115	0 m. 115
Largeur des cinq plaques réunies : 2 m. 165.				

Les cinq soldats ont la main gauche posée sur le pommeau de leur épée et de la main droite portent leur massue comme un cierge. La massue du premier est munie, à l'extrémité de son manche, d'une boucle de cuir. Chaussés de sandales, ils portent une tunique courte et un châle plié en deux, enroulé autour des reins et maintenu à la taille par une ceinture. Ils disposent leur châle de manière à en laisser pendre un angle. Ce châle n'a de franges que sur les petits côtés (franges de la chaîne). Tous ces soldats portent des boucles d'oreilles et ont les poignets ornés de bracelets.

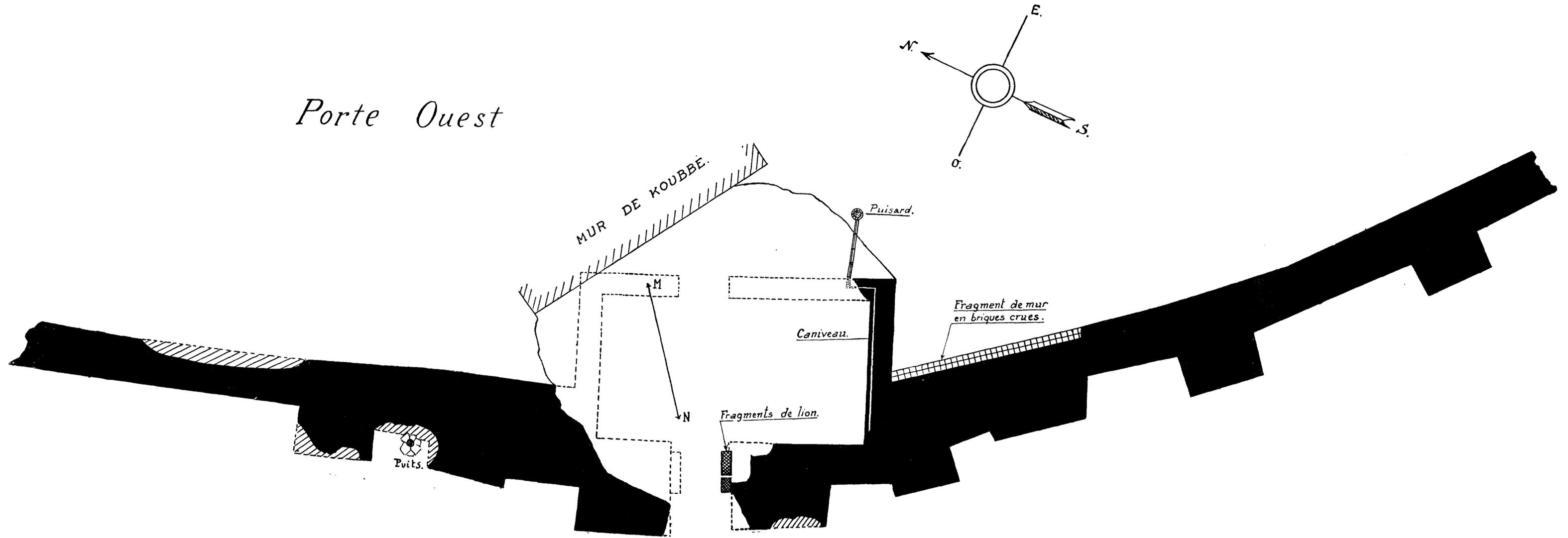
3. Groupe de trois porteurs de massue et de lance, passant à gauche. Pl. IX, n° 1.

(Musée de Stamboul, nos 7 à 9 ; UNGER, nos 23 à 25, pl. VI.)

N° 7	N° 8	N° 9
Hauteur : 0 m. 905	0 m. 90	0 m. 91
Épaisseur : 0 m. 11	0 m. 10	0 m. 115
Largeur des trois plaques réunies : 1 m. 43.		

Ces trois soldats se distinguent des précédents par l'absence de boucles d'oreilles et de bracelets, par le casque à haute pointe dont ils sont coiffés et par la lance à fer triangulaire qu'ils tiennent de la main gauche en l'appuyant sur l'épaule. Le casque est orné sur le bord de trois filets, que surmontent par

Porte Ouest



Echelle : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10^{M.} 20^{M.}

FIG. 27

devant trois autres filets en demi-cercle. En avant du premier soldat on voit l'extrémité d'une épée qui appartient à un autre soldat qui le précédait.

4. Cavalier galopant à droite. Pl. IX, n° 2.

(Trouvé à un kilomètre à l'Est de Têri ⁽⁴⁾.)

Hauteur : 0 m. 98.

Largeur supérieure : 0 m. 65 ; inférieure : 0 m. 90.

Épaisseur *maxima* : 0 m. 38.

Cette plaque est brisée à droite. Complète, elle devait représenter deux cavaliers identiques à celui qui a été décrit sous le n° 1, mais galopant en sens inverse. Peut-être suivaient-ils aussi un char royal. Dans ce cas le roi aurait été représenté deux fois, une fois dans chacune des deux processions qui se dirigeaient vers la porte.

5. Groupe de cinq archers passant à droite. Pl. X.

(Musée de Stamboul, n°s 17, 18, 15 et 16. UNGER, n°s 12 à 15, pl. III).

N° 17	N° 18	N° 15	N° 16
Hauteur : 0 m. 82	0 m. 80	0 m. 88	0 m. 88
Épaisseur : 0 m. 11	0 m. 15	0 m. 145	0 m. 145
Largeur des n°s 17 et 18 réunis : 1 m. 23.			
Largeur des n°s 15 et 16 réunis : 0 m. 82.			

En tête de ces cinq soldats marche leur chef, vêtu d'une tunique longue frangée, que sangle une ceinture. Il a la main gauche sur le pommeau de son épée et tient de la droite une massue qu'il appuie sur son épaule. Les soldats qui le suivent sont vêtus comme ceux de l'autre procession. Ils sont armés d'une épée au côté, d'une massue qu'ils appuient sur l'épaule droite et d'un arc, aux extrémités en tête de canard, qu'ils portent suspendu à l'autre épaule, en le tenant de la main gauche par le milieu.

6. Deux soldats au bouclier rond, passant à droite. Pl. XI, n° 1.

(Trouvé à Arslan-Tash, près du puits C.)

Hauteur : 1 m. 19.

Largeur : 0 m. 90.

Épaisseur *maxima* : 0 m. 22.

(4) Têri est une petite localité, située à environ 3 kilomètres à l'Est de Tell-Hadjib. Ce

relief a été trouvé sur le sol, en pleine campagne.

Ces deux soldats, vêtus du costume déjà décrit, sont coiffés du même casque que les porteurs de lance de l'autre procession (n° 3) ; ils tiennent de la main droite une lance qu'ils appuient sur l'épaule et de la main gauche un petit bouclier rond, intérieurement orné de cercles concentriques en relief.

7. Même représentation. Pl. XI, n° 2.

(Trouvé dans une maison d'Arslan-Tash, point B.)

Hauteur : 1 m. 12.

Largeur : 0 m. 97.

Épaisseur : 0 m. 32.

Ce relief et le précédent faisaient évidemment partie de la même suite.

Les plaques qui viennent d'être décrites sont les seules qui proviennent sûrement de la porte Ouest. Celles que nous décrivons ci-dessous peuvent avoir fait partie de la décoration de la même porte, mais nous n'avons aucune certitude à cet égard. Elles ont ceci de commun qu'elles représentent probablement toutes des tributaires. Elles sont en basalte et présentent, sur la tranche supérieure, un, deux ou trois trous dits de scellement.

1. Tributaire portant un plateau et passant à gauche. Pl. XII, n° 1.

(Musée de Stamboul, n° 1955. UNGER, n° 26, pl. VII.)

Hauteur ; 1 m. 03.

Largeur : 0 m. 61.

Épaisseur : 0 m. 20.

Le personnage porte sur sa tête, coiffée d'un bonnet souple dont la pointe retombe de côté, un plateau en vannerie, qu'il soutient des deux mains levées et sur lequel sont posés six petits vases et deux bracelets. Il porte la barbe courte et les cheveux frisés, demi-longs. Il est vêtu d'une tunique longue, un peu relevée par devant et serrée à la taille par une ceinture. Les brodequins à bout retroussé dont il est chaussé le désignent comme un « Hittite ».

2. Même représentation. Pl. XII, n° 2.

(Musée de Stamboul, n° 1982. UNGER, n° 27, pl. VII.)

Hauteur : 1 m.

Largeur : 0 m. 78.

Épaisseur : 0 m. 27.

Sur le plateau sont figurés seulement des vases (au nombre de sept).

Au sujet de ce relief et du précédent, von Oppenheim écrit ce qui suit :

« Vom Tell Hādġib wurden im Jahre 1899 zwei kleine Relief-Orthostaten nach Konstantinopel gebracht, von denen ich einen auf meiner damaligen Reise in Aleppo photographieren konnte. Der Fundort der Steinbilder wurde mir 1912 300 Meter im Osten des eigentlichen Hādġib gezeigt » (*Altorientalische Studien Bruno Meissner*, p. 156 ; photographie reproduite *ibid.*, pl. II). Celui des deux reliefs qui a été photographié par von Oppenheim est le n° 2. D'après UNGER (*op. l.*, p. 14), ce relief ne serait arrivé à Constantinople qu'en 1901, tandis que l'autre serait entré au Musée dès 1899. Il ne paraît pas douteux que les deux reliefs n'ont pu se trouver qu'accidentellement à Tell Hādġib et qu'ils proviennent d'Arslan-Tash.

3. Partie inférieure d'un personnage passant à droite. Pl. XII, n° 3.

(Fragment trouvé dans la cour du palais.)

Hauteur actuelle : 0 m. 36.

Largeur : 0 m. 55.

Épaisseur : 0 m. 22.

Ce fragment paraît avoir été réutilisé, comme en témoigne une entaille rectangulaire au revers.

Le personnage n'est conservé que jusqu'à hauteur des genoux. Il était vêtu d'une tunique longue et drapé dans un châle qui couvrirait presque toute la tunique. A l'angle du châle est figuré un gland. Tunique et châle sont bordés de lisérés. Les pieds sont chaussés de brodequins à bout retroussé.

4. Deux porteurs de situle passant à droite. Pl. XIII, n° 1.

(Trouvé dans une maison de Sharran ⁽¹⁾.)

Hauteur : 0 m. 91.

Largeur : 0 m. 67.

Épaisseur : 0 m. 30.

Les personnages sont exactement vêtus comme celui du fragment précédent (noter en particulier les brodequins à bout retroussé, les lisérés de la tunique et du châle). Chacun d'eux tient de la main droite, légèrement portée en avant, une situle, et de la main gauche, un sac qui repose sur son dos. Les têtes sont particulièrement mal conservées : les deux personnages paraissent avoir la barbe courte, comme ceux des n° 1 et 2, mais les cheveux un peu plus longs.

(1) Village situé à 3 kilomètres au Nord-Est d'Arslan-Tash.

5. Même représentation. Pl. XIII, n° 2.

(Trouvé dans le mur de la mosquée de Kara-Halindj ⁽¹⁾.)

Hauteur : 0 m. 98.

Largeur : 0 m. 80.

Épaisseur *maxima* : 0 m. 35.

Ce relief (en deux fragments) est très usé et les détails ont disparu. Les deux personnages tiennent une stivule de la main droite. Celui de gauche porte certainement un sac sur l'épaule gauche. L'objet que celui de droite tenait de la main gauche n'est pas conservé. Tous deux semblent avoir la barbe courte.

6. Deux tributaires, passant à droite, en portant une solive. Pl. XIII, n° 3.

(Trouvé à Meqtélé ⁽²⁾.)

Hauteur : 0 m. 95.

Largeur : 0 m. 83.

Épaisseur : 0 m. 33.

Le relief est très endommagé. Les têtes ont presque complètement disparu. Les deux personnages sont, comme ceux des plaques 3 à 5, vêtus d'une tunique longue et d'un châle.

7. Deux personnages passant à gauche. Pl. XIII, n° 4.

(Fragment trouvé près d'un puits situé au Nord de la mare, au pied du tell.)

Hauteur : 0 m. 93.

Largeur : 0 m. 56.

Épaisseur : 0 m. 36.

La silhouette du premier personnage a presque complètement disparu ; celle du second est à peine marquée. Les deux personnages étaient vêtus de la tunique longue.

8. Partie inférieure de trois personnages, passant à gauche. Pl. XIV, n° 1.

(Fragment trouvé à l'Est de la mare dans un groupe de grosses pierres.)

Hauteur : 0 m. 89.

Largeur : 1 m. 12.

Épaisseur *maxima* : 0 m. 41.

⁽¹⁾ Village situé à 2 kilomètres 500 à l'Ouest d'Arslan-Tash.

⁽²⁾ Village situé à 4 kilomètres au Nord-Ouest d'Arslan-Tash.

Ce fragment est très fruste. Les trois personnages étaient vêtus de la tunique longue.

Les plaques que nous avons groupées dans la première série forment un ensemble plus sûrement homogène que celles de la seconde série. Elles remontent sans aucun doute au règne de Téglaḫphalasar III. Unger en a donné, en ce qui concerne les plaques conservées au musée de Stamboul, une démonstration qu'il semble inutile de refaire et qui paraît décisive. La roue à 8 rais, les pompons étagés sur la tête des chevaux, le casque à haute pointe suffisent à établir que les reliefs ne sont pas antérieurs à Téglaḫphalasar III. D'autre part, la coupe de la chevelure montre qu'ils sont antérieurs à Sargon : à partir de Sargon, la masse bouffante qui termine la chevelure tombe carrément sur les épaules, tandis qu'avant lui, elle se relève en arrière et les rangs de boucles qui la composent, au lieu d'être horizontaux, sont nettement

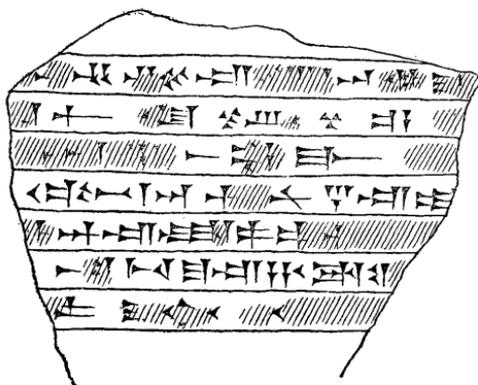


FIG. 28.

obliques. On doit donc attribuer à Téglaḫphalasar III la décoration de l'ensemble de la porte Ouest, y compris les deux lions qui flanquaient l'entrée. Les lions de la porte Est sont du même style que les précédents et sûrement du même temps. En ce qui concerne la série des tributaires, la question est plus obscure, parce que tous les personnages représentés sont des étrangers. Tout fait croire cependant que ces plaques ont été, elles aussi, sculptées sous le règne de Téglaḫphalasar III. Par la facture et le style, les mieux conservées

(les nos 1 et 2) ont avec les plaques, représentant des soldats, un air de famille qui ne peut tromper.

Voici, pour terminer ce chapitre, les quelques fragments d'inscriptions provenant de la porte Ouest :

1° Fragment de basalte, trouvé en 1927 dans l'excavation de la porte Ouest et ayant probablement appartenu, comme les deux fragments suivants, à un des lions de cette porte. Ce fragment a disparu depuis. Nous donnons (fig. 28) une copie de l'inscription d'après un estampage (les interlignes mesurent en moyenne 4 à 5 cm. de largeur) :

. . . <i>bél páḫati</i> ál <i>K[ar]-^aŠul[mānu]</i> ^{ma-[nu]} [<i>-ašared</i>]. chef du district de la ville de Kar-Sul- mānasared. . .
. . . [<i>nēšēvi abanA</i>]D-BAR <i>ki-šir šade-e</i> des lions de basalte, roche de la mon- tagne. . .
. <i>ina abul</i> [<i>ál Ḥa-da-tú</i>] à la grande porte de Ḥadātu
. <i>ul-ziz</i> ^{1d} <i>Ninurta-nāšir šá ál</i> Š[<i>i-mir-ra?</i>] j'installai. Ninurta-nāšir, de la ville de Š[<i>imirra?</i>]. . .
. . . <i>ilu ál Li-pa-p[<i>a?</i>]</i> -ilu de la ville de Lipapa (?).
. . . <i>ina ú-mi-šú-ma ál Ḥa-da-tú</i> En ce jour-là, de la ville de Ḥadātu [j'établis la franchise?].
. . . [<i>u-ša</i>]k-lí[<i>l</i>] <i>u</i> j'achevai.

A la ligne 1 le nom de Kar-Sulmānasared n'est que très partiellement conservé, mais cette lecture paraît fort probable. Avant Téglatphalasar III cette ville, qui est l'actuel Tell-Aḫmar, semble avoir fait partie de la province de Ḥarrân, comme on peut le conclure du fait que le tartân Samsi-ilu, gouverneur de Ḥarrân et contemporain de Salmanasar IV, y a érigé, en souvenir de sa victoire sur Argistis, deux lions qui décoraient l'une des portes de la ville ⁽⁴⁾. Conformément à la politique qui a été rappelée plus haut p. 7 s., Téglatphalasar III paraît avoir détaché Kar-Sulmānasared de la province de Ḥarrân et en avoir fait le chef-lieu d'un district.

2° Fragment de lion en basalte, trouvé encastré dans la margelle du puits A.

Hauteur *maxima* : 0 m. 86.

Largeur — : 0 m. 50.

Épaisseur — : 0 m. 57.

⁽⁴⁾ Voir *Revue d'Assyriologie*, XXVII, p. 41 et suiv.

L'inscription (fig. 29) est gravée au revers (les interlignes mesurent en moyenne 6 cm. de largeur).

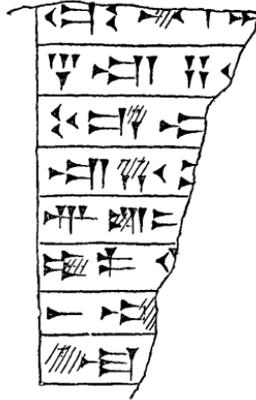


FIG. 29.

.....
<i>ul-ziz</i> ^{1a} [<i>Ninurta-nâsir</i>]	j'installai (les lions). <i>Ninurta-nâsir</i>
<i>ša ál Ĥa[-da-tú]</i>	de Ĥa[dātu]
<i>šade-e ál</i> [<i>ina ū-mi-šu-ma</i>]	des montagnes, la ville de En ce jour-là.
<i>ál Ĥa-d[a-tú]</i>	de la ville de Ĥadātu [j'établis la fran- chise?].
<i>rubu-ú</i> [<i>arku-ú</i>] [<i>ta</i>]	Qu'un prince à venir, ou un
<i>i-pa-q[i-ru]</i>	n'exercent pas de revendication (à ce sujet).
<i>ina ál</i>	dans la ville de
..... <i>la</i>

3° Un fragment de basalte, vu en 1927 dans l'excavation de la porte Ouest, mais disparu depuis, portait la fin d'une ligne en caractères cunéiformes... *ia-ni* et, au-dessous, trace d'une inscription araméenne.

4° Fragment de basalte trouvé au milieu d'une place du village.

Hauteur : 0 m. 79.

Largeur : 0 m. 85.

Épaisseur : 0 m. 16.

Ce fragment appartenait à l'un des lions de la porte Ouest; des traces de sculpture représentant le poil de l'animal, probablement le poil du poitrail, y sont encore visibles. Une inscription araméenne, très mutilée, y est gravée au revers (fig. 30). A la ligne 2, on lit *šmš* qui faisait peut-être partie d'un nom propre.

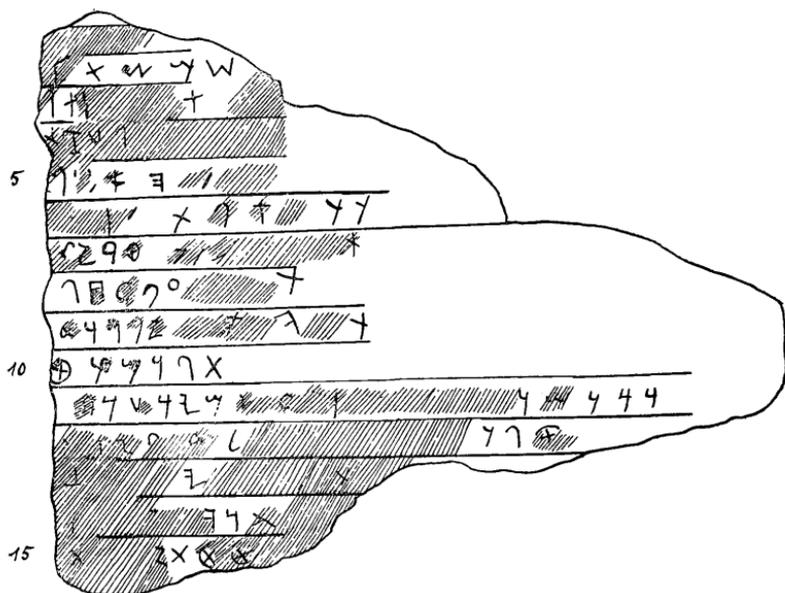


FIG. 30.

Ces inscriptions gravées au revers d'un lion de porte étaient naturellement invisibles. En revanche, elles étaient beaucoup mieux protégées contre les mutilations ou les altérations que les inscriptions exposées à la vue de tous. On connaît nombre d'exemples de ces inscriptions destinées à rester cachées. Sans parler des documents enterrés dans les fondations d'un édifice, il suffira de citer les inscriptions au revers de deux taureaux de porte découverts par Layard à Nimroud (*Nineveh and its Remains*, I, p. 47); au revers des plaques

murales de Khorsabad (Botta, *Monument de Ninive*, IV, pl. 164-179) ; au revers des briques de pavage de Khorsabad (Botta, *op. l.*, V, p. 37).

VII. — Les ivoires.

Les ivoires que nous décrivons ci-dessous ont été en grande majorité découverts dans la seconde quinzaine de juin 1928. Nous avons exposé ci-dessus, p. 41, les circonstances de cette découverte. C'est à l'extrémité Nord de

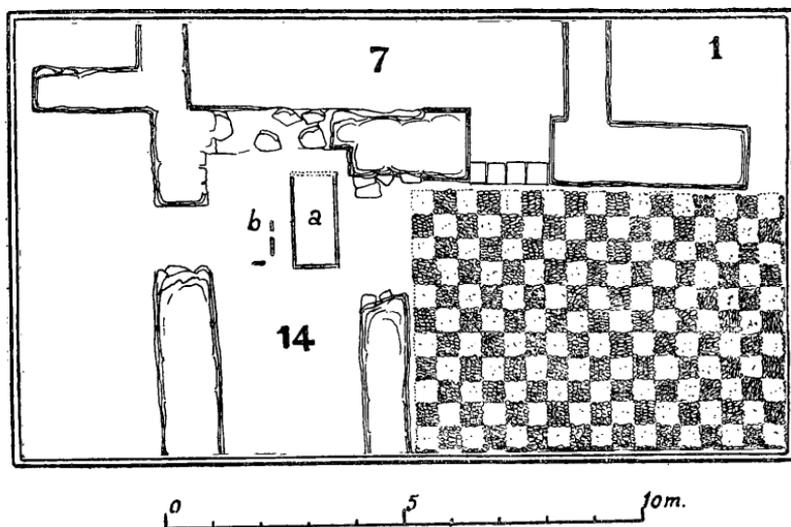


FIG. 31.

la chambre 14 que se trouvait le gisement le plus important. Dans l'angle Nord-Est de cette chambre, nous avons trouvé, très sensiblement au niveau du sol ancien, des débris de lames d'ivoire poli, disposées de façon à dessiner les deux côtés longs et un des petits côtés d'un rectangle de 1 m. 95 sur 0 m. 96 (fig. 31, a). Ces lames larges de 8 cm. et épaisses de 3 ou 4 mm. reposaient

sur deux lames placées de champ ⁽¹⁾, de manière à former le revêtement d'un cadre, probablement de bois, qui a disparu ⁽²⁾ (voir fig. 32 et pl. XVIII, nos 1 et 2); nous n'avons trouvé, sous ce revêtement, qu'une poussière très

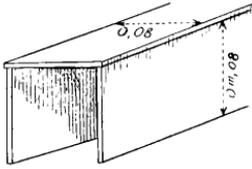


FIG. 32.

fine, mêlée à quelques débris ligneux. Les grands côtés du cadre étaient perpendiculaires au mur Nord de la chambre. A 38 cm. à l'Ouest de ce cadre des fragments de lames d'ivoire semblables aux premières laissaient supposer la présence en cet endroit des restes d'un second cadre (fig. 31, b).

Les dimensions du premier cadre conviennent assez bien à celles d'un lit et la trouvaille au même endroit des éléments de colonnettes décrits aux nos 92 et 93 confirme cette manière de voir. Une grande partie des ivoires est ou était munie de tenons d'assemblage. Quelques-uns présentent au revers des mortaises. Certaines pièces appartenaient, nous le verrons, à des suites où le même motif se répétait. Tout cela convient parfaitement à la décoration de meubles. Les plaquettes sont ou pleines ou ajourées : nous connaissons par les reliefs assyriens des exemples de l'emploi de l'un ou l'autre type ; il suffit de rappeler le relief qui représente le trône de Sennachérib devant Lakish ⁽³⁾, et celui qui reproduit avec un soin minutieux le somptueux lit de repos d'Assurbanipal ⁽⁴⁾. Pour la Phénicie, la documentation figurée nous fait défaut, mais l'antiquité était unanime à louer les ouvrages incrustés de Tyr, la richesse du trône de Salomon que rehaussaient l'or et l'ivoire ⁽⁵⁾.

Il ne paraît pas douteux que les ivoires trouvés à l'intérieur ou aux environs de la chambre 14 aient en grande majorité servi à décorer des meubles. Mais il s'en faut de beaucoup que toutes les pièces aient pu appartenir aux deux lits, si monumentaux qu'on les suppose. Leur nombre et leur distribution rendent une telle hypothèse peu vraisemblable. Les colonnettes (nos 92

⁽¹⁾ Il semble que, tout au moins en certains endroits, les lames latérales aient été doublées.

⁽²⁾ Ces lames de revêtement font penser à « l'ivoire scié » (πιστού ἑλέφαντος) à la blancheur duquel il est fait allusion dans un pas-

sage sans doute interpolé de l'Odyssée (XVIII, 196); cf. HELBIG, *L'Épopée homérique*, p. 440, note 5.

⁽³⁾ PATERSON, *Assyrian Sculptures*, pl. LXIX.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, pl. LXI.

⁽⁵⁾ *Ezechiel*, XXVII, 6 ; *I Rois*, X, 48.

et 93) et les plaquettes de verre (nos 113 à 117) proviennent certainement de ces lits. Les fragments de l'inscription araméenne (n° 112) et les ivoires gravés au trait (nos 104 à 107 et 111) ont été trouvés parmi les débris des cadres. Il en est de même des deux belles pièces nos 43 et 44. La relation de certaines autres

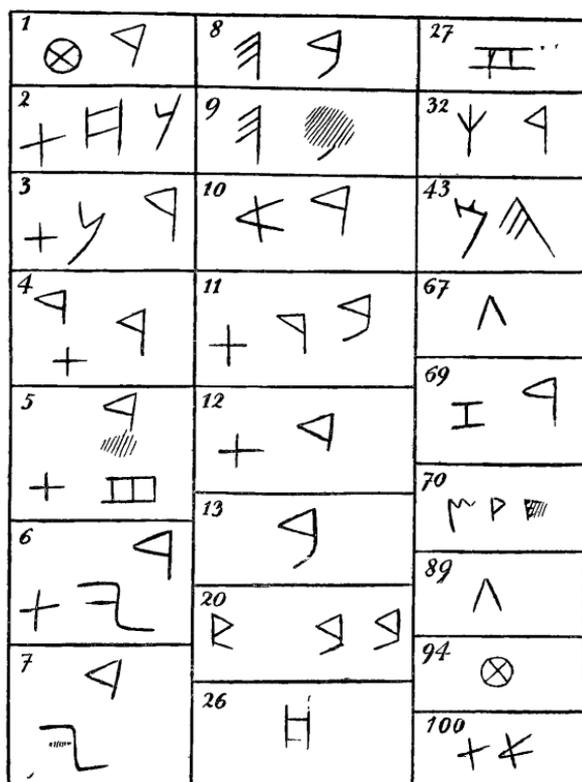


FIG. 33.

pièces avec les lits est plus hypothétique. Les plaquettes des deux premières séries ont été trouvées en majorité dans le voisinage du mur Nord de la chambre 14. En revanche, les plaquettes à décor de papyrus (nos 101 à 103) et

les fleurons (nos 94 à 96) proviennent presque exclusivement de trois à quatre mètres plus au Sud.

En reprenant la fouille au mois de septembre, nous trouvâmes encore quelques plaquettes dans l'angle Nord-Ouest de la cour centrale et de rares fragments dans diverses salles, la densité des trouvailles diminuant rapidement à mesure que nous nous éloignons de l'extrémité Nord de la chambre 14, emplacement du gisement principal. Les ivoires de la seconde campagne sont pour la plupart en très mauvais état et quelques-uns, déjà en miettes au moment de la découverte, n'ont pu être retirés. Il est naturel que les plaquettes déplacées accidentellement aient été moins bien protégées que celles qui étaient peut-être encore incrustées dans une boiserie, au moment de l'abandon définitif des meubles qu'elles ornaient.

Des ivoires du même genre, reproduisant parfois les mêmes types iconographiques, ont été recueillis par Layard dans les ruines du palais d'Assurnâsirapal à Nimroud. Il n'en existe encore pas de publication complète ⁽¹⁾. Autant qu'on peut en juger, ils sont en général moins bien conservés que ceux d'Arslan-Tash et forment un ensemble moins homogène.

Quelques-uns de nos ivoires portent au revers (ou très exceptionnellement, comme le n° 20, sur une partie de la face destinée à rester invisible), des sigles qui sont ou des marques d'atelier ou des repères pour l'assemblage. La figure 33 donne un tableau de ces sigles, avec des numéros qui renvoient à notre description.

Sauf indication contraire, les ivoires décrits ci-dessous proviennent de la première campagne.

I. — *La naissance d'Horus.*

Plaquettes rectangulaires bordées d'une bande en relief. Au revers quatre mortaises d'assemblage, deux en haut, deux en bas.

Les plaquettes 8, 9 et 10 n'ont pas de bandes sur les côtés, ce qui montre qu'elles étaient juxtaposées pour former une suite.

⁽¹⁾ Depuis la première publication dans LAYARD, *The Monuments of Nineveh*, I, pl. 88 à 91, divers ouvrages en ont donné des reproductions, voir notamment le *Guide to the*

Babyl. and Assyrian Antiquities, les *Excavations at Ephesus*, pl. XXVIII et XXIX, et POULSEN, *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, pp. 37 ss.

1. (Pl. XIX).

Deux génies affrontés encadrent de leurs ailes un enfant nu, assis sur une tige fleurie. Ils portent la couronne de Haute et Basse Égypte sur une épaisse chevelure frisée, traitée à la manière égyptienne, et sont drapés dans un manteau à franges bouclées qui laisse à nu une des jambes, portée en avant. Leur cou est orné d'un large collier de type égyptien. Ils tiennent de chaque main, l'une levée, l'autre abaissée, une fleur de lis. L'enfant est armé d'un *flagellum* ; la haute tige fleurie qui le porte est accostée de deux autres tiges plus courtes, recourbées vers le bas. Certains détails du relief, ornements des vêtements, nervures des ailes, colliers, étaient recouverts de feuilles d'or, en très grande partie conservées ; l'adhérence de ces feuilles paraît avoir été obtenue au moyen d'un vernis qui a laissé sur l'ivoire des traces violacées. Au revers est gravé un sigle de deux lettres : מג .

Hauteur : 0 m. 084 ; largeur : 0 m. 098

2. (Pl. XIX).

Même sujet. L'ivoire est en parfait état de conservation ; mais l'or a presque entièrement disparu. Au revers, sigle de trois lettres : מממ .

Hauteur : 0 m. 083 ; largeur : 0 m. 09.

3. (Pl. XX).

Même sujet. La pièce est intacte, sauf une petite brèche à la partie supérieure, où l'ivoire était affaibli par une des mortaises d'assemblage. Traces d'or. Au revers, sigle de trois lettres : מממ .

Hauteur : 0 m. 084 ; largeur : 0 m. 091.

4. (Pl. XX).

Même sujet. L'ivoire est légèrement écaillé, mais le relief est net. Traces d'or. Au revers, sigle de trois lettres : מממ .

Hauteur : 0 m. 082 ; largeur : 0 m. 10.

5. (Pl. XXI).

Même sujet. L'ivoire est très détérioré et l'or a complètement disparu. Au revers, sigle de trois lettres : מממ .

Hauteur : 0 m. 084 ; largeur : 0 m. 095.

6. (Pl. XXI).

Même sujet. C'est, avec les n^{os} 1 et 2, l'une des meilleures pièces de la série. Mais l'ivoire est assez abimé. Traces d'or. Au revers, sigle de trois lettres : ריה.

7. (Pl. XXII).

Même sujet. Cette pièce était brisée en plusieurs morceaux que le mauvais état de l'ivoire n'a pas permis d'ajuster avec toute la précision désirable. Les bords des cassures sont écaillés et toute la surface se délite ; les mortaises ont cédé. Traces d'or. Au revers, sigle de deux lettres : ך̣.

Hauteur : 0 m. 085 ; largeur : 0 m. 10.

8. (Pl. XXII).

Même sujet. L'angle inférieur gauche est brisé. Traces d'or. Au revers, sigle de deux lettres : בה.

Hauteur : 0 m. 083 ; largeur : 0 m. 087.

9. (Pl. XXIII).

Même sujet. L'angle supérieur gauche est brisé. Quelques traces d'or. Au revers, sigle de deux lettres : ה[ב].

Hauteur : 0 m. 083 ; largeur : 0 m. 082.

10. (Pl. XXIII).

Même sujet. Plaquette fragmentaire. Traces d'or. Au revers, il reste deux lettres du sigle : רה.

Hauteur : 0 m. 083 ; largeur : 0 m. 086.

11. (Pl. XXIII).

Même sujet. Fragment de droite. Traces d'or. Au revers, sigle de trois lettres : ברה.

Hauteur : 0 m. 084.

12. (Pl. XXIII).

Même sujet. Plaquette brisée à gauche et à l'angle supérieur droit. Traces d'or. Au revers, sigle de deux lettres : הך.

Hauteur : 0 m. 084.

13. (Pl. XXIV).

Même sujet. La plaquette est complète, mais l'ivoire, brisé en plusieurs morceaux, est très érodé et couvert de gypse. Au revers, il reste une lettre du sigle : z.

(2° campagne ; provient de la cour). Hauteur : 0 m. 085 ; largeur : 0 m. 095.

14. (Pl. XXIV).

Petit fragment d'une plaquette semblable aux précédentes. Petit personnage central.

(2° campagne ; provient de la chambre 14). Hauteur : 0 m. 023.

La même scène est figurée sur un ivoire de Nimroud, malheureusement très mutilé⁽¹⁾.

Dans le motif central, on reconnaîtra sans peine la représentation du dieu solaire émergeant de la fleur de lotus, sous les traits d'Horus enfant (fig. 34)⁽²⁾.



FIG. 34.



FIG. 35.

Les génies tiennent la place d'Isis et Nephtys, souvent figurées, au temps du Nouvel Empire, dans une attitude analogue (fig. 35)⁽³⁾. Ils n'ont pas gardé les

⁽¹⁾ LAYARD, *op. l.*, I, pl. 89, n° 9.

⁽²⁾ MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 136.

⁽³⁾ Isis ailée (tombeau de Ramsès III, d'après *Description de l'Égypte*, A, II, pl. 85, 2).

attributs distinctifs des deux déesses sœurs. Ils ont pris un vêtement masculin et virilisé leur poitrine. Les visages et les pieds de profil avec des corps de face, les yeux en amande, le rendu de la chevelure frisée, voilà qui est très égyptien. On a également campé le jeune Horus selon les habitudes de l'iconographie de la vallée du Nil : *flagellum* à la main droite avec les lanières tombant derrière les épaules et le bras gauche ramené contre la poitrine. Mais on est déjà plus loin des modèles nilotiques avec les attributs des génies ailés. La double couronne a perdu son appendice frontal ; elle s'est en outre aplatie et agrémentée de plis longitudinaux. Cette déformation ira s'accroissant, et dans les nombreux exemplaires de la statuaire chypriote des VI^e et V^e siècles, la couronne égyptienne est souvent à peine reconnaissable ⁽¹⁾.

Quant au costume, il est tout à fait étranger à l'Égypte. Ce manteau frangé, qui laisse une jambe à découvert, procède au moins indirectement de l'art assyro-babylonien. Il suffira, pour s'en convaincre, de se reporter aux représentations des génies sur les reliefs du palais d'Assurnâsirapal à Nimroud ⁽²⁾. L'ivoirier n'a pas indiqué le vêtement de dessous et, de la partie du manteau qui couvre la poitrine et l'épaule, il n'a figuré que le pan qui tombe dans le dos. D'autre part, sur certaines plaquettes (n^{os} 1, 2 et 5), il a enrichi le costume d'un appendice qui pend le long du dos et descend jusqu'à terre.

La fleur qui supporte le jeune Horus a des formes assez différentes suivant les plaquettes : sur les numéros 2, 5, 9, 10 et 11 c'est un papyrus, reconnaissable à l'arc de cercle que dessine le bord supérieur de la fleur ; sur les autres plaquettes c'est une fleur de lis plus ou moins déformée (le type donné par les numéros 1 et 6 est déjà attesté sur les coupes de Chypre et les ivoires de Nimroud) ⁽³⁾.

On notera que le thème de la naissance d'Horus se retrouve sur la patère

(1) Cf. PERROT et CHIRIEZ, *Histoire de l'art*, III, p. 530 ss. et les figures qui accompagnent le texte ; J. L. MYRES, *Handbook of the Cesnola Collection of Antiquities from Cyprus*, p. 141-226, *passim*. L'auteur revendique pour cette coiffure une origine assyrienne ou hittite (voir p. 195-196). La forme est cependant plus voisine de la couronne pharaonique et les traces d'uraeus qu'on y relève parfois lèvent tous les doutes à cet égard.

(2) Voir, par exemple, les reliefs conservés au Louvre (n^{os} 3 à 5 du catalogue de M. Potier). C'est une tradition ancienne qui remonte aux temps sumériens ; voir HEUZÉY, *Découvertes en Chaldée*, p. 341.

(3) Voir, par exemple, la patère de Dali reproduite par DUSSAUD, *Civilisations préhelléniques*, 2^e éd. pl. VI, et l'ivoire de Nimroud reproduit par POULSEN, *op. l.*, figure 39, ainsi que les observations de POULSEN, *ibid.*, p. 50 s.

d'Amathonte⁽⁴⁾ (registre moyen), où la représentation est plus conforme à la tradition égyptienne : les deux déesses y ont conservé leur sexe et leur coiffure propre ; le petit Horus y est reconnaissable aux signes de l'enfance (le doigt dans la bouche et la tresse de cheveux). Toutefois le ciseleur a intercalé entre le dieu et la déesse de gauche les personnages d'une autre scène.

II. — *L'arbre sacré.*

Plaquettes rectangulaires bordées d'une bande en relief. Comme les numéros 8, 9 et 10 de la série précédente, les numéros 16 et 17 n'ont pas de bandes latérales et devaient faire partie d'une suite.

15. (Pl. XXIV).

Moitié droite d'une plaquette, qui était faite de deux morceaux ajustés. Sujet analogue à celui des plaquettes de la première série. Mais les génies sont féminins et le centre de la composition est occupé par le motif connu, stylisation du palmier sacré. Traces d'or. Au revers, deux mortaises.

Hauteur : 0 m. 077 ; largeur : 0 m. 046.

16. (Pl. XXIV).

Même sujet. Traces d'or. Mortaise au revers.

Hauteur : 0 m. 077 ; largeur : 0 m. 044.

17. (Pl. XXV).

Même sujet (moitié gauche). Traces d'or.

Hauteur : 0 m. 077 ; largeur : 0 m. 52.

18. (Pl. XXV).

Angle inférieur gauche d'une plaquette du même type.

Hauteur : 0 m. 044 ; largeur : 0 m. 056.

19. (Pl. XXV).

Deux fragments d'une plaquette du même type ; l'un donne la moitié inférieure du génie de gauche, l'autre une partie du motif central.

⁽⁴⁾ Voir PERROT et CHIPIEZ, *op. l.*, III, fig. 547 ou DUSSAUD, *op. l.*, fig. 220, d'après

COLONNA-CECCALDI, *Monuments antiques de Chypre*, pl. VIII.

Les deux fragments proviennent de la cour (deuxième campagne).

Hauteur du premier fragment : 0 m. 058.

Hauteur du second fragment : 0 m. 045.

Les deux génies ailés sont analogues à ceux de la première série; mais, plus près des représentations égyptiennes d'Isis et Nephtys, ils ont gardé leurs caractères féminins. La chevelure abondante, traitée à l'égyptienne, tombe en mèches au-devant des épaules et sur le dos.

La coiffure a subi les mêmes déformations que sur les plaquettes précédentes, mais elle a conservé l'appendice recourbé de la couronne blanche. Sur le numéro 15, la déesse porte en outre l'uraeus au front.

Le costume est plutôt asiatique qu'égyptien. C'est une tunique longue, bordée en bas d'une rangée de petits cercles entre deux bandes horizontales. Comme sur les plaquettes précédentes, l'artiste a omis de figurer la partie du vêtement qui couvre la poitrine.

D'une sphère d'influence également étrangère à l'Égypte relève le motif central. Ce motif est une variété du palmier sacré dont la stylisation a pris des formes très variées dans l'ancien Orient. Ici il est caractérisé par une houppie terminale étroite que supporte un tronc formé par une superposition de colonnettes, coiffées d'une sorte de chapiteau ionique, d'où s'échappent de longues branches courbes finissant en volutes. Aux palmettes, qui en sont un élément primitif, se joignent des éléments floraux empruntés à l'Égypte (fleurs de papyrus ou fleurs de lis; au sujet de la forme du papyrus sur les numéros 16 à 19, voir ci-dessous, p. 101).

C'est là ce qu'on pourrait appeler le type phénico-chypriote ⁽¹⁾. Nos ivoires ou ceux de Nimroud en offrent d'autres exemples. Il est particulièrement bien attesté à Chypre où il apparaît notamment sur le sarcophage d'Amathonte ⁽²⁾, sur certains chapiteaux ⁽³⁾, sur la patère d'Amathonte ⁽⁴⁾, sur des patères de Dali ⁽⁵⁾ et de Curium ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ DUSSAUD le considère comme spécifiquement chypriote (cf. *Civilisations préhelléniques*, 2^e éd., p. 321 s.), tandis que VON BISSING préfère en attribuer la paternité aux artistes phéniciens (*Untersuchungen über die « phoinikischen » Metallschalen* dans le *Jahrbuch des deutschen*

archäol. Instituts, XXXVIII-XXXIX p. 235 s.).

⁽²⁾ Voir ci-dessous, p. 132, fig. 48.

⁽³⁾ Voir, par exemple, ci-dessous, p. 117, fig. 44.

⁽⁴⁾ Voir ci-dessus, p. 97, note 1.

⁽⁵⁾ Voir ci-dessus, p. 96, note 3.

⁽⁶⁾ Se reporter respectivement aux pages 789

Ce type présente de grandes affinités avec des variétés du même motif attestées en Syrie hittite (voir *Syria*, X, p. 201). Il ne saurait d'autre part être séparé d'un type qui a pénétré en Égypte au temps de la XVIII^e dynastie (voir les exemples en pâte émaillée dont les moules ont été trouvés en grand nombre à El-Amarna et reproduits dans PETRIE, *Tell-el-Amarna*, pl. XVI, nos 197 à 210 et XVIII, nos 368 à 389 ; voir aussi la coupe à fard de Médinet Gouròb, ci-dessous, p. 107, fig. 37, ainsi qu'un bracelet de la XIX^e dynastie conservé au Louvre et reproduit dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie du Caire*, tome II, pl. VII, n^o 2).

Le culte du palmier est certainement originaire de Babylonie⁽¹⁾, pays de culture du dattier, mais c'est en Assyrie qu'il est le mieux attesté ; le palmier sacré y est représenté sous des formes variées, parfois relativement réalistes⁽²⁾, mais le plus souvent complètement conventionnelles, par exemple sous l'aspect d'une sorte d'étrange buisson hérissé de palmettes⁽³⁾, ou de fleurs de dattier sans palmes⁽⁴⁾. Parfois des génies approchent de l'arbre divin, qui est un arbre femelle, une inflorescence de dattier mâle, pour le féconder⁽⁵⁾.

Au cours de ses migrations, le motif tendit à perdre de plus en plus son sens symbolique originaire pour ne conserver qu'une valeur purement décorative. En Assyrie même, la palmette qui, primitivement, n'était autre chose que le couronnement (la *gimmatu*) du palmier sacré, s'en est détachée pour constituer un pur motif ornemental, employé à profusion.

III. — *Le faisceau symbolique.*

Plaquettes rectangulaires, bordées d'une bande en relief et prolongées en haut et en bas par des tenons d'assemblage.

20. (Pl. XXVI).

Deux génies, coiffés de la double couronne égyptienne et vêtus du grand

et 309 de PERROT et CHAPIEZ et DUSSAUD, *op. l.*, qui reproduisent la planche X de COLONNA-CRECCALDI.

(1) Le palmier sacré est représenté par exemple sur des tablettes cassites (empreintes de cylindres) ; voir CLAY, *Documents from the Temple Archives of Nippur*, Philadelphie, 1906, p. 15.

(2) Voir, par exemple, les cylindres nos 159

et 160 de la collection Morgan.

(3) Un bon exemple sur un relief du Louvre (n^o 5 du catalogue de M. Pottier).

(4) Voir, par exemple, ceux qui décorent le vêtement d'Assurnâsirapal (BUDGE, *Assyrian Sculptures in the British Museum*, pl. L).

(5) Voir l'exemple cité note 3.

manteau frangé, lient un faisceau de tiges de papyrus, sur lequel est accroupi un petit personnage dont la main tient un sceptre égyptien ⁽¹⁾ et dont la tête est surmontée du disque solaire. En haut le faisceau est serré par une ligature, en bas deux des tiges, terminées en fleur épanouie, se recourbent l'une à droite, l'autre à gauche. Chacun des deux génies porte une jambe en avant et pose son pied sur la fleur qui lui fait face. Sur le tenon inférieur, sigle de trois lettres : 𐀀 (inversé : mal venu sur la photographie) 𐀁𐀂.

L'ivoire de cette pièce, dont les différents fragments, tout écaillés, n'ont pu être assemblés avec toute la précision désirable, est en assez mauvais état de conservation. Il est fort probable que les détails de la sculpture étaient primitivement rehaussés d'or, bien qu'il n'en reste plus trace.

Hauteur (sans les tenons) : 0 m. 095 ; largeur : 0 m. 079.

21. (Pl. XXVI).

Plaquette semblable à la précédente, brisée à droite et à gauche. Le tenon supérieur manque. Le petit personnage semble avoir ici une tête d'épervier.

Hauteur (sans le tenon inférieur) : 0 m. 094.

Type représenté par un exemplaire dans la collection de Nimroud ⁽²⁾. Voilà une scène assurément bien égyptienne. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le trône d'un des célèbres colosses de Memnon (fig. 36) ⁽³⁾. On y voit le Nil du Sud, coiffé de lis ⁽⁴⁾, et le Nil du Nord, coiffé de papyrus, reconnaissables tous deux à leur embonpoint et à leurs mamelles pendantes, en train de nouer le faisceau de papyrus et de lis, qui symbolise l'union des deux Égyptes. Cette scène, facilement intelligible pour l'indigène même de médiocre culture, a séduit par sa valeur décorative l'artiste étranger qui s'en est inspiré, sans probablement la comprendre. Il a reproduit exactement l'attitude classique, consacrée par l'iconographie égyptienne. Mais, alors que les deux personnages qui nouent le faisceau symbolique ont, en Égypte, une individua-

⁽¹⁾ Peu distinguable sur cette plaquette, mais assez net sur la plaquette suivante. Comparer le sceptre reproduit dans MASPERO, *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient classique*, I, p. 264. Voir, au sujet de ce sceptre, JÉQUIER, *Mém. de l'Institut du Caire*, XLVII,

p. 176 ss.

⁽²⁾ Voir LAYARD, *op. l.*, I, pl. 88, n° 6.

⁽³⁾ D'après *Description de l'Égypte*, A, II, pl. 22.

⁽⁴⁾ Ou jonc fleuri (*grammatici certant*).

lité bien marquée et représentent soit des dieux soit des nomes divinisés, ici ils n'offrent aucune particularité bien définie. Ils ressemblent, avec les ailes en moins, aux génies sculptés sur les plaquettes de la première série. Mais, cette fois, le manteau drapé est figuré en entier; il est orné, non seulement de

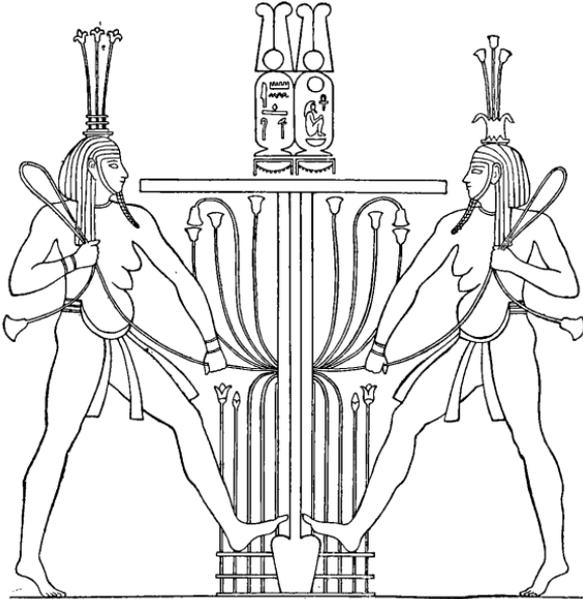


FIG. 36.

franges, mais aussi d'une bande semblable à celle qui borde les tuniques des génies féminins de la deuxième série. La ceinture, représentée par dessus le manteau, appartient en réalité au vêtement de dessous.

Les deux plantes héraldiques ont été fondues en une seule qui procède du papyrus. Ce pseudo-papyrus à gros pétales se retrouve sur les plaquettes 16 à 19, 41, 97 et 98; on le rencontre aussi sur les ivoires de Nimroud (voir POULSEN, *op. l.*, p. 40).

Le petit personnage juché au sommet du faisceau est étranger à la scène que nous avons reproduite figure 36. Mais il sort d'une variante de la même

scène où on voit, au-dessus du faisceau lié par Horus et Seth, le roi accroupi, surmonté du disque ailé (cf. NORMAN DE GARIES DAVIES, *Two Ramessid Tombs at Thebes*, tome V des publ. arch. du *Metropolitan Museum of Art* ; New York, 1927, p. 65 et pl. XXXVII).

IV. — *Les sphinx criocéphales.*

Ivoires ajourés.

22. (Pl. XXVII).

Deux sphinx ailés à tête de bélier, coiffés du *claf*t et de la double couronne égyptienne, se font face des deux côtés d'un motif figurant le palmier sacré. La couronne est très surbaissée. Le *claf*t tombe sur le poitrail dont il épouse la forme ; son extrémité postérieure est légèrement retroussée. Ces sphinx ont un corps effilé qui les fait ressembler à des chiens et leur queue s'enroule en spirale. Leurs ailes, qui sont éployées, prennent naissance au-dessous de l'abdomen. Entre leurs pattes antérieures pend une étoffe plissée, décorée de chevrons. Les yeux sont faits d'une matière blanche incrustée dans l'ivoire. La scène est limitée en haut et en bas par des bandes horizontales. L'absence de bandes sur les côtés montre que d'autres plaquettes, semblables à celle-ci, lui faisaient suite. Chaque groupe était séparé du groupe voisin par un motif chevauchant deux tablettes contiguës. Ce motif est une variante du motif central ; il se termine par une palmette ordinaire.

Cette pièce très fragile a pu être reconstituée presque intégralement. C'est une des plus remarquables de la collection et surtout l'une des plus décoratives. Au moment de son exhumation, elle conservait encore quelques-unes des feuilles d'or qui rehaussaient certains détails : cornes, nervures des ailes, ornements du poitrail, *genitalia* des animaux et ligatures de l'arbre sacré.

Hauteur : 0 m. 085 ; longueur : 0 m. 196.

23. (Pl. XXVIII).

Fragment d'une pièce semblable à la précédente (partie antérieure du sphinx de gauche). L'extrémité postérieure du *claf*t se recourbe en volute comme une chevelure. On notera l'uraeus qui descend du poitrail et s'étire le long de la patte portée en avant. Ivoire en très mauvais état.

Hauteur : 0 m. 075 ; largeur : 0 m. 07.

24. (Pl. XXVIII).

Fragment d'une pièce du même type que le n° 22 (sphinx de droite très fragmentaire). Le *claf*t se termine en arrière par une volute.

Hauteur : 0 m. 08 ; longueur : 0 m. 09.

25. (Pl. XXVIII).

Fragment gauche d'une plaquette semblable au n° 22, mais limitée par une bande sur les quatre côtés. Comme dans les deux fragments précédents le *claf*t se relève en arrière en volute. On ne sait si l'artiste a voulu représenter une étoffe plissée ou une chevelure.

Entre les ailes et l'encadrement une palmette. Tenons d'assemblage en haut et en bas. L'ivoire est en mauvais état de conservation.

(2^e campagne; provient de la cour.)

Hauteur (sans les tenons) : 0 m. 113.

26. (Pl. XXIX).

Partie gauche d'une plaquette semblable à la précédente, mais ayant sans doute été faite de deux ou plusieurs morceaux ajustés.

Il ne reste que la partie postérieure du sphinx de gauche. Trois palmettes : deux entre les pattes de l'animal, une, plus petite, au-dessus de l'aile. Traces d'or. Tenons d'assemblage. Au revers le sigle : π .

Hauteur (sans les tenons) : 0 m. 118 ; largeur : 0 m. 071.

27. (Pl. XXIX).

Petit fragment d'une plaquette analogue à la précédente. Il ne subsiste que l'arrière-train de l'animal de droite. Restes d'un décor de palmettes. Traces d'or. Tenon d'assemblage. Un petit trou (destiné à une cheville ?) traverse longitudinalement la patte postérieure gauche. Au revers un sigle qui est peut-être le signe π (couché).

Hauteur (sans le tenon) : 0 m. 065.

28. (Pl. XXX).

Angle supérieur droit, en plusieurs morceaux, d'une grande plaquette analogue aux précédentes. Du sphinx, il ne subsiste que les ailes. Les barbes

des plumes sont indiquées par des hachures. En haut et dans le bas à droite, l'espace ajouré est décoré par des palmettes, comme dans les n^{os} 25 à 27. Un autre fragment placé à gauche livre quelques volutes de l'arbre sacré. Tenon d'assemblage dans le haut. L'ivoire est mal conservé.

(2^e campagne : provient de la cour.)

Longueur : 0 m. 105.

L'idée d'associer une tête de bélier à un corps de lion est empruntée à l'Égypte. Il suffit de rappeler la célèbre avenue des béliers du grand temple d'Amon à Thèbes. Mais on chercherait en vain en Égypte un sphinx criocéphale debout, les ailes éployées. Au surplus, l'ensemble de la composition est d'inspiration nettement asiatique. Le groupe antithétique, soit isolé, soit répété est un des thèmes fondamentaux de l'art oriental depuis ses lointaines origines sumériennes. Quant au motif du palmier sacré et au décor de palmettes il est également d'origine asiatique (voir, ci-dessus, p. 98 s.).

V. — *Les sphinx androcéphales.*

A. — Ivoires ajourés.

29. (Pl. XXX).

Fragment d'une plaquette représentant probablement un groupe antithétique semblable au n^o 22, mais où les sphinx criocéphales étaient remplacés par des sphinx androcéphales. Mêmes ailes, même coiffure (*claf*t et double couronne) et même pan d'étoffe, orné de chevrons, entre les pattes antérieures. Ce fragment conserve la partie antérieure du sphinx de gauche. Comme sur le n^o 23, un uraeus descend du poitrail et glisse le long de la patte portée en avant. Mauvais état de conservation.

Hauteur : 0 m. 11 ; largeur : 0 m. 07.

30. (Pl. XXX).

Fragment d'une plaquette semblable à la précédente. Partie antérieure du sphinx de droite. Barbe postiche au menton. Les plis du *claf*t (verticaux sur le fragment précédent) sont ici horizontaux. En très mauvais état.

Hauteur : 0 m. 088 ; largeur : 0 m. 065.

31. (Pl. XXXI).

Fragment d'une plaquette semblable à la précédente, en bien meilleur état de conservation. Partie antérieure du sphinx de gauche. Le visage, de profil, est très délicatement modelé ; le menton s'orne de la barbe postiche.

Hauteur : 0 m. 087.

32. (Pl. XXXI).

Fragment représentant un sphinx ailé passant à gauche. La tête, qui a disparu, était figurée de face, comme sur les deux plaquettes suivantes. On distingue encore une partie du collier et de la chevelure. Restes de décor floral (papyrus) dans l'espace ajouré. Au revers le sigle : (?) ⲁⲓ.

Longueur : 0 m. 085.

33. (Pl. XXXI).

Sphinx ailé, accroupi, de profil à droite, la tête de face. Une seule aile est figurée. La chevelure, frisée et tombant en masses épaisses sur les épaules, est rendue à l'égyptienne. Elle encadre un visage d'apparence féminine. Un large collier, de type égyptien, entoure le cou et le sépare du poitrail léonin d'où tombe, entre les pattes antérieures, un pan d'étoffe, orné de chevrons. La décoration florale semble empruntée au papyrus. A part un petit fragment manquant à l'angle supérieur droit, la plaquette paraît complète. L'absence de bandes d'encadrement sur les côtés montre qu'elle faisait partie d'une suite. Traces d'or.

Hauteur : 0 m. 078 ; largeur : 0 m. 057.

34. (Pl. XXXI).

Sphinx semblable au précédent, mais couché au lieu d'être accroupi. La patte antérieure droite est posée sur une fleur de papyrus. Les deux ailes sont figurées et encadrent le visage, d'aspect féminin, représenté de face. La moitié postérieure du corps manque. Cette plaquette qui n'avait pas de bandes d'encadrement sur les côtés, faisait, comme la précédente, partie d'une suite. Traces d'or. Au revers mortaises supérieure et inférieure.

Hauteur : 0 m. 057 ; longueur : 0 m. 085.

35. (Pl. XXXI).

Fragment livrant une tête d'aspect féminin, vue de face, en haut relief. Autour du cou, les traces d'un large collier. La chevelure est traitée comme sur les deux plaquettes précédentes ; mais, au-dessus, une masse, actuellement fruste, sertie par une sorte de bourrelet, est peut-être le vestige de la double couronne vue de face. Les yeux devaient être incrustés. Quelques traits disposés obliquement, en bas, à droite, entre la courbure du collier et le bord de la plaquette, sont peut-être le reste des plumes d'une aile. Ce fragment appartient sans doute à un sphinx présentant le corps de profil et la tête de face comme sur les plaquettes 32 à 34. Un morceau de l'encadrement est conservé en haut. Ivoire extrêmement ruiné.

(2^e campagne ; provient de la salle 1.)

Hauteur : 0 m. 068 ; largeur : 0 m. 048.

36. (Pl. XXXI).

Fragment livrant une tête de face d'un type assez voisin de la tête précédemment décrite. Yeux originairement incrustés ; cheveux frisés ; au front l'uraeus. Peut-être une tête de sphinx.

Hauteur : 0 m. 045 ; largeur : 0 m. 034.

B. — Ivoires pleins.

37. (Pl. XXXII).

Six fragments d'une plaquette livrant la moitié antérieure d'une tête masculine, vue de profil à droite et coiffée du *claf*t et de la double couronne égyptienne. Cette figure est à droite en contact avec des éléments de volutes (restes du motif de l'arbre sacré). Le relief est peu sensible et même, pour les volutes, la technique est presque celle de la gravure au trait ⁽¹⁾. Ce fragment appartenait probablement à une plaquette représentant deux sphinx affrontés des deux côtés de l'arbre sacré. L'encadrement est partiellement conservé dans le haut.

(2^e campagne ; provient de la chambre 6.)

Hauteur : 0 m. 096.

⁽¹⁾ On rapprochera cette technique de celle de l'ivoire assyrien reproduit par PERROT et CHAPIEZ, *op. l.*, II, p. 730, fig. 391.

38. (Pl. XXXII).

Fragment livrant une tête de sphinx semblable au numéro précédent et, en outre, une partie du poitrail. Même relief très bas, se confondant presque avec le dessin au trait. Brisé de tous côtés.

(2^e campagne; provient de la chambre 4.)

Hauteur : 0 m. 105.

Deux des ivoires de Nimroud, malheureusement mal conservés, peuvent se classer dans cette série ⁽¹⁾.

Cette fois encore, c'est le répertoire iconographique des patères de Chypre qui fournit aux ivoires d'Arslan-Tash les analogies les plus frappantes. Des sphinx ailés, affrontés de chaque côté de l'arbre sacré, sont figurés sur le registre extérieur de la patère de Curium, déjà mentionnée ⁽²⁾. Un type assez voisin se rencontre sur le registre moyen d'une patère de Dali ⁽³⁾; ici le sphinx pose sa patte antérieure gauche sur la tête d'un homme nu, couché à terre. Enfin, on rapprochera le sphinx couché du n^o 34 de ceux qui décorent le registre central de la patère d'Amathonte ⁽⁴⁾.

Le plus ancien exemple du groupe antithétique des deux sphinx ailés,

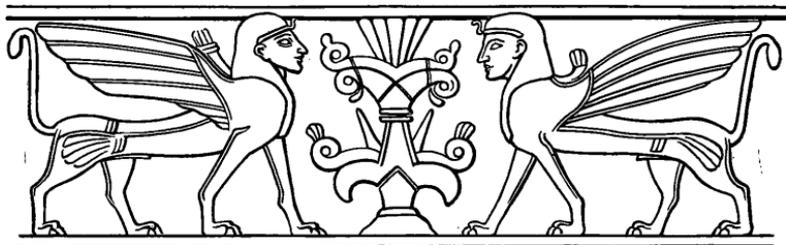


FIG. 37.

affrontés des deux côtés de l'arbre sacré, se trouve sur une coupelle à fard, découverte à Médinet Gourôb (Fayoum) dans une tombe de la XVIII^e dynastie et publiée par Chassinat dans le *Bulletin de l'Institut français du Caire* (I, p. 231

⁽¹⁾ Voir LAYARD, *op. l.*, I, pl. 89, n^{os} 12 et 13 (*Guide*, 3^e édit., pl. XLI, n^o 9, et pl. XLII, n^o 12).

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 98, note 6.

⁽³⁾ Cf. PERROT et CHÉPIEZ, *op. l.*, III, p. 774, ou DUSSAUD, *op. l.*, pl. VII.

⁽⁴⁾ Cf. ci-dessus, p. 97, note 1.

et pl. 3). Tout le décor de cette coupe est d'inspiration asiatique. Voir la figure 37 (dessin exécuté d'après l'original conservé au Louvre).

Ce type de sphinx aux ailes hautes, paraît bien s'être formé dans le milieu syrien et peut-être spécialement phénicien. En Assyrie, le sphinx ailé est un emprunt à la Syrie, où il est attesté, notamment à Karkemish et à Sindjirli ⁽¹⁾.

En Babylonie, on le trouve pour la première fois sur un cylindre, connu par une empreinte datée du règne d'Ammissaduga (xix^e siècle) ⁽²⁾. Ce cylindre pourrait être d'origine syrienne. En Phénicie, l'exemple le plus ancien se trouve sur le sarcophage d'Ahiram, où il flanque le trône du roi défunt. On le rencontre avec la même fonction sur toute une série de trônes votifs provenant de Oumm el-A'mâd ⁽³⁾, de Tyr ⁽⁴⁾, de Sidon ⁽⁵⁾, de Fi' ⁽⁶⁾, d'Arvad ⁽⁷⁾, la plupart assez mal datés, mais ne remontant pas en tout cas au delà des premiers siècles avant notre ère. Dans la glyptique ⁽⁸⁾ et la numismatique ⁽⁹⁾, il n'est pas rare.

VI. — *L'uraeus ailé.*

39. (Pl. XXXII).

Fragment droit d'une plaquette bordée d'une bande en relief. Deux orants, de profil à gauche, tiennent de la main droite levée à la hauteur des épaules un sceptre terminé par une tête de bélier et de la gauche une aiguière. Ils ont autour du cou un collier à double zone et leurs reins sont ceints d'un châle frangé, plié en deux et maintenu à la taille par une ceinture. A gauche était figuré un uraeus ailé, tourné vers la droite : il n'en subsiste que l'extrémité des deux ailes.

Hauteur : 0 m. 054.

⁽¹⁾ Carchemish, I, pl. B 9 ; *Ausgrabungen in Sendschirli*, fig. 122, 123 et 134, pl. XXXVIII b et c, XLIII. Voir aussi la glyptique dite syro-hittite, par exemple le n° A 909 du *Catalogue des cylindres orientaux* du Louvre par Delaporte.

⁽²⁾ Voir DELAPORTE, *Catalogue des Cylindres orientaux* du Louvre, n° A 570 B.

⁽³⁾ Cf. RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 701 et atlas, pl. LIII.

⁽⁴⁾ C. R. Acad. des Inscr., 1907, p. 539-598.

⁽⁵⁾ Syria, V, p. 449 et pl. XXXII, 4 et 5.

⁽⁶⁾ *Mélanges de la Fac. or. de Beyrouth*, V, fasc. 2, p. 63-70 et pl. XIII.

⁽⁷⁾ RENAN, *op. l.*, atlas, pl. IV et PERROT et CHAPIEZ, *op. l.*, III, p. 129, fig. 73.

⁽⁸⁾ Voir, par exemple, CLERMONT-GANNEAU, *Sceaux et cachets*, n° 7, 14 et aussi 29 et 49 qui cependant sont peut-être étrangers à la Syrie ; M. A. LEVY, *Siegel und Gemmen*, pl. II, 2, 9 ; pl. III, 9.

⁽⁹⁾ Voir BABELON, *Perses Achéménides*, n° 1566 ; HILL, *Brit. Mus. Catal. (Phœnicia)*, p. 186, pl. 24, n° 7 (?) et pl. 6, n° 41.

40. (Pl. XXXII).

Plaquette bordée en haut, en bas et à droite d'une bande en relief, et échancrée à gauche suivant un arc de cercle. Un orant, de profil à gauche, porte de la main droite levée à hauteur des épaules un bassin (?) dont le pied, évasé vers le bas, figure une gerbe de lotus renversés ; de la main gauche ouverte, la paume en dehors, il fait un geste d'adoration. Il porte au cou un large collier égyptien et est drapé dans un grand manteau frangé dont l'extrémité inférieure descend en pointe jusqu'à terre, en couvrant à demi la jambe restée en arrière et en laissant à nu la jambe portée en avant. L'extrémité supérieure du manteau, rejetée par dessus l'épauche gauche, tombe derrière le dos. Le vêtement de dessous avec sa ceinture est représenté comme s'il passait par dessus le manteau. A gauche, tourné vers la droite, l'uraeus ailé dont la tête est surmontée du disque solaire.

Hauteur : 0 m. 058 ; longueur 0 m. 066.

41. (Pl. XXXII).

Plaquette échancrée à gauche comme la précédente, brisée à droite et bordée en haut et en bas d'une bande en relief. Deux orants de profil à gauche, dans le costume et l'attitude précédemment décrits, tiennent de la main droite un objet qui paraît être un brûle-parfums, dont le pied, évasé vers le bas, figure un lotus renversé. L'orant de droite n'est qu'en partie conservé. Entre les deux orants, une tige de papyrus, dont la fleur présente la forme signalée ci-dessus, p. 101. A gauche, tourné vers la droite, l'uraeus ailé dont la tête est surmontée du disque solaire.

Hauteur : 0 m. 049.

42. (Pl. XXXII).

Fragment gauche d'une plaquette bordée d'une bande en relief. Orant semblable aux précédents, mais de profil à droite. Il porte le brûle-parfums dont la base est, cette fois, sans ornement. Le sculpteur a également omis de représenter l'extrémité inférieure du manteau. A droite était figuré l'uraeus, tourné vers la gauche : il n'en subsiste que l'extrémité d'une aile.

Hauteur : 0 m. 053.

Nous retrouvons dans ces plaquettes l'habituel mélange d'éléments égyptiens et asiatiques.

L'uraeus est une divinité féminine en Égypte. Il paraît avoir eu hors d'Égypte une certaine popularité. On le trouve, par exemple, sur une coupe égyptisante de Nimroud ⁽¹⁾, figuré, comme sur nos ivoires, avec des ailes, et surmonté du globe solaire.

La coiffure des personnages, leurs colliers relèvent de l'influence égyptienne. En revanche le sceptre à tête de bélier, figuré sur la plaquette 39, est nettement phénicien. Les parois d'un naos de Sidon nous montrent cet objet à la main d'un orant ⁽²⁾. Même sceptre encore, mais avec la tête de bélier surmontée d'un croissant inscrit dans un disque et le cou orné d'une pendeloque, sur un ex-voto à Astarté du Musée du Caire ⁽³⁾. L'éditeur de cette stèle, M. Noël Aimé-Giron, voit avec raison le même objet sur un linteau d'Oumm el-A'mad, publié par Renan ⁽⁴⁾. Ce monument figure un disque ailé flanqué de deux acolytes : celui de gauche tient un sceptre se terminant par une silhouette qui pourrait bien être celle d'une tête de bélier. Citons encore certaines monnaies phéniciennes qui représentent le roi de Sidon à la suite du char du roi des Perses : le roi de Sidon tient de la main gauche une œnochoé et de la droite, ramenée à la hauteur de l'épaule, un sceptre terminé en tête d'animal ⁽⁵⁾. C'est très exactement ce que nous avons sur nos ivoires. Ce sceptre ne s'est rencontré jusqu'ici que sur des monuments d'origine phénicienne, à une époque un peu tardive, il est vrai, mais son antiquité fait d'autant moins de doute que nous avons affaire à des objets et gestes rituels.

L'objet à tête conique, à pied évasé par le bas, figuré sur les n^{os} 41 et 42, rappelle le type classique du brûle-parfums dans l'ancien Orient. Comparer, par exemple, le brûle-parfums représenté, sur un bas-relief assyrien, à côté du lit sur lequel Assurbanipal est étendu ⁽⁶⁾, ou celui qui est figuré entre la divinité et l'orant sur une stèle, probablement d'origine phénicienne, trouvée

⁽¹⁾ LAYARD, *op. l.*, II, pl. 68.

⁽²⁾ *Syria*, VII, p. 126-127, pl. XXXIII, 2 a et b.

⁽³⁾ Cf. *Bulletin de l'Institut français d'arch. or.*, XXV, pl. 1 et 2, p. 192-211.

⁽⁴⁾ RENAN, *Mission de Phénicie*, atlas, pl. LIII.

⁽⁵⁾ BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines*, II, p. 381-382, n^o 934 et p. 389-390, n^o 946.

⁽⁶⁾ PATERSON, *Assyrian Sculptures*, pl. LXI. Autres exemples assyriens, *ibid.*, pl. XXXIV et XCV.

à Tell Defenneh ⁽¹⁾. C'est le *niknakku* des rituels assyro-babyloniens, comme le bassin figuré sur le n° 40 est l'*egubbû* ou bénitier des mêmes rituels.

Le costume des personnages est nettement asiatique. La jambe sortant du vêtement est un motif bien connu de la sculpture assyrienne, que nous avons déjà rappelé. Au lieu de ne laisser apparaître, comme sur les reliefs assyriens, qu'une partie du vêtement de dessous, l'artiste l'a représenté en entier. On retrouve la même singulière convention sur un ivoire de Nimroud ⁽²⁾.

VII. — *Personnage de face.*

43. (Pl. XXXIII).

Plaquette ajourée. Personnage vu de face, les mains croisées contre la poitrine. Il est vêtu d'une longue tunique frangée sur laquelle est drapé un manteau, également frangé, dont l'extrémité est rejetée sur l'épaule gauche. Les pieds, chaussés de sandales à haut quartier, sont figurés de profil à gauche. Les cheveux, à peine ondulés, se séparent au milieu du front en deux masses retenues par un mince bandeau et arrêtées court un peu au-dessus des épaules. La barbe longue et bouclée s'amincit vers le bas. Tout paraît oriental dans cette figure. Le roi de Sidon représenté sur la stèle d'Asarhaddon, trouvée à Sindjirli ⁽³⁾, porte comme notre personnage, la barbe en pointe et les cheveux demi-longs ; comme lui, il est vêtu de la tunique longue. Le manteau drapé sur l'épaule gauche est une pièce du vêtement, très générale dans l'ancien Orient. Les franges du manteau et de la tunique paraissent refléter une mode d'origine assyrienne ; de même les sandales à talonnière. Les mains croisées contre la poitrine sont une attitude des plus communément représentées sur les monuments assyriens ou babyloniens. Le type ethnique du visage est nettement marqué par le nez fort et busqué, les larges narines, les lèvres charnues. Cette figure représente très probablement un prince syrien. Il n'est peut-être pas interdit d'y voir un portrait.

Le cadre est formé en haut et en bas par une bande, et sur les côtés par

⁽¹⁾ W. MAX MÜLLER, *Egyptological Researches*, I, p. 30-31, pl. XL.

⁽²⁾ LAYARD, *op. l.* I, pl. 88, n° 4 (= *Guide*, 3^e éd., pl. XLI, n° 40).

⁽³⁾ Voir PATERSON, *op. l.*, pl. CIII. Pour l'identification du roi de Sidon, cf. *Syria*, X, p. 192.

des papyrus entrelacés. Tenons d'assemblage supérieur et inférieur. La pièce est presque complète.

Au revers, sigle de deux lettres : מב

Hauteur (tenons non compris) : 0 m. 158 ; largeur : 0 m. 057.

VIII. — *Personnage de profil.*

44. (Pl. XXXIII).

Élément rectangulaire livrant la plus grande partie d'un personnage représenté (à l'égyptienne) le corps de face, la tête et les jambes de profil à gauche. Cette figure est coupée à gauche suivant une ligne verticale passant entre l'œil et le nez. Le personnage est drapé, à la mode assyrienne, dans le grand manteau frangé qui descend jusqu'à terre, mais ne couvre qu'une partie de la jambe restée en arrière et laisse à nu la jambe portée en avant. Suivant une convention déjà notée, l'artiste a omis de figurer la partie du manteau couvrant la poitrine et l'épaule gauche. En revanche il a figuré la ceinture qui appartient en réalité au vêtement de dessous (comparer les n^{os} 20 et 21). Les cheveux, qui se terminent par de longues boucles, tombant presque jusqu'aux épaules, sont ceints d'un large bandeau décoré d'un dessin géométrique. La barbe longue n'est qu'en partie conservée. L'œil est grand et dessiné en amande. Le cou est entouré d'un large collier égyptien. Les pieds reposent sur une moulure. Cette figure n'a pas le caractère réaliste de la précédente. C'est une figure de pure convention. A part un éclat qui a emporté à mi-hauteur une partie du relief, la pièce est entière : elle devait s'ajuster à d'autres pièces qui la complétaient.

Hauteur : 0 m. 207 ; largeur : 0 m. 037.

IX. — *La femme à la fenêtre.*

45. (Pl. XXXIV).

Tête de femme apparaissant de face au-dessus d'une balustrade à quatre balustres dans une fenêtre encadrée de trois bandes plates en retrait l'une sur l'autre. La chevelure frisée est rendue à l'égyptienne. Elle est surmontée d'un ornement plat. Les oreilles apparentes sont ornées de pendants. Au-dessous de la tête était incrustée une lame de verre qui tomba en poussière lors du déga-

gement de la plaquette. Certains détails, tels que les chapiteaux des balustres, gardaient encore des traces d'or.

Hauteur : 0 m. 079 ; largeur 0 m. 085.

46. (Pl. XXXIV).

Même sujet. La plaquette est endommagée.

Hauteur : 0 m. 078 ; largeur : 0 m. 019.

47. (Pl. XXXIV).

Même sujet. La plaquette, en fragments, a pu être reconstituée presque intégralement. Au revers, en haut, deux mortaises et, entre ces deux mortaises, un petit cercle incisé, où est inscrit un autre cercle plus petit.

Hauteur : 0 m. 079 ; largeur : 0 m. 096.

47 bis. (non reproduit).

Même sujet. La plaquette, en deux fragments, est presque entière, mais très fruste. Tous les détails ont disparu.

(2^e campagne ; provient de l'angle Sud-Est de la salle 8.)

Hauteur : 0 m. 083 ; largeur : 0 m. 112.

48. (Pl. XXXV).

Même sujet. Fragmentaire. Manque une partie de l'encadrement. Au revers une mortaise.

(2^e campagne ; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 07 ; largeur : 0 m. 09.

49. (Pl. XXXV).

Même sujet. Fragment en trois morceaux, livrant la tête et une partie de l'encadrement à gauche.

(2^e campagne ; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 035 ; largeur : 0 m. 069.

50. (Pl. XXXV).

Même sujet. La tête seule est conservée.

(2^e campagne ; provient de la salle 1.)

Hauteur : 0 m. 024 ; largeur : 0 m. 026.

51. (Pl. XXXV).

Même sujet. Angle inférieur droit de la plaquette. N'est conservée qu'une petite partie de la perruque et de la balustrade avec l'encadrement.

(2^e campagne; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 053 ; largeur : 0 m. 038.

52. (Pl. XXXV).

Élément rectangulaire représentant seulement le sujet central : tête féminine de face, balustrade et entre deux l'emplacement de la lame de verre, profondément creusé. D'autres pièces devaient former le cadre.

Hauteur : 0 m. 047 ; largeur 0 m. 03.

53. (Pl. XXXV).

Idem.

Hauteur : 0 m. 048 ; largeur : 0 m. 022.

54. (Pl. XXXV).

Idem. Le visage a disparu.

(2^e campagne; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 043 ; largeur : 0 m. 022.

55. (Pl. XXXV).

Idem. Seule la tête est conservée.

Hauteur : 0 m. 022 ; largeur : 0 m. 029.

56. (Pl. XXXVI).

Plaquette analogue aux précédentes, mais d'un travail plus sec. Le triple encadrement est remplacé par une étroite bande ; les prunelles étaient peut-être incrustées ; les cheveux, au lieu d'être frisés, sont lisses et se terminent de chaque côté du visage par trois boucles ; la balustrade se compose de trois colonnettes au lieu de quatre ; le chapiteau des colonnettes est surmonté d'un abaque composé de trois éléments en encorbellement ; au-dessus de la balustrade l'emplacement de la lame de verre est profondément creusé.

Hauteur : 0 m. 056 ; largeur : 0 m. 053.

57. (Pl. XXXVI).

Plaquette semblable à la précédente. L'ivoire est très ruiné.

(2° campagne ; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 061 ; largeur : 0 m. 057.

58. (Pl. XXXVI).

Plaquette semblable à la précédente. Le nez épaté, en partie disparu et les lèvres épaisses donnent au visage un aspect négroïde.

Hauteur : 0 m. 59 ; largeur : 0 m. 05.

59. (Pl. XXXVI).

Fragment d'une plaquette semblable à la précédente. Seule la tête, d'aspect négroïde, est conservée.

Hauteur : 0 m. 058.

60. (Pl. XXXVI).

Idem. Même aspect négroïde.

(2° campagne ; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 029.

Cette série est représentée par 4 exemplaires dans la collection de Nimroud⁽¹⁾.

Nos plaquettes se répartissent en deux classes distinctes, les n°s 45 à 55 et les n°s 56 à 60. Entre les pièces d'une même classe, on remarque d'assez nombreuses variantes de détail, particulièrement dans la forme des bijoux et dans les traits du visage féminin. Ces plaquettes à même sujet témoignent par leur diversité d'une certaine liberté d'exécution laissée aux ivoiriers.

L'influence égyptienne ne transparait guère que dans la forme et le rendu de la perruque sur les plaquettes de la première classe. Mais le motif paraît être étranger à l'Égypte. Qu'il s'agisse bien d'une femme regardant par la fenêtre, c'est ce que montre le rapprochement avec les plaquettes qui décorent le sommet de chacun des pieds du lit de repos d'Assurbanipal⁽²⁾ (fig. 38) :

⁽¹⁾ Cf. POULSEN, *op. l.*, p. 41, note 2.

⁽²⁾ Bas-relief reproduit dans PATERSON, *op. l.*, pl. LXI.

dans ce dernier cas, ce n'est pas une simple tête de face qui est figurée, c'est une femme, ou plutôt deux femmes, vues à mi-corps, qui apparaissent au-dessus d'une balustrade, dans l'embrasure d'une fenêtre. Poulsen, à qui on

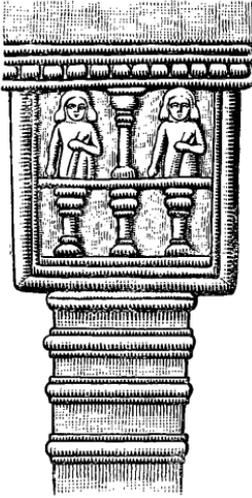


FIG. 38.

doit de judicieuses observations sur le motif de la femme à la fenêtre, a montré notamment qu'il apparaît sur un support en bronze de la fin de l'âge mycénien, provenant d'une tombe d'Enkomi ⁽¹⁾. Plus récemment, Herbig a mis ce motif en rapport avec des textes de l'époque classique, qui attestent l'existence à Chypre, et spécialement à Salamis, du culte d'une Aphrodite « qui se penche (par la fenêtre) » (παράκπτουσα) ⁽²⁾. Les femmes représentées à la fenêtre ne seraient autres que les servantes de cette déesse, les hiérodules, qui, à l'imitation de leur maîtresse, se montreraient à la fenêtre pour solliciter le regard du passant. Enfin Zimmern, dans un récent article ⁽³⁾, a montré que le culte de la « déesse à la fenêtre » est originaire de Babylonie où une « déesse à la fenêtre » Kilili est plusieurs fois attestée. Mais, jusqu'ici, aucune représentation plastique en rapport avec ce culte, ne nous est parvenue de Babylonie ou d'Assyrie (les plaquettes du lit d'Assurbanipal étaient certainement des objets d'importation). Ce motif artistique ne s'est encore rencontré que dans les « pays de l'Ouest » : voir, outre le support en bronze d'Enkomi, la déesse à la fenêtre de Beisan ⁽⁴⁾ et le petit relief trouvé autrefois par le marquis de Vogüé dans le Hauran ⁽⁵⁾.

La balustrade de la fenêtre est tout à fait semblable à celle d'une fausse

⁽¹⁾ Voir *Jahrbuch des deutschen Archäol. Instituts*, XXVI, 1911, p. 232 s. et fig. 15. Les rapprochements avec l'art crétois, suggérés par EVANS, *Palace of Minos*, II, 600-603, semblent peu concluants.

⁽²⁾ OLZ, 1927, col. 917-922.

⁽³⁾ OLZ, 1928, col. 1-2. Les textes cités par Zim-

mern proviennent de la bibliothèque d'Assurbanipal ou des fouilles d'Assour, mais ce sont des copies d'originaux babyloniens beaucoup plus anciens.

⁽⁴⁾ Reproduite dans CONTENAU, *Manuel d'archéologie orientale*, I, p. 262, fig. 139.

⁽⁵⁾ Reproduit par Herbig, *l. c.*, n° 6.

fenêtre, trouvée autrefois par Renan à Oumm el-A'mâd (fig. 39)⁽¹⁾. On notera la forme si caractéristique de l'abaque et, au-dessous du chapiteau à double volute, la collerette de feuilles tombantes.

Nous retrouverons ce dernier motif dans le décor de deux éléments de colonnettes (nos 92 et 93). Il est fréquent dans le mobilier assyrien (voir ci-dessous, p. 130). Il apparaît à l'origine du chapiteau ionique⁽²⁾ et s'est maintenu dans le décor de la colonne perse au temps des Achéménides. En ce qui concerne la forme de l'abaque, il peut être intéressant de comparer la figure 40, qui représente le chapiteau des balustres de la plaquette 58, et la figure 41 qui reproduit (d'après DUSSAUD, *op. l.*, p. 323) un chapiteau chypriote du Musée du Louvre. Quant à l'encadrement de la fenêtre, tel qu'il est figuré sur les plaquettes de la pre-

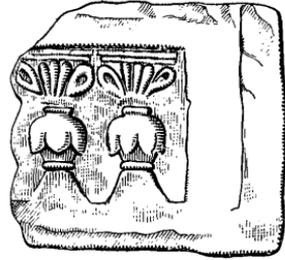


FIG. 39.

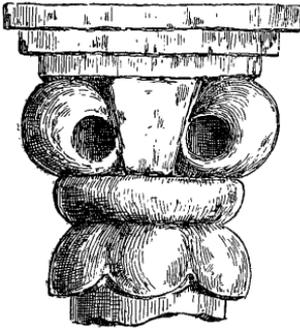


FIG. 40.



FIG. 41.

mière classe, il peut être rapproché par exemple de celui qui entoure un bas-relief rupestre du Wadi 'Ashour (à deux heures environ au Sud-Est de Tyr),

⁽¹⁾ *Mission de Phénicie*, pl. 22, n° 9. Voir, à ce sujet, les observations de PERROT, *op. l.*, III, p. 132 et celles de Herbig, *OLZ*, 1927, col. 920, note 1.

⁽²⁾ Voir PERROT et CHIPIEZ, *op. l.*, VII, p. 622 ss. (notamment les observations relatives au chapiteau de Neandria, reconstitué par Koldewey).

que nous publions ici pour la première fois (fig. 42). On retrouve très exactement sur ce bas-relief les trois mêmes bandeaux en retrait l'un sur l'autre.

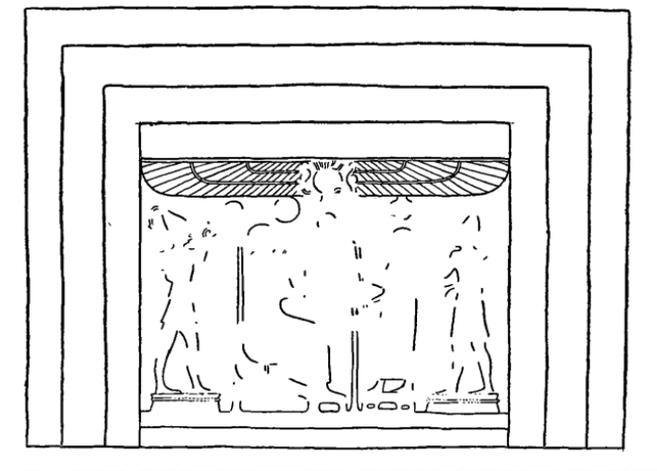


FIG. 42.

X. — *Le cerf paissant.*

61. (Pl. XXXVI).

Plaquette rectangulaire. Un cerf, passant à droite, tient la tête baissée et la langue pendante, comme pour pâturer ou pour boire. Entre ses pattes, un arbuste se divise près de terre, à la façon d'un cep de vigne, en deux branches recourbées en ∞ qui se terminent chacune par une feuille lancéolée. Devant l'animal il devait y avoir un autre arbre, mais l'ivoire, mutilé à cette place, ne permet de distinguer que les deux feuilles du sommet. L'absence de bandes d'encadrement sur les côtés montre que la plaquette faisait partie d'une suite. Traces d'or. Au revers une mortaise.

Hauteur : 0 m. 058 ; longueur : 0 m. 10.

62. (Pl. XXXVI).

Ivoire ajouré. Cerf représenté dans la même attitude que le précédent.

L'œil est incrusté. Un seul bois est figuré. La partie inférieure (bas des pattes et bande d'encadrement) a disparu. Bande d'encadrement en haut. Cette pièce devait, comme la précédente, faire partie d'une suite. Traces d'or.

Longueur : 0 m. 125.

Un fragment d'ivoire ajouré du même type se trouve dans la collection de Nimroud ⁽¹⁾.

Ces plaquettes sont de vrais chefs-d'œuvre par l'harmonie des contours, par la beauté du mouvement auquel les lignes de croissance de l'ivoire développées dans le sens de la marche de l'animal donnent, sur le n° 52, un surcroît de souplesse et de vie.

L'animal représenté est le cerf proprement dit. Ses bois ronds, ses nombreux andouillers, son empauvre fournie sont très caractéristiques.

A peu près absent de l'art classique égyptien, le cerf ou le daim est au contraire fréquent dans l'art oriental, notamment dans la sculpture ou la glyptique hittite. Mais ni dans l'art hittite, ni même dans l'art assyrien, il n'est représenté avec cette vérité et ce naturel. Si parfaits animaliers qu'aient été les Assyriens, ils ne se sont jamais libérés de la convention qui imposait, dans la représentation d'un quadrupède marchant, la progression simultanée des membres antérieur et postérieur du même bipède latéral. Nos ivoires au contraire rendent très exactement l'allure vraie. C'est sans doute de la tradition égéenne qu'ils relèvent.

XI. — *La vache allaitant.*

A. — Ivoires ajourés.

63. (Pl. XXXVII).

Une vache de profil à droite allaite son veau et retourne la tête pour le lécher. Le veau, légèrement bossu, était solidement arc-bouté sur ses pattes qui ont en grande partie disparu, mais dont on devine la position par ce qui en reste attaché à la bande d'encadrement inférieure ; il redresse le muffle, couche les oreilles et se pend goulûment au pis de la mère. A droite, débris d'un

⁽¹⁾ LAYARD, *op. l.*, I, pl. 91, n° 31.

arbuste analogue à ceux décrits au n° 61. La pièce est en fragments, mais presque complète. Elle devait faire partie d'une suite. Traces d'or. Au revers une mortaise.

Hauteur : 0 m. 067 ; longueur : 0 m. 122.

64. (Pl. XXXVII).

Même sujet. Groupe de la vache et du veau, moins les pattes des deux animaux et la queue de la vache. Les yeux étaient incrustés.

Longueur : 0 m. 095.

65. (Pl. XXXVII).

Même sujet. En deux morceaux. La pièce est plus incomplète que la précédente. Le veau est très mutilé et l'épiderme de l'ivoire est en outre très écaillé.

(2^e campagne ; provient de la cour.)

Longueur : 0 m. 103.

66. (Pl. XXXVIII).

Même sujet. En trois morceaux. La vache seule, moins trois des pattes et la queue. Ivoire très écaillé.

(2^e campagne.)

Longueur : 0 m. 104.

67. (Pl. XXXVIII).

Même sujet représenté en sens inverse. Groupe de la vache et du veau, moins les pattes des deux animaux et la queue de la vache. Yeux incrustés. A gauche est conservée la partie supérieure d'un arbuste. Au revers une mortaise et le sigle λ .

(2^e campagne ; provient de l'extrémité Sud de la chambre 14.)

Longueur : 0 m. 091.

68. (Pl. XXXVIII).

Même sujet. La vache seule, moins les pattes et la queue. OEil incrusté. Au revers une mortaise.

Longueur : 0 m. 095.

69. (Pl. XXXIX).

Même sujet. La pièce est presque complète. Bande supérieure d'encadrement. Il ne manque que la bande inférieure et l'extrémité des pattes. Au revers deux mortaises en haut et un sigle formé de deux lettres : 77.

Longueur : 0 m. 112.

70. (Pl. XXXIX).

Même sujet. Groupe de la vache et du veau, moins la queue de la vache et les pattes. Au revers une mortaise et un sigle composé de trois lettres inversées : 77?.

Longueur : 0 m. 10.

71. (Pl. XXXIX).

Même sujet. Groupe de la vache et du veau, moins la queue de la vache et les pattes. Yeux incrustés. Au revers une mortaise.

Longueur : 0 m. 11.

72. (Pl. XL).

Même sujet. La vache seule, sans les pattes et la queue; du veau il ne reste que la tête dont l'œil est incrusté. Très endommagé. Au revers une mortaise.

Longueur : 0 m. 103.

73. (Pl. XL).

Même sujet. Grand fragment de la vache. Au revers une mortaise.

Longueur : 0 m. 10.

74. (Pl. XL).

Même sujet. Grand fragment de la vache. Au revers une mortaise.

Longueur : 0 m. 103.

B. — Ivoires pleins.

75. (Pl. XLI).

Même sujet, la vache de profil à droite. Les yeux sont incrustés. A droite et à gauche un arbuste dont le tronc se divise en deux branches entrelacées

et terminées par une feuille lancéolée. L'arbuste est figuré presque en entier à droite, tandis qu'à gauche on n'aperçoit que la moitié d'une feuille. Dans les deux cas, le complément se trouvait sur la plaquette contiguë. Deux bandes d'encadrement, supérieure et inférieure; traces d'or sur les plis de l'encolure, les cornes et les sabots. Au revers deux mortaises.

Hauteur : 0 m. 056 ; longueur : 0 m. 097.

76. (Pl. XLI).

Même sujet. La plaquette est du même type que la précédente mais en plusieurs morceaux et très mutilée. Au revers deux mortaises.

(2^e campagne.)

Hauteur : 0 m. 058 ; longueur : 0 m. 098.

77. (Pl. XLI).

Même sujet. Plaquette du même type que le n^o 75, mais moins longue. Au revers deux mortaises.

Hauteur : 0 m. 059 ; longueur : 0 m. 084.

78. (Pl. XLII).

Même sujet, la vache de profil à gauche. Au revers deux mortaises.

Hauteur : 0 m. 057 ; longueur : 0 m. 093.

79. (Pl. XLII).

Même sujet. Plaquette du même type que la précédente, mais en plusieurs morceaux et très mutilée. Manque la bande supérieure. Au revers deux mortaises.

(2^e campagne ; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 053 ; longueur : 0 m. 092.

80. (Pl. XLII).

Même sujet. Cette plaquette diffère des précédentes par la bande d'encadrement qui la limite à gauche et marque l'origine de la série de plaquettes semblables, disposées côte à côte ; l'arbuste, qui servait de séparation entre les éléments de cette suite, n'est figuré qu'à droite. Plaquette en plusieurs morceaux et très mutilée.

(2^e campagne; provient de la salle 1.)

Hauteur : 0 m. 058 ; longueur : 0 m. 105.

C. — Fragments.

81. (Pl. XLIII).

Fragment d'une plaquette semblable aux numéros 63 à 66, ne livrant que la tête de la vache.

(2^e campagne; provient de la cour.)

Longueur : 0 m. 033.

82. (Pl. XLIII).

Fragment d'une plaquette semblable aux numéros 75 à 77, ne livrant qu'une partie de la tête de la vache et le haut de l'arbuste de droite.

(2^e campagne.)

Longueur : 0 m. 047.

83. (Pl. XLIII).

Angle supérieur gauche d'une plaquette semblable aux numéros 78 à 80 : tête et encolure de la vache, partie de l'arbuste de gauche.

(2^e campagne; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 034 ; longueur : 0 m. 07.

Les plaquettes pleines présentent une remarquable homogénéité. Les plis de l'encolure y sont partout très conventionnellement rendus par de gros bourrelets qui épousent la courbe de la torsion du cou. La seule différence notable d'une plaquette à l'autre est la présence ou l'omission des petits traits parallèles figurant les côtes. Toutes ces plaquettes appartiennent certainement à la même suite où la vache de profil à droite alternait avec la vache de profil à gauche.

Les plaquettes ajourées n'ont pas la même homogénéité que les plaquettes pleines et peuvent avoir appartenu à deux ou plusieurs suites. Les plis de l'encolure y sont rendus de façons variées. Sur les numéros 64, 65, 66, 67 et 69 ils ont la direction singulière notée plus haut sur les plaquettes pleines. En général la facture des plaquettes ajourées est très soignée. La recherche du

détail y est poussée au point qu'une fois les dents sont figurées dans la gueule entr'ouverte de la vache (n° 71). Le numéro 69, d'un style très vigoureux, n'a pas le fini des autres pièces : les traces de l'outil sont encore visibles sur la tête de la vache.

La série ajourée est représentée dans la collection de Nimroud par quelques fragments ⁽¹⁾.

La vache allaitant et retournant la tête pour lécher le veau qui suce sa mamelle est assez fréquemment représentée en Égypte dans les scènes rurales qui décorent les parois des tombeaux ; voir, par exemple, sous l'Ancien Empire, le tombeau d'Anta ⁽²⁾, celui de Ptahhetep ⁽³⁾, d'autres encore ⁽⁴⁾ ; sous le Moyen Empire, certains tombeaux de Beni-Hassan ⁽⁵⁾ et de Mèr ⁽⁶⁾. La vache passe parfois sa langue juste au-dessus de la queue du veau, mais jamais en dessous, comme sur nos ivoires. Au temps de



FIG. 43.

la XVIII^e dynastie, on retrouve une scène analogue sur une coupe qui provient d'un hypogée de Sheikh Abd el-Gournah, près de Thèbes ⁽⁷⁾ (fig. 43). Ce tableau rustique paraît avoir connu une certaine popularité, car il est passé dans l'écriture hiéroglyphique : sous le Nouvel Empire on le rencontre une fois comme déterminatif exprimant l'idée de joie ⁽⁸⁾ (fig. 44).

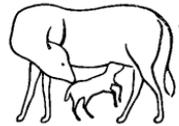


FIG. 44.

Hors d'Égypte, le motif est extrêmement fréquent. Les exemples en ont été rassemblés récemment par Carl Watzinger dans *Antike Plastik Walther Ame-*

⁽¹⁾ Cf. LAYARD, *op. l.*, I, pl. 90, n°s 15, 16 ; pl. 94, n°s 32 et 33 ; *Excavations at Ephesus*, pl. XXIX, n° 5.

⁽²⁾ Cf. PETRIE, *Deshasheh*, pl. V, 3^e registre.

⁽³⁾ DAVIS, *Mastaba of Ptahhetep and Akhetep*, II, pl. XVII, 2^e registre.

⁽⁴⁾ LEPSIUS, *Denkmäler*, II, 9, 77.

⁽⁵⁾ Cf. PERCY E. NEWBERRY, *Beni Hasan*, II, pl. VII, à droite du 2^e registre.

⁽⁶⁾ Cf. HERMANN RANKE, *Allägyptische Tierbilder*, pl. 8.

⁽⁷⁾ VON BISSING dans le *Jahrbuch des Arch. Instituts*, XIII, p. 28 s.

⁽⁸⁾ GARDINER, *Egyptian Grammar*, p. 450, n° 5. Ce signe est très rarement attesté jusqu'à l'époque grecque, où il devient signemot. On en trouve un exemple sous le Moyen Empire, mais représentant la vache assise, sans le veau. Nous devons ces précisions à M. Moret (ainsi qu'une partie des références citées plus haut). Voir ERMAN-GRAPOW, *Wtb.*, I, p. 11.

lung (1928), p. 264⁽¹⁾. Il semble très improbable que tous ces exemples dérivent de la même source. On peut, semble-t-il, distinguer au moins deux traditions dont les sources seraient respectivement égyptienne et égéenne. Dans la tradition égéenne, dont le représentant le plus ancien est la célèbre faïence trouvée dans le dépôt du temple de Cnossos⁽²⁾ (fig. 45), le motif paraît avoir un caractère religieux qui lui fait défaut en Égypte. Les deux traditions ont pu parfois se confondre et précisément nos ivoires semblent bien attester cette confusion.

Ils se rattachent très étroitement à certains exemples de ce motif qui forment ce qu'on pourrait appeler le groupe phénico-chypriote : dans ce groupe, on peut ranger la patère de Curium⁽³⁾ et différents scarabées dont l'un a été trouvé à Curium et porte une légende chypriote⁽⁴⁾, un autre (d'origine incertaine) porte

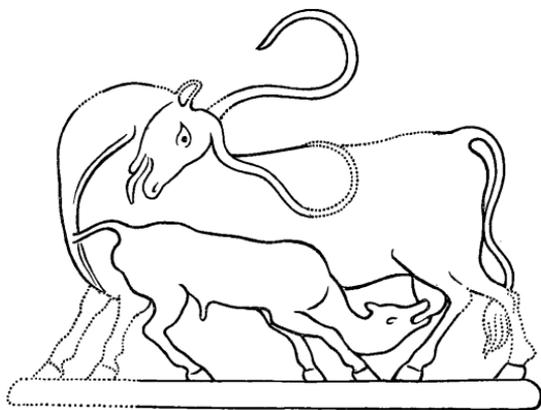


FIG. 45.

une légende phénicienne⁽⁵⁾, un troisième provient d'Arvad⁽⁶⁾, un quatrième est de provenance inconnue⁽⁷⁾. On remarquera dans tous ces exemples les plis de

⁽¹⁾ Aux exemples cités par Watzinger, joindre le sceau mycénien reproduit par FORTWÄNGLER, *Die antiken Gemmen*, pl. III, 40.

⁽²⁾ EVANS, *The Palace of Minos*, I, fig. 367.

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 98 n. 6. On trouve aussi le motif de la vache allaitant sur la patère et le bol d'argent de Cervetri (reproductions dans GRIFI, *Monumenti di Cere Antica*, pl. VIII à X); mais la vache ne tourne pas la tête.

⁽⁴⁾ *Cesnola Collection of Cypriote Antiquities*, III, pl. XXXII, n° 2.

⁽⁵⁾ M. A. LEVY, *Phönizische Studien*, II, p. 35 et fig. 9.

⁽⁶⁾ FORTWÄNGLER, *op. l.*, pl. VII, 35.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, pl. VII, 27. Peut-être pourrait-on classer dans le même groupe le peigne de la collection Clot-Bey (LONGPÉRIER, *Oeuvres*, I, pl. II et p. 166), où la vache est représentée se grattant la tête avec l'une de ses pattes de derrière (noter qu'on trouve en Égypte un exemple très tardif de la même représentation, cf. LEFEBVRE, *Le Tombeau de Petosiris*, pl. XII). C'est aussi à ce groupe que se rattache de près ou de loin le motif de la vache allaitant figuré sur un cylindre reproduit par WARD, *Seal Cylinders of Western Asia*, fig. 443. Mais il

l'encolure. Sur la patère de Curium, notamment, ils ont la même fausse direction que sur la majorité des ivoires (voir fig. 46). Il est difficile de croire que le groupe phénico-chypriote soit entièrement indépendant de la tradition égyptienne. Cependant sur nos plaquettes, le motif est traité dans un esprit qui trahit l'influence d'un art plus mouvementé, plus libre et moins stylisé que l'art égyptien. Comme la série du cerf paissant, c'est de l'art égéen que semble surtout relever la série de la vache allaitant. Le trait si caractéristique des plis de l'encolure n'est à aucun degré égyptien. On peut, au contraire, montrer qu'il dérive d'une source égéenne. Qu'on se reporte, par exemple, au taureau figuré sur le bouclier trouvé à Amathonte dans le tombeau d'où provient la patère bien connue⁽¹⁾. On y retrouve le même parti pris dans la représentation



FIG. 45.

des plis du cou. A une époque plus haute, voisine des temps mycéniens, la boîte d'Enkomi⁽²⁾ offre l'exemple de taureaux où les plis du cou sont également fortement accusés, à moins que l'artiste n'ait voulu représenter une crinière. De même, sur un ivoire mycénien de Spata⁽³⁾, représentant un taureau tournant la tête, ce sont peut-être plutôt de longs poils que des plis qui sont figurés (d'ail-

leurs à contre-sens) sur l'encolure et les fanons. Dans la glyptique mycénienne, le cou de l'animal est souvent strié de petits traits parallèles dont l'interprétation est incertaine⁽⁴⁾; mais si nous remontons plus haut, le doute n'est plus permis. C'est bien une crinière que portent les taureaux figurés sur les intailles publiées par Evans dans le *J. of Hellenic Studies*, XLI (1921), p. 254, fig. 6 et 7. Voir aussi la peinture aux acrobates de Cnossos⁽⁵⁾ : le taureau porte de longs poils non seulement sur le cou, mais sur le dos. Selon un aussi bon connaisseur de l'art égéen que M. Charbonneaux, la tradition se serait altérée au cours du temps : les artistes auraient fini par interpréter en plis de l'encolure une crinière qu'ils ne comprenaient plus.

s'agit cette fois d'un exemple beaucoup plus ancien (de la première moitié du deuxième millénaire). Ce cylindre est probablement de provenance syrienne.

⁽¹⁾ PERROT et CHÉRIEZ, *op. l.*, III, fig. 639.

⁽²⁾ Reproduite par POULSEN, dans le *Jahrbuch des Arch. Instituts*, XXVI, p. 227, fig. 41 et

42; p. 228, fig. 43.

⁽³⁾ DUSSAUD, *op. l.*, fig. 131.

⁽⁴⁾ Cf. FURTWÄNGLER, *op. l.*, pl. III, n° 43, 50, 51.

⁽⁵⁾ MARAGHIANNIS, *Antiquités crétoises*, 3^e série, pl. XV.

XII

84. (Pl. XLIII).

Fragment. Partie antérieure d'un quadrupède (antilope?) couché et retournant la tête. Les cornes sont brisées.

(Ce fragment n'ayant pas été inventorié, on ne saurait affirmer qu'il provient du Bâtiment aux ivoires.)

Hauteur : 0 m. 023.

XIII

85. (Pl. XLIII).

Fragment. Partie antérieure d'un quadrupède probablement dressé. L'extrémité du museau manque. Des pattes antérieures, une seule subsiste. Épais dépôt de gypse sur la nuque de l'animal dont on ne peut savoir s'il avait ou non des cornes. Ce fragment appartient probablement à un groupe antithétique formé de deux quadrupèdes dressés des deux côtés d'un motif central.

(2° campagne; provient de la cour.)

Hauteur : 0 m. 038.

XIV

86. (Pl. XLIII).

Œil destiné à l'incrustation. La cornée est faite d'un ivoire plus dur et plus blanc que la pupille.

(2° campagne; provient de la cour.)

Longueur : 0 m. 014.

XV

87. (Pl. XLIII).

Fragment de pied. (Partie antérieure; moins le gros orteil et l'orteil voisin.) Comparer le fragment de pied trouvé à Nimroud⁽¹⁾.

(2° campagne; provient de la cour.)

Longueur : 0 m. 035.

(1) LAYARD, *op. l.*, I, pl. 91, n° 28.

XVI

88. (Pl. XLIII).

Fragment. Griffes de lion.

(2^e campagne; provient du Sud-Est de la cour.)

Largeur : 0 m. 035.

XVII. — *Têtes de lion en ronde-bosse.*

89. (Pl. XLIII).

Applique en tête de lion. La gueule, grande ouverte, laisse voir les dents et la langue. Les babines sont piquetées de petits trous. Les yeux ont perdu leur incrustation. Au revers deux mortaises d'assemblage et le sigle λ .

Largeur : 0 m. 067.

90. (Pl. XLIII).

*Idem.*¹

Largeur : 0 m. 063.

91. (Pl. XLIII).

Idem. Le maxillaire inférieur a disparu. Les yeux sont sculptés à même l'ivoire et non incrustés. Le mufle froncé est, comme les babines, piqueté de petits trous. Mortaise au revers.

Largeur : 0 m. 075.

Ces trois pièces, sculptées dans le cœur d'une défense, s'étaient fragmentées suivant les veines concentriques de l'ivoire. Elles étaient apparemment chevillées à quelque meuble, peut-être un siège dont elles ornaient les angles. Certains bas-reliefs assyriens peuvent aider à se représenter le mode d'emploi de ces appliques en forme de tête d'animal. Voir, par exemple, le siège figuré sur un bas-relief de Khorsabad reproduit dans BOTTA, *Monument de Ninive*, pl. 22 : les angles de ce siège sont décorés de têtes de lion. On trouve plus souvent des têtes de taureaux ; voir le siège d'Assurnâsirapal, représenté sur un

bas-relief de Nimroud ⁽¹⁾, celui (tout assyrien) de Barrekub sur un bas-relief de Sindjirli ⁽²⁾, ceux des convives dans la scène de banquet figurée sur les murs de la salle II du palais de Khorsabad.

Le style des trois pièces est purement oriental et spécialement assyrien. Comparer, par exemple, la petite tête de lion, reproduite dans HALL, *La Sculpture babyl. et assyr. au British Museum*, pl. LIX. Ce mufle grimaçant est exactement celui que les sculpteurs prêtaient aux lions qui gardaient les portes d'une ville ou d'un édifice (voir, par exemple, le lion de Nimroud ⁽³⁾ ou celui d'Arslan-Tash). Nous avons ci-dessus, p. 72, fait ressortir le caractère divin et astral de ces lions. Les appliques de meuble, en forme de tête de lion, avaient sans doute, au moins à l'origine, le même caractère apotropaïque.

XVIII. — *Éléments de colonnettes.*

92. (Pl. XLIV).

Élément de colonnette, décoré de moulures et, à mi-hauteur, d'une zone de feuilles tombantes. De section semi-circulaire, cette colonnette était ajustée, par une mortaise pratiquée dans sa face plane, à un montant, probablement en bois, aujourd'hui disparu. On remarque sur la tranche inférieure une autre mortaise et, au centre de la moulure inférieure, un trou pour une cheville, qui y est encore engagée.

Hauteur : 0 m. 115.

Diamètre de la tranche inférieure : 0 m. 052.

93. (Pl. XLIV).

Pièce semblable à la précédente, dont elle se distingue par une forme plus allongée.

Hauteur : 0 m. 138.

⁽¹⁾ BUDGE, *Assyrian Sculptures in the British Museum*, pl. XXXI.

⁽²⁾ *Ausgrabungen in Sendschirli*, pl. LX.

⁽³⁾ PATERSON, *op. l.*, pl. XXVI-XXVII.

Ces pièces ont été trouvées parmi les débris du cadre décrit plus haut, p. 89 s., et faisaient sans doute partie du même meuble, dont elles devaient couronner deux des montants.

Au même ensemble appartenaient probablement des plaques de métal très oxydé alternant avec des plaques de verre bleu.

Ces dernières sont tombées en poussière, lorsqu'on a essayé de les retirer; elles étaient d'un outremer très foncé et opaque. Les autres plaques, au nombre de quatre, présentent une forme approximativement semi-circulaire et mesurent près de 5 cm. de diamètre sur 3 à 5 mm. d'épaisseur.

La collerette de feuilles tombantes est un élément fréquent dans le décor des pieds de meubles en Assyrie. Voir le siège d'Assurnâsirapal, figuré sur un relief de Nimroud⁽¹⁾, la vasque représentée sur un relief de Khorsabad⁽²⁾, ou encore deux fragments d'un meuble de style assyrien, provenant de Toprak-kaleh⁽³⁾, à savoir le fragment de la collection Vogüé, publié par PERROT et CHIRPIEZ, *op. l.*, II, fig. 383 et celui du British Museum, publié par MEISSNER, *Grundzüge der Assyr. Plastik (Der alte Orient, XV)*, p. 144⁽⁴⁾. Comparer le fragment de trône assyrien trouvé à Nimroud et reproduit dans GEORGE SMITH, *Assyrian Discoveries*, p. 432. Dans ce dernier exemple, les feuilles sont beaucoup plus longues et se détachent de la colonnette qu'elles entourent. Il est peu probable que cet élément ornemental soit d'origine assyrienne. Selon toute vraisemblance, il a été emprunté par les Assyriens à un type de colonne, dont ils ont pu voir les modèles en pays d'Occident (voir ci-dessus, p. 117).

(1) BUDGE, *Assyrian Sculptures in the British Museum*, pl. XXXI.

(2) BOTTA, *Monument de Ninive*, I, pl. 76.

(3) Acropole de Rusahina, la ville fondée par Rusas I, l'adversaire de Sargon. Sur Rusas I, voir *Huitième Campagne de Sargon*, introduction, p. XVIII s.

(4) Meissner le désigne comme « Bronzefuss eines assyrischen Möbelstückes », sans indication de provenance. Il paraît évident qu'il appartient au même ensemble que le fragment

Vogüé, qui, d'après Perrot, proviendrait d'une trouvaille faite aux environs de Van. Il existe d'autres fragments du même meuble : l'un se trouve dans la collection Stoclet (de Bruxelles) et est resté inédit ; un autre a été acquis en 1885 par le Louvre, comme provenant d'Erzeroum et a été publié par HEUZÉY, *Origines orientales*, p. 234 s. et pl. 9 ; un troisième se trouve dans la collection Vogüé et est reproduit dans PERROT et CHIRPIEZ, *op. l.*, II, fig. 384.

XIX. — *Éléments décoratifs.*

94. (Pl. XLIV).

Fleuron ajouré, limité en haut et en bas par une bande d'encadrement. Ce fleuron est une variation sur le thème du palmier sacré, que rappelle en particulier la mince houppie terminale. Il est caractérisé surtout, d'une part, par l'étroitesse de la tige, contrastant avec une base qui s'étale largement, et d'autre part, par les deux amples pétales qui retombent de chaque côté et pourraient être inspirés de la fleur de lis. En haut et en bas, tenon d'assemblage percé d'un trou pour une cheville. Au revers le sigle α .

Hauteur (sans les tenons) : 0 m. 104 ; largeur : 0 m. 06.

95. (Pl. XLIV).

Même fleuron (le bas est brisé).

Hauteur (avec le tenon) : 0 m. 095.

96. (Pl. XLIV).

Même fleuron (le haut est brisé).

Hauteur (avec le tenon) : 0 m. 08.

Ces fleurons étaient les éléments d'une suite que la figure 47 reconstitue.

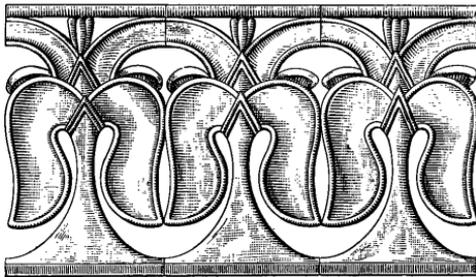


FIG. 47.

97. (Pl. XLV).

Ivoire ajouré. Élément décoratif emprunté au motif du palmier sacré (voir

ci-dessus, p. 98 s.). Bande d'encadrement en haut et en bas. Tenons d'assemblage (le tenon inférieur a disparu). Comparer, par exemple, les ornements d'angle du sarcophage d'Amathonte (fig. 48).

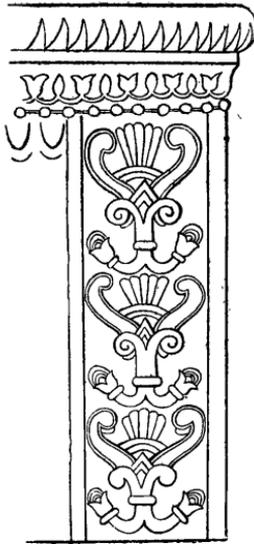


FIG. 48.

Hauteur (sans le tenon) : 0 m. 108 ; largeur : 0 m. 03.

98. (Pl. XLV).

Ivoire ajouré. Élément décoratif analogue au précédent. Les volutes sont un peu plus ouvertes. La base tronconique est ornée d'imbrications. Bande d'encadrement et tenon d'assemblage en haut et en bas.

Hauteur (sans les tenons) : 0 m. 11 ; largeur : 0 m. 045.

99. (Pl. XLV).

Fragment gauche d'un ivoire ajouré. Décor végétal formé d'arbustes aux feuilles lancéolées, entrelaçant leurs branches. Les feuilles sont disposées sur quatre rangs horizontaux. Trou d'assemblage à gauche. Traces d'or.

Hauteur : 0 m. 063 ; largeur en bas : 0 m. 031.

100. (Pl. XLV).

Plaquette représentant une superposition de lotus épanouis, encadrés de deux boutons auxquels les relie un pédoncule recourbé. Bande d'encadrement en haut et en bas. Au revers, sigle de deux lettres : $\pi\kappa$.

Élément d'une suite qui représentait trois rangs de lotus superposés.

(2^e campagne ; provient de la salle 6.)

Hauteur : 0 m. 076.

101. (Pl. XLV).

Plaquette bordée de deux bandes latérales et divisée en deux registres par une bande horizontale : dans le registre inférieur, fleurs et boutons de papyrus alternés. Au revers deux mortaises.

Hauteur : 0 m. 071 ; largeur : 0 m. 07.

101 bis (non reproduit).

Plaquette semblable à la précédente. Au revers, deux mortaises.

Hauteur : 0 m. 073 ; largeur : 0 m. 072.

102. (Pl. XLV).

Fragment d'une plaquette divisée en trois registres par une bande en relief en forme de π ; rangée de papyrus alternativement en fleur et en bouton dans le registre de gauche et dans le registre inférieur de droite. Mortaise au revers.

Hauteur : 0 m. 068.

103. (Pl. XLV).

Fragment d'une plaquette du même type que la précédente.

Hauteur : 0 m. 073.

103 bis (non reproduit).

Fragment plus petit d'une plaquette probablement du même type. Au revers, deux mortaises.

Hauteur : 0 m. 073.

104. (Pl. XLVI).

Fragment d'une grande plaque gravée au trait. Disque ailé égyptien,

accosté de deux uraeus. Dans le disque est inscrite une rosette ou étoile à huit branches, cantonnée de petits cercles. Cette combinaison de la rosette et du disque ailé est un emprunt à l'art hittite ; voir, outre les exemples cités par MEYER, *Reich und Kultur der Chetiter*, p. 30 s., le cylindre n° 435 de la Bibliothèque Nationale, dans le Catalogue de Delaporte, pl. XXIX.

Longueur : 0 m. 245.

105 à 107 (Pl. XLVI).

Même technique. Trois fragments d'une lame d'ivoire décorée d'une frise de lotus, alternativement en fleur et en bouton. Chaque fleur est réunie au bouton voisin par un pédoncule en demi-cercle. Les trois fragments s'ajustent.

Longueur des trois fragments réunis : 0 m. 395 ; hauteur : 0 m. 032.

108. (Pl. XLVII).

Fragment gravé au trait. Décor en forme de tresse. Les « yeux » de la tresse sont occupés par de petits cercles pointés (Comparer LAYARD, *op. l.*, I, pl. 90, n° 17).

(2^e campagne.)

Longueur : 0 m. 077.

109. (Pl. XLVII).

Idem.

(2^e campagne.)

Longueur : 0 m. 068.

110. (Pl. XLVII).

Idem.

(2^e campagne.)

Longueur : 0 m. 068 ; hauteur ; 0 m. 035.

111. (Pl. XLVII).

Idem. La tresse est entre deux bandes, formées chacune d'un double trait.

Longueur : 0 m. 13.

Les plaquettes 101 à 111 sont en deux tons, le ton naturel de l'ivoire et un ton produit par l'application d'une couleur de teinte (actuellement) bistre.

XX. — *Inscription araméenne.*

112. (Pl. XLVII).

Trois fragments d'une lamelle d'ivoire portant une ligne de texte en caractères araméens (fig. 49).

Ces fragments ont été trouvés aux environs immédiats des cadres décrits plus haut p. 89 et suiv.

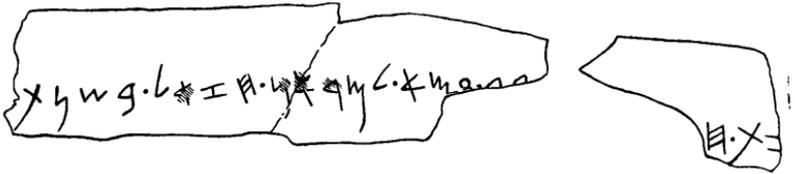


FIG. 49.

Un petit fragment ne comprend que trois lettres. La première, dont il ne reste plus que deux barres horizontales, est certainement un τ ; la deuxième est un η incliné. Suit un point de séparation. Du mot suivant, il ne reste que la première lettre η .

Les deux autres fragments se raccordent exactement. Voici la lecture que nous proposons :

... בר . עבא . לכוראן . חואל . בשנת ...

La lecture du premier mot est hypothétique. Une malencontreuse cassure n'a laissé subsister des deux lettres qui le composent que la partie supérieure. Le point de séparation qui suit (il se voit à peine sur la photographie) a failli également disparaître.

Le deuxième mot est à lire עבא. Le ϵ , de forme ronde, est presque entier et il ne manque au μ que l'extrémité de sa hampe; l' α est parfaitement formé, ainsi que le point de séparation.

La lecture des trois premières lettres du mot suivant est certaine: ζ , très anguleux; μ , à la longue hampe souple; η , très lisible, bien que légèrement mutilé; la lettre suivante se distingue assez mal sur la photographie, il n'est

cependant pas douteux que ce soit un \aleph ; la dernière lettre, bien qu'assez floue, est certainement un γ suivi d'un point de séparation.

A part l'avant-dernière lettre, dans laquelle on reconnaîtra un \aleph à demi effacé, le quatrième mot est parfaitement lisible : הזאֵל . Suit un point de séparation.

Quant au dernier mot, il ne fait aucune difficulté : בשנת .

Essayons d'interpréter le plus long fragment. Si l'on accepte la lecture proposée pour le premier mot : בר , « fils de », on regardera le mot suivant עבא comme un nom propre. Le nombre des noms hébreux ou araméens dans la composition desquels entre le terme עבא rend l'hypothèse vraisemblable, bien qu'à notre connaissance, עבא comme nom propre ne soit pas attesté. לבוראן « à notre seigneur » : ce titre désigne le roi. Il revient fréquemment dans les inscriptions de Sindjiri : כוראה תגלתשכר (Panammû, l. 13, 16) ; כוראה מלך אשר (*ibid.*, l. 17) ; כוראי רכבאל (Barrekub, l. 5) ; כוראי תגלתפליסר (*ibid.*, l. 6) ; כוראי מלך אשר (*ibid.*, l. 9).

הזאֵל « Hazaël » (voir plus loin).

בשנת « en l'année de... ».

Il s'agit donc d'une dédicace faite par un inconnu, fils de עבא , « à notre seigneur Hazaël, en l'année de... ».

Le couvercle d'une boîte en ivoire, provenant des fouilles d'Ur, porte une dédicace analogue qui débute ainsi :

« Cette boîte a offerte Amat-Ba'al... »⁽⁴⁾. Or sur le petit fragment de notre épigraphe, immédiatement après la cassure, on lit יה qui paraît bien être la graphie défective du démonstratif féminin זאת . Ce démonstratif était sans doute précédé du nom de l'objet offert, et suivi du verbe dont la première lettre serait ח . On penserait volontiers à un verbe tel que חריש « inciser, graver, sculpter ». L'épigraphe pourrait être traduite comme il suit : « Ce... a sc[ulpté] (un tel)], fils de 'Ammâ, pour notre seigneur Hazaël, en l'année de... »

Quel est ce Hazaël ? On songera naturellement à Hazaël, le roi de Damas,

⁽⁴⁾ Cf. BURROWS, *Journal of the Royal Asiatic Soc.*, 1927, p. 791 ss. Voir la traduction du P. Savignac dans la *Rev. Bibl.*, 1928, p. 257 ss. On trouve au début de l'inscription de la statue de Panammû, une formule analogue. Sur

le sarcophage d'Ahiram, la tournure est un peu différente : « Sarcophage qu'a fait [Itho]-ba'al... » ; même emploi du relatif dans l'inscription d'Eliba'al et celle de Yehimilk (voir *Rev. Bibl.*, 1930, p. 323).

dont le règne se place dans la seconde moitié du IX^e siècle. Le caractère paléographique de l'inscription justifie pleinement cette identification. La forme du

	<i>Kalamu</i>	<i>Hazaël</i>	<i>sigles</i>	<i>St. de Hadad</i>	<i>Zakir</i>	<i>St. de Panammia</i>
א	כ	כ	כ כ	כ	כ	כ
ב	ג	ג	ג	ג	ג	ג
ג	ד		ד	ד	ד	ד
ד	ה		ה	ה	ה	ה
ה	ו		ו	ו	ו	ו
ו	ז	ז	ז	ז	ז	ז
ז	ח	ח	ח	ח	ח	ח
ח	ט		⊗	⊗		⊗
ט	י		י	י	י	י
י	כ		כ	כ	כ	כ
כ	ל	ל	ל	ל	ל	ל
ל	מ	מ	מ	מ	מ	מ
מ	נ		נ	נ	נ	נ
נ	ס		ס	ס	ס	ס
ס	ע	ו		ו	ו	ו
ע	פ		פ	פ	פ	פ
פ	צ		צ	צ	צ	צ
צ	ק		ק	ק	ק	ק
ק	ר		ר	ר	ר	ר
ר	ש	ש	ש	ש	ש	ש
ש	ת		ת	ת	ת	ת

FIG. 50.

zain — deux traits horizontaux réunis par un trait vertical médian — suffit à elle seule pour apparenter cette épigraphe aux plus anciennes inscriptions ara-

méennes connues. Dans Zakir, cette lettre offre déjà la forme d'un Z. Comparée à celles de Sindjirli, notre inscription est vraisemblablement à placer entre le texte de Kalamu et celui de la statue de Hadad.

Les lettres des sigles sont tracées d'une façon plus rude que celles de l'épigraphie. Elles offrent aussi des formes moins homogènes. On retrouve sur le numéro 69 le *zain* avec le trait vertical joignant les deux barrés horizontales. Sur le numéro 2, le *hêth* n'a que deux traits transversaux; sur le numéro 5, il en a trois, et en outre il est couché. M. Dussaud nous fait remarquer que cette dernière forme reparait sur un ostrakon de Beth Shemesh, récemment publié par Elihu Grant dans la *Revue biblique* (1930, p. 401). Le *tav* est une croix grecque. La forme la plus inattendue est celle que présente la première lettre du numéro 32: on dirait d'un *kaph*, dont la branche médiane (et non la branche droite) aurait été prolongée. Notons enfin que plusieurs lettres sont inversées.

Le tableau que nous donnons ci-dessus (fig. 50) fait suffisamment ressortir la place de ces formes dans le développement de l'alphabet araméen.

XXI. — *Plaques de verre serties de bronze.*

La description de ces petites plaques ne saurait être séparée de celle des ivoires, avec lesquels elles ont été trouvées. Elles servaient probablement à décorer un meuble. Il en a été trouvé un certain nombre, pendant la première campagne, dans le voisinage des cadres décrits ci-dessus, p. 89 s. D'autres ont été recueillies pendant la seconde campagne. Nous donnons, pl. XLVII, n^{os} 113 à 117, la reproduction de quelques-unes de ces petites pièces. Une monture en bronze formant un carré d'environ 22 ou 23 mm. de côté sertit une plaque en pâte opaque bleu turquoise dont le centre évidé est occupé par une plaque plus petite de verre translucide, où, sur un fond bleu foncé, se détachent le cœur et les six pétales d'une rosète blanche.

∴

Parmi les meubles que ces plaquettes d'ivoire décoraient, le plus important sans doute, celui qui portait l'épigraphie araméenne étudiée plus haut (n^o 112), provenait de Damas et avait appartenu au roi Hazaël, le contemporain de

Salmanasar III. Tout fait croire que les autres meubles avaient la même provenance. Quand et comment avaient-ils été transportés à l'endroit où nous en avons trouvé les débris ? Salmanasar III a été aux prises avec Hazaël en 841. Le roi de Damas est battu, mais la ville, puissamment défendue, lasse les assiégeants. Le fils de Salmanasar, Samsi-Adad V (823-810) ne paraît pas en Syrie. Il faut attendre le règne du fils de Samsi-Adad, Adad-narâri III (809-782) pour retrouver les armées assyriennes devant Damas : le successeur de Hazaël, Ben-Hadad III (auquel l'annaliste assyrien donne le nom de Mari') est contraint de livrer à Adad-narâri un important tribut dont une inscription de Nimroud ⁽¹⁾ énumère en ces termes les éléments : *2 lim 3 me bitlu kaspu 20 bitlu hurâsu 3 lim bitlu siparru 5 lim bitlu parzillu lu-bûl-ti bir-me kitû (iṣ)ereš šinni (iṣ)ni-mat-ti šinni iḫ-zi tam-le-e makkur-šû bušâ-šû ana la ma-ni ina âl Di-ma-âš-gi âl šarru-ti-šû ina qî-rib ekalli-šû am-hur* « 2.300 talents d'argent, 20 talents d'or, 3.000 talents de cuivre, 5.000 talents de fer, des étoffes multicolores, des étoffes de lin, des lits ⁽²⁾ d'ivoire, des tabourets ⁽²⁾ d'ivoire plaqué (d'or) et incrusté (de pierres précieuses), son trésor, son avoir, en quantité immense, dans Damas sa capitale royale, au milieu de son palais, je reçus ». On notera la mention de meubles et particulièrement de lits en ivoire. Cet ivoire est qualifié par deux termes, *iḫzu* et *tamlû* : *iḫzu* (de *aḫâzu* « saisir, épouser ») est un substantif très fréquemment employé en parlant de feuilles d'or qui « saisissent » ou « épousent » telle partie de l'objet qu'elles sont destinées à décorer, comme la liane, par exemple, « saisit » ou « épouse » le tronc qu'elle enlace ; *tamlû* (syn. *tamlîtu*) mot à mot « remplissage » désigne une incrustation de pierres précieuses. La première technique est attestée par nos ivoires, dont un grand nombre, nous l'avons noté, gardent trace de feuilles d'or appliquées sur certains détails du relief (voir en particulier le numéro 1, qui, à cet égard, est le mieux conservé). La seconde technique est illustrée surtout par certains ivoires de Nimroud, qui présentent des alvéoles destinés à recevoir des incrustations ; d'après Poulsen (*op. l.*, p. 49), l'un de ces ivoires garderait encore les restes d'une ancienne incrustation de lapis-lazuli.

(1) Texte publié dans RAWLINSON, *Cuneiform Inscr. of Western Asia*, I, pl. 33, n° 1, l. 48 s. (voir *Keilinschriftliche Bibliothek*, I, p. 190).

(2) Le texte a le singulier ; mais ce singulier

est ici employé au sens collectif. Si le rédacteur n'avait en vue qu'un seul lit ou un seul tabouret, il n'aurait pas, ce semble, omis le chiffre 1.

Il paraît assez probable que les ivoires trouvés à Arslan-Tash sont ce qui subsiste du tribut reçu par Adad-narâri III. Ils auraient donc décoré des objets qui, vers l'an 800, faisaient partie du mobilier du palais de Damas. Il est à présumer que ces meubles étaient de fabrication locale. L'épigraphie que nous avons publiée ci-dessus, p. 135 s., ne permet guère de douter que le plus important (probablement un lit) avait été fabriqué à Damas. Si notre restitution du texte est exacte, le fabricant s'attribuerait l'honneur d'avoir « sculpté » ce meuble pour le roi Hazaël. Faut-il entendre par là qu'il aurait sculpté les ivoires qui le décoraient? Le lit d'Assurbanipal, figuré sur un relief assyrien que nous avons eu souvent l'occasion de citer, a dû être fabriqué sur place, mais il est orné de plaquettes, apparemment en ivoire, dont certaines tout au moins, par exemple celles qui représentent le motif de la « femme à la fenêtre », sont manifestement des objets d'importation. N'en était-il pas de même du lit du roi Hazaël? Parmi les ivoires trouvés à Arslan-Tash, certaines pièces ont pu être sculptées à Damas même, par exemple les éléments de colonnettes (nos 92 et 93), les têtes de lion en ronde bosse (nos 89 à 91) ou le personnage vu de face (n° 43). Mais la grande masse provient, selon toute vraisemblance, d'ateliers produisant en série pour l'exportation et se trouvant dans des centres plus accessibles que Damas aux influences du dehors. Dans l'ensemble, la collection se rattache à cet art composite, quoique non dépourvu d'originalité, dont, jusqu'ici, les pères chypriotes étaient, avec la plus grande partie des ivoires de Nimroud, l'expression la plus caractéristique. Art phénicien? Art chypriote? Les deux thèses ont été soutenues⁽¹⁾. Ce procès entre Chypre et la Phénicie est malaisé à trancher, ces deux rivages, baignés par les mêmes eaux, paraissant avoir formé, dès le début de l'âge du fer, un canton artistique, où des emprunts réciproques et des influences étrangères communes ont répandu l'usage de thèmes identiques. C'est à cet art phénico-chypriote que nous attribuons nos ivoires. Le répertoire où les ivoiriers ont puisé est en grande partie emprunté à l'Égypte. Mais l'influence égyptienne, pour être la plus apparente, n'est peut-être pas la plus profonde. Le style est foncièrement asiatique. Il reflète en outre des influences occidentales. C'est dans

⁽¹⁾ Voir DUSSAUD, *Les Civilisations préhelléniques*, 2^e éd., p. 303 et suiv.; POULSEN, *Der*

Orient und die Frühgriechische Kunst.

les séries du « cerf paissant » et de la « vache allaitant » que ces influences sont le plus manifestes. Si les ivoires composant ces deux séries n'ont pas été sculptés dans des ateliers chypriotes, c'est tout au moins par l'intermédiaire de la grande île, que s'est transmise la tradition artistique dont ils sont l'expression.

VIII. — Les poids.

Les fouilles ont mis au jour un petit nombre de poids en basalte, ayant la forme habituelle du canard couché. En voici la liste :

1. Marqué I, c'est-à-dire « 1 (mine) ». Complet, mais usagé.
(Pl. XV, n° 1.) Poids : 450 gr. ⁽¹⁾.
2. Sans marque. Complet.
(Pl. XV, n° 2.) Poids : 491 gr. 6 ⁽²⁾.
3. Marqué IIII, c'est-à-dire « 4 (mines) ». Complet.
(Pl. XV, n° 3.) Poids : 1.754 gr. 6 ⁽²⁾.
4. Marqué IIIII, c'est-à-dire « 5 (mines) ». Manque un éclat en bas, du côté de la tête.
(Pl. XV, n° 4.) Poids : 2.046 gr. 1 ⁽²⁾.
5. Marqué IIIII, c'est-à-dire « 5 (mines doubles) ». Légèrement endommagé, mais pratiquement complet.
(Pl. XV, n° 5.) Poids : 4 kg. 785 gr. ⁽³⁾.
6. Sans marque. Manquent deux éclats en bas du côté de la tête.
(Pl. XV, n° 6.) Poids : env. 7 kg. 587 gr. ⁽⁴⁾.
7. Marqué IIIIIIIII, c'est-à-dire « 10 (mines doubles) ». Complet.
(Pl. XV, n° 7.) Poids : 10 kg. 295 gr. ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Pesée faite à Alep.

⁽²⁾ Pesée faite au Louvre.

⁽³⁾ Pesée faite au Laboratoire d'essais du

Conservatoire des Arts et Métiers.

⁽⁴⁾ Pesée faite par J. Darroux, à Alep.

8. Marqué lllll, c'est-à-dire « 5 (mines octuples) ». Manque un grand éclat du côté de la tête.

(Pl. XV, n° 8.)

Poids : env. 20 kg. 240 gr. ⁽⁴⁾.

Outre ces poids-canards, il a été trouvé un poids, également en basalte, ayant la forme d'un petit pavé de $11 \times 11 \times 6$ cm. (Pl. XV, n° 9). Il est marqué llll, c'est-à-dire « 4 (mines) » et pèse 1.848 gr. 3.

Le numéro 1 a été trouvé dans le Bâtiment Z, salle LV, presque à hauteur du seuil ; le numéro 3 dans le Bâtiment aux ivoires, dans le couloir 4, à environ 1 m. au-dessus du sol ancien ; le numéro 7 au Nord du Bâtiment aux ivoires, au pied et du côté extérieur du mur détaché qui limite au Nord la salle 11. Les autres poids proviennent de la fouille du palais et ont été trouvés à des niveaux assez différents.

On remarquera que le numéro 8 (marqué 5) pèse presque exactement deux fois plus que le numéro 7 (marqué 10). Il est probable que cette relation du simple au double serait encore plus approchée, si le numéro 8 était complet. Or, l'unité du numéro 7 est la mine double. L'unité du numéro 8 est donc une mine octuple. Cette unité paraît également attestée par un canard trouvé à Neirab, qui, à la vérité, ne porte pas de marque, mais dont le poids (4 kg. 063 gr.) correspond à 8 mines simples (voir *Revue d'Assyriologie*, XXIV, p. 85).

Si nous négligeons les numéros 6 et 8 qui ne sont pas complets, nous pouvons déduire des autres poids les différentes valeurs suivantes de la mine simple (dont la parité théorique est 505 gr.).

N° 3	438 gr. 65.
N° 4	450 gr.
N° 9	462 gr. 075.
N° 5	478 gr. 5.
N° 2	491 gr. 6.
Poids de Neirab	507 gr. 875.
N° 7	514 gr. 75.

Pour l'explication de ces variations, voir *Revue d'Assyriologie*, XXVII, p. 55.

⁽⁴⁾ Pesée faite par J. Darrous, à Alep.

INDEX DES PLANCHES

- PL. I. — Statue trouvée près de la porte du temple gréco-oriental. Provient certainement du temple assyrien (voir ci-dessus, p. 66).
- PL. II, n° 1. — Stèle trouvée dans le temple assyrien (voir ci-dessus, p. 65).
n° 2. — Fragment de stèle provenant probablement du temple assyrien (voir ci-dessus, p. 67).
n° 3. — Base de statue en trois fragments, trouvés respectivement aux points D, E et F du plan général (voir ci-dessus, p. 67 s.).
- PL. III. — Lion de porte, trouvé dans le temple assyrien (voir ci-dessus, p. 64 s.).
- PL. IV, n° 1. — Taureau Ouest de la porte du temple assyrien (voir ci-dessus, p. 60 s.).
n° 2. — Taureau Est de la porte du temple assyrien (voir ci-dessus, p. 64).
- PL. V, n° 1. — Vue générale de la porte du temple assyrien.
n° 2. — L'entrée du vestibule du Bâtiment auxivoires, vue du Sud-Ouest. (A côté de la base de colonne, le chef de chantier Derviche, tenant à la main une « marre » ; au sujet de cet outil archaïque, qui, au temps des Babylo niens, était le symbole de Marduk, voir *Rev. d'Assyriologie*, XXV, p. 147 s.)
- PL. VI, n° 1. — Vue générale de la porte Est de la ville.
n° 2. — Le lion Nord de la porte Est (voir ci-dessus, p. 70 s.).
- PL. VII. — Reliefs de la porte Ouest (C^{pl} n°s 1991 et 1948 ; voir ci-dessus p. 78 s.).
- PL. VIII. — Reliefs de la porte Ouest (C^{pl} n°s 10 à 14 ; voir ci-dessus, p. 80).
- PL. IX, n° 1. — Reliefs de la porte Ouest (C^{pl} n°s 7 à 9 ; voir ci-dessus, p. 80).
n° 2. — Relief trouvé près du village de Têri (provient de la porte Ouest ; voir ci-dessus, p. 81).
- PL. X. — Reliefs de la porte Ouest (C^{pl} n°s 17, 18, 15 et 16 ; voir ci-dessus, p. 81).
- PL. XI, n° 1. — Relief trouvé au point C du plan (provient de la porte Ouest ; voir ci-dessus, p. 81 s.).
n° 2. — Relief trouvé au point B du plan (provient de la porte Ouest ; voir ci-dessus, p. 82).
- PL. XII, n° 1. — Série des tributaires (C^{pl} n° 1955 ; voir ci-dessus, p. 82).
n° 2. — Même série (C^{pl} n° 1982 ; voir ci-dessus, p. 82 s.).
n° 3. — Même série (fragment trouvé dans la cour du palais ; voir ci-dessus, p. 83).

- PL. XIII, n° 1. — Même série (relief trouvé à Sharran ; voir ci-dessus, p. 83).
 n° 2. — Même série (relief trouvé à Kara-Ĥalindj ; voir ci-dessus, p. 84).
 n° 3. — Même série (relief trouvé à Meqtélé ; voir ci-dessus, p. 84).
 n° 4. — Même série (relief trouvé au Nord de la mare ; voir ci-dessus, p. 84).
- PL. XIV, n° 1. — Même série (fragment trouvé à l'Est de la mare ; voir ci-dessus, p. 84s.).
 n° 2. — Le lion Sud de la porte Ouest (voir ci-dessus, p. 75).
- PL. XV, n°s 1 à 9 : Poids (voir ci-dessus, p. 141 s.).
 n°s 10 et 11. — Fragments de statues (barbes), trouvés dans le temple assyrien (voir ci-dessus, p. 66).
 n° 12. — Mortier trouvé dans le temple gréco-oriental (voir ci-dessus, p. 14).
 n° 13. — Fragment d'un ivoire sculpté en tête de serpent (longueur 0 m. 06 ; la partie inférieure de la tête a disparu). Trouvé dans le bâtiment Z (salle LV). Cet ivoire est sans doute de travail assyrien. Un trou d'emmanchement permettait de l'ajuster à un objet, probablement en bois, dont il décorait une extrémité.
 n° 14. — Petit lion en basalte, trouvé dans le temple gréco-oriental (voir ci-dessus, p. 14).
 n° 15. — Fragment de statuette en calcaire, trouvé dans le temple gréco-oriental (voir ci-dessus, p. 14).
 n° 16. — Eros et Psyché, figurine en terre cuite, trouvée près du sommet du Tell (voir ci-dessus, p. 15).
- PL. XVI, n° 1. — Le temple gréco-oriental (l'escalier donnant accès à la *cella*).
 n° 2. — Vue du couloir XXIII, prise du *liwân* XXIX. (On distingue les fondations du temple gréco-oriental, encastrées dans les murs assyriens).
- PL. XVII, n° 1. — L'angle Nord-Est de la salle XXIV.
 n° 2. — L'angle Sud-Est de la salle XXV.
- PL. XVIII, n° 1. — Bâtiment aux ivoires, partie Nord de la salle 14 : le cadre en ivoire vu de l'Est.
 n° 2. — Bâtiment aux ivoires, partie Nord de la salle 14 : le même cadre, vu du Nord.
- PL. XIX à XLVII, voir ci-dessus, p. 92-141.
- PL. XLVIII, n° 1. — Frise polychrome du palais (voir ci-dessus, p. 28 s.).
 n° 2. — Frise de la salle XLIII (voir ci-dessus, p. 30).
- Plan du site d'Arslan-Tash. — Plan en noir.
 Fouilles d'Arslan-Tash, 1928. — Plan en couleurs.

NOTE RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN GÉNÉRAL DU SITE

Par G. DOSSIN.

L'auteur de ce plan a utilisé pour le dresser la planchette, l'alidade et le clinomètre de la firme Cooke, Throughton et Simms, de Londres.

Planimétrie. — Un cheminement pentagonal, enfermant le village actuel et le tell principal, a été établi par chaînage et porté sur la feuille à l'échelle du 1/2.000; le polygone de base d'un développement total de 1.978 m. 15 a été fermé avec une erreur de 6 m. sur le terrain, soit 3 mm. 04 par mètre.

Le tracé de l'enceinte a été levé par chaînage ou recouplement, tandis que le plan des portes a été dressé séparément à plus forte échelle (au 1/100° pour la porte Est, au 1/250° pour les portes Ouest et Nord). Ces levés particuliers ont été établis sur des points de rattachement communs, puis reportés sur le plan d'ensemble. Il en a été de même pour le plan du palais, dressé par l'architecte de la mission, M. Trotin; il a été reconstruit sur le mur Nord de la salle n° XXVII du palais, qui avait été repéré au préalable.

Altimétrie. — L'origine des courbes de niveau a été fixée au sommet de la base du lion Nord de la porte Est; ce point offrait le triple avantage de représenter à peu près le niveau de la plaine environnante, d'être le plus stable et de marquer un niveau ancien. Les dénivellations étant partout régulières, l'équidistance de 1 m. a paru suffisante pour établir les courbes de niveau. Il n'a pas été possible de niveler l'intérieur du village avec autant de précision que les parties libres du site, et il a fallu se borner à repérer l'altitude des points les plus caractéristiques (1).

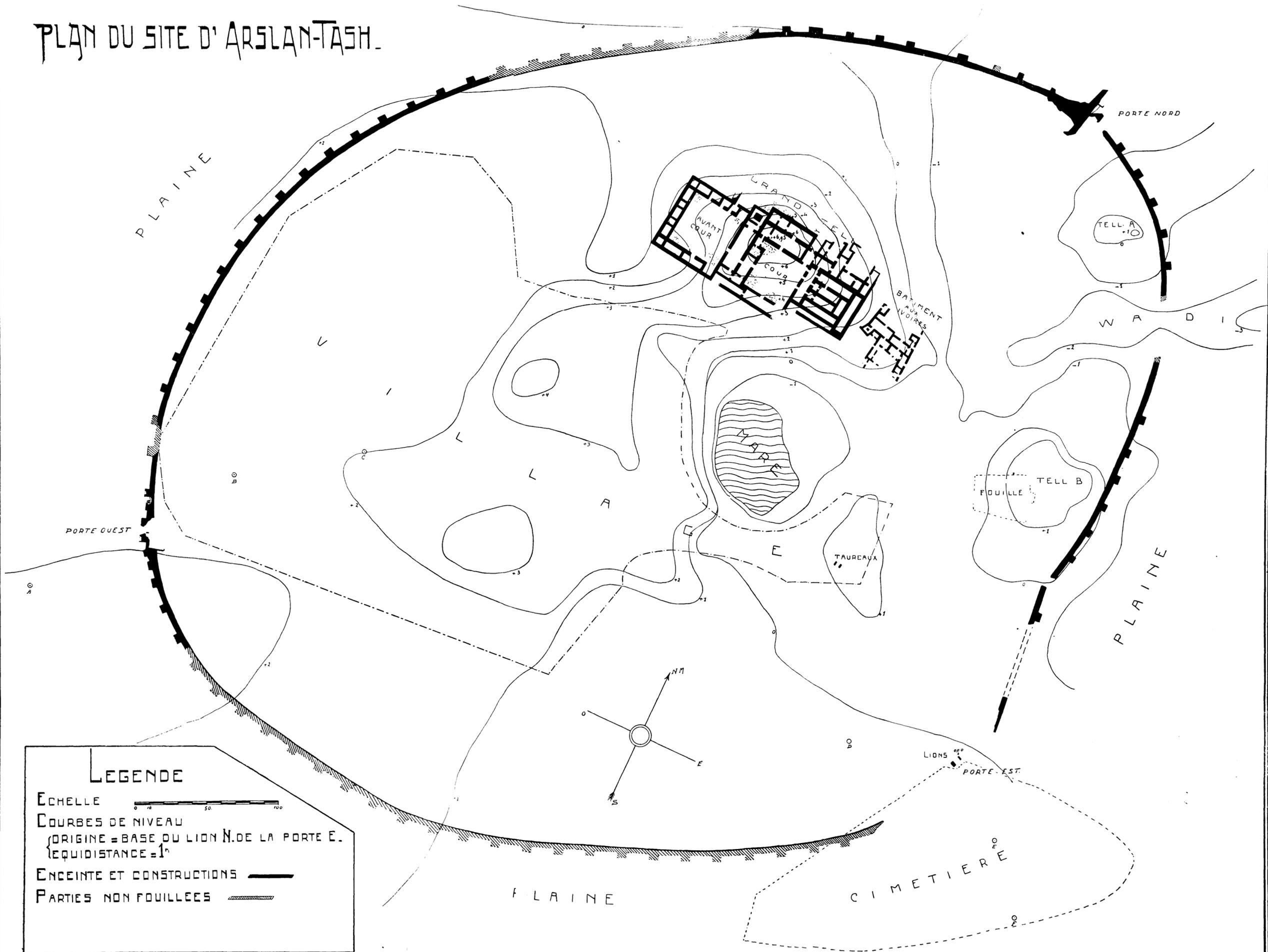
(1) Je prie M. M. Dehalu, Administrateur-inspecteur de l'Université de Liège et mon collègue M. L. Pauwen, de trouver ici mes

sincères remerciements pour les conseils si compétents et si dévoués qu'ils ont bien voulu me donner au cours de ce travail.

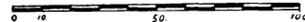
TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	1
I. — Histoire et topographie du site	5
II. — Le temple gréco-oriental	9
III. — Le palais	16
IV. — Le Bâtiment aux ivoires	41
V. — Le temple assyrien.	54
VI. — L'enceinte	68
VII. — Les ivoires	89
VIII. — Les poids	141
INDEX DES PLANCHES.	143
NOTE RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN GÉNÉRAL DU SITE.	145

PLAN DU SITE D'ARSLAN-TASH.



LEGENDE

- Echelle** 

COURBES DE NIVEAU
 (ORIGINE = BASE DU LION N. DE LA PORTE E.
 (EQUIDISTANCE = 1^m)
- ENCEINTE ET CONSTRUCTIONS** 

PARTIES NON FOUILLEES 

FOUILLES D'ARSLAN-TASH - 1928 -

RELIEF PAR L'ARCHITECTE E.O.B.A. SOUSSIGIE. ARSLAN-TASH, 20 DECEMBRE 1928.

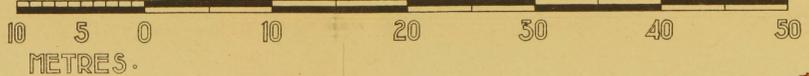
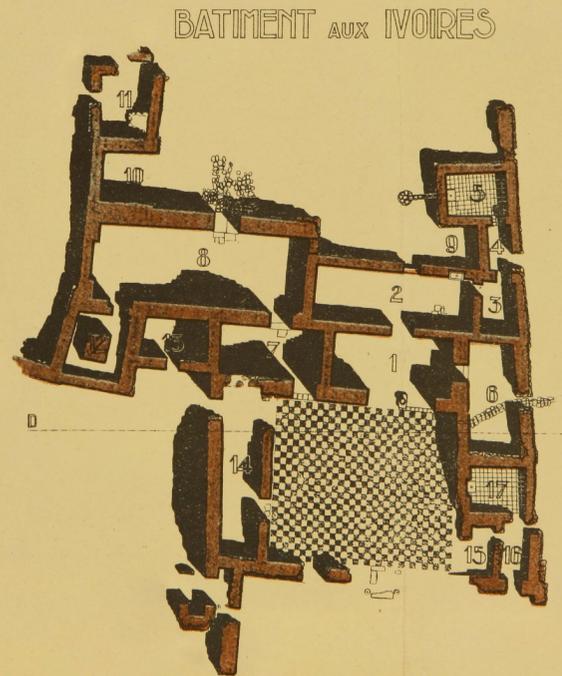
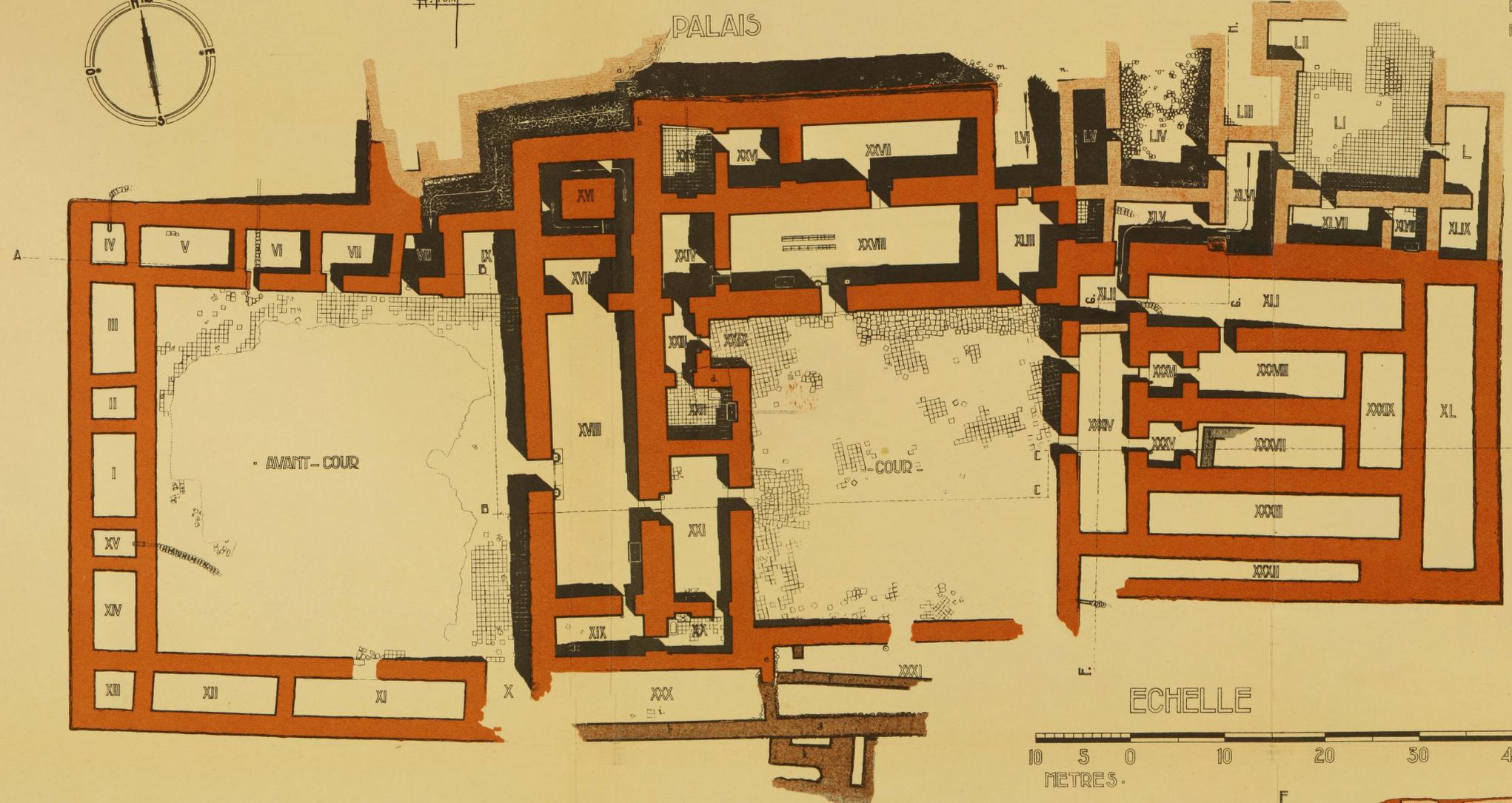
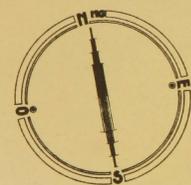
PARIS 15 MAI 1929



LEGENDE

LES OMBRES EN NOIR DONNENT A L'ECHELLE DU PLAN LA HAUTEUR DES MURS CORRESPONDANTS. ELLES SONT PROJETEES SUR LE NIVEAU DU SOL ANCIEN SUPPOSE ENTIEREMENT RESTITUE.

- MURS DU PALAIS.
- MURS AJOUTES POSTERIEUREMENT.
- MURS AU NIVEAU INFERIEUR DU PALAIS.
- MURS ANTERIEURS AU PALAIS.



DANS LES COUPES : L'ECHELLE DES LONGUEURS EST CELLE DU PLAN. L'ECHELLE DES HAUTEURS A ETE DOUBLEE.

